

# *futuribles*

*analyse et prospective*

Stratégie : boucher  
ou boulanger ?

---

Europe

---

Voyage au cœur des « non »

---

Si la Turquie entrait...

---

## L'EMPLOI DES JEUNES

---

Depuis 1965, depuis que le chômage a commencé à grimper en France, tous les gouvernements, de gauche comme de droite, n'ont cessé d'affirmer que leur priorité essentielle était de lutter contre ce fléau. Quarante ans de politiques de l'emploi n'y ont rien changé, sinon en créant des effets d'aubaine de courte durée et en entraînant la substitution d'emplois normaux par des emplois aidés.

Faut-il en conclure que le chômage, a fortiori le sous-emploi endémique, dont souffre la France est une fatalité, du moins la conséquence inéluctable de phénomènes qui échapperaient totalement au contrôle des instances dirigeantes : au choc pétrolier des années 1970 auquel on se plaît à imputer la fin des Trente Glorieuses, à la mondialisation et à l'introduction des nouvelles technologies ?

Bien que la recherche de boucs émissaires extérieurs soit chose courante dans ce pays, cette explication ne résiste pas à l'analyse. Il suffit pour s'en convaincre de procéder à un minimum de comparaisons internationales avec des pays qui ont connu, comme la France, une forte augmentation de la population active et sont plongés dans le même contexte de mondialisation et de mutations technologiques. Il est alors saisissant d'observer que, tandis que les uns ont

enregistré une forte croissance de leur taux d'emploi (ainsi du Royaume-Uni d'une part, des pays scandinaves d'autre part), les autres l'ont vu stagner (l'Allemagne, la France).

En fait, je crois qu'un consensus s'est rapidement établi entre l'État, le patronat et les syndicats pour adopter, tenant la rareté pour inéluctable, une politique d'ajustement par le sous-emploi, particulièrement celui des jeunes, pratiqué au nom du progrès par l'allongement des études, et celui des seniors mis en œuvre au travers des dispositifs de cessation anticipée d'activité. Le droit des jeunes à une scolarité plus longue, sinon meilleure ; le droit des vieux d'accéder à la civilisation des loisirs.

Ce fut un choix dont témoigne l'évolution des taux d'emploi pour ces deux catégories d'âge dans quelques pays (voir graphiques, p. 4).

Plusieurs explications peuvent être avancées à l'appui de cette option. La première tient au refus de reconnaître qu'une certaine mobilité sur le marché du travail (donc une certaine flexibilité) est devenue nécessaire et, surtout, au refus d'admettre qu'elle soit équitablement partagée, en d'autres termes que soit remis en cause le privilège extravagant des personnes qui disposent, dans le privé comme dans le public, d'un emploi à vie. Si ceux-ci ne

bougent pas, les autres ne pourront pas bouger davantage. Le fossé entre les inclus à l'abri de tous les risques et les exclus exposés à tous les risques s'accroît ; ces derniers se trouvent donc au chômage avec une grande chance d'y rester durablement et de sombrer ensuite dans la pauvreté. L'exclusion sociale ne résulte-t-elle pas mécaniquement du maintien de privilèges exorbitants ?

La révolution qui s'impose depuis longtemps est celle de l'abolition de ces privilèges au profit d'une flexibilité équitable. C'est ce que les Scandinaves ont mis en œuvre avec le dispositif de « flex-sécurité » qui ne peut fonctionner qu'à condition qu'à 25 ans, la trajectoire des jeunes ne soit

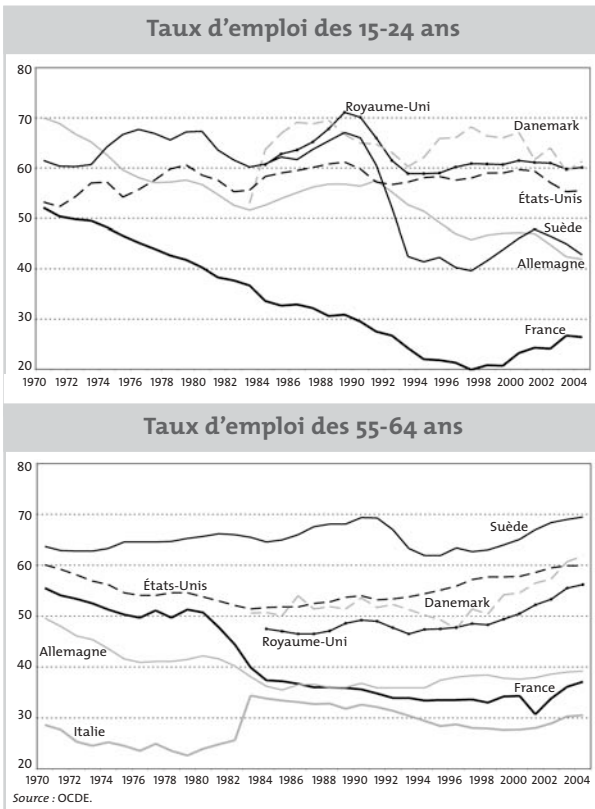
pas tracée pour la vie : aux uns l'assurance d'un emploi sans heurts, aux autres celle d'une précarisation inéluctable.

Pour le reste, on peut gloser. Arguer que l'allongement des études constitue un investissement au profit du capital humain qui sera d'autant plus indispensable que nous entrerons dans l'économie de la connaissance, à moins que cet allongement des études, y compris la formation professionnelle, ne s'explique que par la déficience de l'éducation primaire et secondaire ? Arguer que les aptitudes (lesquelles ?) déclinent avec l'âge, qu'il vaut mieux donc mettre les seniors au rebut ?

Un tel découpage de la vie est une aberration, économiquement intenable et socialement inacceptable. Plus inacceptable encore est assurément l'iniquité entre les générations et celle, au sein d'une même génération, du parcours tout au long du cycle de vie.

Restera cependant posé le problème de la création d'activités et d'emplois nouveaux. Mais celle-ci passe également par l'allègement des contraintes qui empêchent aux porteurs de projets de déployer leurs talents. Nous n'y échapperons pas : les rigidités devront sauter.

Hugues de Jouvenel



Hervé Sérieyx <sup>1</sup>

# Boucher ou boulanger ?

## DEUX STRATÉGIES D'ENTREPRISE INVERSES

*La France connaît, depuis maintenant plusieurs années, des annonces récurrentes de plans sociaux de la part d'entreprises contraintes de revoir leur organisation pour faire face aux évolutions de leur secteur d'activité (Danone, Seb, Moulinex, Michelin, IBM France, Hewlett-Packard...). C'est sans doute là une conséquence indirecte de la mondialisation économique qui rend la concurrence plus difficile. Néanmoins, comme le montre ici Hervé Sérieyx, le plan social est souvent aussi un ultime recours employé faute d'avoir pu, ou plutôt osé, mettre en œuvre d'autres stratégies.*

*La pression désormais prégnante des actionnaires incite en effet bien davantage à réduire les coûts en coupant dans les effectifs : action à court terme, stratégie « du boucher » telle que la qualifie Hervé Sérieyx, reprenant les mots de Gary Hamel ; plutôt qu'à développer une stratégie de moyen terme privilégiant une mobilisation des énergies à la fois individuelles et collectives : stratégie « du boulanger », visant à produire davantage de valeur ajoutée à moyen terme au profit de l'entreprise, des hommes et des femmes qui y travaillent en bonne intelligence et donc in fine au profit de la société dans son ensemble. Hervé Sérieyx livre ici un plaidoyer en faveur de la stratégie du boulanger, espérant que les acteurs économiques français mais aussi européens comprendront qu'elle est la plus payante à moyen et long termes.*

S.D.

---

1. Président de la Fédération française des groupements d'employeurs, vice-président du conseil de surveillance du Groupe Quatenaire, vice-président du groupe canadien CFC.

Les nouveaux types de plans sociaux qui se développent en France illustrent la force conjuguée de la mondialisation des échanges et de la concurrence, de l'irruption de la Chine et de l'Inde, de la financiarisation de l'économie, des gains de productivité dus aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et aux nouveaux modes d'organisation. Il y a 20 ans, on était licencié parce qu'on n'était pas compétent ; il y a 10 ans parce qu'on grevait les prix de revient ; il y a cinq ans parce qu'on avait la malchance de travailler dans les activités externalisées ou dans l'entreprise arraisonnée par une fusion. Dorénavant, on court le risque d'être licencié parce que le rendement du capital investi est jugé trop faible par les actionnaires.

Les enjeux sociétaux d'une telle évolution, pour un pays comme la France, sont trop importants pour que l'on accepte passivement de la laisser développer son cours. À court terme, il ne s'agit pas bien sûr de se dresser contre l'invasion des capitaux et des concepts anglo-saxons : on n'arrête pas un raz-de-marée avec un dé à coudre. Mais il s'agit de plaider et de prouver que seules pourront produire, à l'avenir, des résultats durablement attractifs pour leurs actionnaires, les entreprises qui sauront se constituer en communautés humainement soudées, socialement responsables, soucieuses de contribuer à l'enrichissement de leurs environnements, dotées d'organisations apprenantes capables de développer l'autonomie et le discernement de chacun de leurs acteurs et leur lucidité collective ; des entreprises qui sauraient inventer des organisations telles que s'amorce, en spirale vertueuse, la dialectique permanente entre développement personnel et progrès collectif.

Il s'agit de faire comprendre aux décideurs économiques que la pire façon d'atteindre leurs objectifs, c'est de généraliser les raisonnements pauvres des comptables, et que l'on n'obtient aucun gain durable avec des mercenaires démobilisés, dans une société émietée, atomisée, alors même qu'émerge, dit-on, une économie de l'intelligence qui postule l'engagement des personnes et la mise en réseau volontaire des compétences.

Il nous faut affirmer et prouver que toutes les entreprises, peu à peu, mourront, ainsi que les profits qu'on en escomptait, si l'on oublie qu'elles sont, avant tout, des aventures collectives, des communautés d'hommes et de femmes qui y jouent une partie de leur vie, une partie de leur dignité, une partie de leur développement personnel et de leur relation à l'autre. En raison même de l'extrême fragilité des entreprises, seule forme sociale soumise à la considérable concurrence du monde, c'est d'abord là que va se gagner ou se perdre la bataille de l'humanisme ; c'est d'abord là qu'on pourra mesurer si la mondialisation peut garder un visage humain ou si la stupidité de logiques purement comptables la précipitera vers « la bêtise à front de taureau ».

Ceux qui affirment cela ne sont pas des rêveurs ; ils ont observé nombre d'entreprises qui parviennent à rester dans la compétition économique en misant sur le dynamisme collectif de leurs équipes, tout en se refusant à les

lobotomiser par des slogans réducteurs et des discours manipulateurs. Ces entreprises comptent sur des formes d'organisations — « apprenantes » — qui permettent aux acteurs qu'elles réunissent de conjuguer développement personnel et développement de l'ensemble, favorisant ainsi, en retombée de ce progrès sociétal, une bonne performance économique. Même le capitalisme mourra s'il méprise les personnes : l'entreprise n'a d'avenir que dans l'altérité.

Dans un des ouvrages qui ont établi sa renommée<sup>2</sup>, Gary Hamel rappelait qu'il existe deux manières d'accroître la performance d'une entreprise : la « stratégie du boucher » qui consiste à trancher dans les coûts — et en particulier à couper les effectifs — et « la stratégie du boulanger » qui s'efforce de faire lever la valeur ajoutée en faisant en sorte que les femmes et les hommes de l'entreprise mobilisent leur intelligence individuelle et collective. Seule la stratégie du boulanger peut durablement produire une société à la fois plus riche et plus humaine.

## ***La stratégie du boucher***

En fait, la formule de Gary Hamel est moins rustique qu'il n'y paraît. En rappelant que la performance d'une entreprise est égale au rapport entre la valeur ajoutée produite et les coûts engagés pour la produire ( $P = VA/C$ ), il souligne que les deux façons d'accroître la valeur de la fraction c'est de diminuer le dénominateur en coupant les coûts (la stratégie du boucher) ou de faire « lever » la valeur ajoutée pour augmenter le numérateur (la stratégie du boulanger). Mais les deux stratégies, à l'évidence, n'ont ni la même facilité de mise en œuvre ni la même efficacité immédiate. Couper les coûts — et surtout les cous —, c'est à la portée du premier comptable venu. Et le dénominateur ainsi allégé, la performance a tout de suite une allure beaucoup plus pimpante. Alors que mobiliser l'intelligence collective de ses équipes pour qu'elles innovent et fassent « lever » la valeur ajoutée, d'abord il faut savoir le faire ; surtout, cela ne produit des résultats qu'à moyen terme. La dictature actionnariale du *quarterly report* (rapport trimestriel) ne s'accommode pas forcément de tels délais et, pour le financier, l'approche du boucher est souvent plus tentante que celle du boulanger : l'apparence d'une performance améliorée à court terme est évidemment plus aisée à plaider devant un conseil d'administration que la difficile construction d'une performance plus durable aux résultats à venir.

La mondialisation de la concurrence et l'immédiateté de ses effets créent naturellement plus de vocations de boucher que de boulanger. La multiplication des concentrations d'entreprises et des fusions-acquisitions conduites

---

2. HAMEL Gary et PRAHALAD C.K. *Competing for the Future*. Boston : Harvard Business School Press, 1994 (analysé dans *Futuribles*, n° 195, février 1995, pp. 94-96 [NDLR]).

pour atteindre la taille critique sur le marché-monde et éviter d'être absorbé à son tour (on mange pour ne pas être mangé) produit automatiquement des redéfinitions de périmètres, des chasses aux doublons, des élagages d'effectifs où les talents du boucher peuvent donner toute leur mesure.

Pour devenir rapidement plus compétitif, on éclate les divers maillons de sa chaîne de valeur pour les répartir là où leur prix de revient est le plus faible, soit en délocalisant tel maillon dans une contrée où la main-d'œuvre est moins coûteuse, les contraintes environnementales moins exigeantes ou le marché visé plus proche, soit en externalisant tel autre maillon chez un fournisseur ou un cotraitant plus performant que soi-même, ce qui permet de se libérer de coûts fixes. Là encore, le boucher est prié de faire son office. Autre champ d'action pour ses compétences, le voilà tenu d'assurer la flexibilité et la restructuration permanentes d'organisations sans cesse confrontées aux changements erratiques des marchés, aux évolutions imprévisibles des économies, à l'irruption de nouveaux concurrents ou de nouvelles technologies qui obligent à reconsidérer modes de fonctionnement, pratiques de production et habitudes gestionnaires ou commerciales.



Dans une société où le travail est peu réglementé, où l'on compte peu sur l'État pour assurer la solidarité nationale (et donc où la fiscalité est réduite), où chacun doit veiller à financer l'essentiel de sa retraite et de ses propres besoins de santé, ce type de marché de l'emploi à géométrie variable que fabrique une « stratégie du boucher », encouragée par cette conception anglo-saxonne de l'entreprise « collectif d'actionnaires qui maximisent leur apport », peut sans doute trouver en son sein ses propres régulations. C'est une autre règle du jeu qui comporte sa bonne dose d'injustice, d'exclus et de *poor workers*, mais la règle est connue, et après tout, si les États-Unis sont une terre de liberté, ils ont une autre conception de l'égalité et n'ont jamais prétendu à la fraternité.

Mais en France, où le marché de l'emploi est contraint, où l'État est central dans son rôle redistributif et l'emploi salarié au cœur du contrat social, la généralisation de la stratégie du boucher est infiniment plus ravageuse. D'autant plus que le passage de l'ère de la manufacture à celle de la « cerveau-facture » en favorise, en encourage et en accélère les effets. L'irruption des technologies d'automatisation, d'information et de communication a transmuté l'univers des activités productives et des services.

À l'ère de la manufacture, l'entreprise, c'était une pyramide de personnel qualifié et de machines qui devait disposer sur place de tous ses moyens pour produire et transformer. À l'ère de la cerveau-facture, les technologies de l'information et les facilités de communication permettent de disperser compétences et moyens de production sur la totalité du globe : reliés en réseau, ils constituent un système intelligent où, à l'instar de tant d'entreprises occidentales qui ont externalisé leur informatique en Inde, on peut travailler intimement en complémentarité tout en se trouvant aux deux extrémités de la planète. Dorénavant, à l'ère de la cerveau-facture, l'efficacité de l'activité productive dépend moins de la puissance de chaque outil ou de la qualification de chaque salarié que de l'intelligence globale du système. Il devient plus tentant que jamais de distribuer chacun des divers maillons de la chaîne de valeur d'une production donnée dans les divers endroits de la planète où celui-ci peut bénéficier du meilleur avantage comparatif. Et la stratégie du boucher a plus de chances d'en faire ses choux gras que l'emploi salarié de France d'y trouver son compte.

Même s'il ne faut pas diaboliser les réductions d'effectifs, parfois nécessaires faute d'avoir pu anticiper des évolutions économiques parfois imprévisibles, il faut malgré tout rappeler que la stratégie du boucher trouve dans sa nature même sa propre limite : plus on licencie, moins on peut continuer à le faire. À trop privilégier cette approche, il ne reste plus au président-directeur général, *in fine*, qu'à se licencier lui-même et à éteindre la lumière en partant. C'est dire qu'à terme, cette approche de l'amélioration de la performance entrepreneuriale est parfaitement idiote. Un non-sens de comptable !

## ***La stratégie du boulanger***

Heureusement, la stratégie du boulanger conserve encore de nombreux adeptes en France, même s'il leur faut de plus en plus de vision, de ténacité et de courage pour résister à l'*imperium* grandissant du modèle anglo-saxon dans la conduite des entreprises. Reconnaissons que faire « lever » la valeur ajoutée en multipliant l'intelligence collective des collaborateurs n'est pas à la portée du premier financier venu. Pourtant, les conditions qui permettent à une entreprise de produire ce type de performance durable sont parfaitement connues : elles concernent sa façon d'inscrire son action dans le futur — sa dimension stratégique —, ses choix d'organisation et son style de management quotidien.

Des entreprises « boulangères » aussi différentes qu'Air Liquide ou la Socla — chère à Jacques Chaize — le confirment : la production d'une performance durable suppose l'existence d'une ambition de long terme, forte, claire et affichée. Et cela pour au moins trois raisons :

— d'abord parce que les multiples incertitudes de la mondialisation le commandent : quand on ne sait pas ce qui va se passer, il vaut mieux savoir ce

que l'on veut devenir, faute de quoi on aura le sort du chien crevé au fil de l'eau ;

— ensuite parce qu'aujourd'hui, l'essentiel de la stratégie, c'est d'avoir « la truffe au vent » pour saisir les occasions et que l'on ne peut saisir les hasards pour en faire des chances que si l'on connaît l'ambition que l'on poursuit (« Le hasard ne favorise que les esprits préparés » écrivait Pasteur) ;

— enfin parce que l'intelligence collective, cela ne se mobilise pas par des ordres et des notes de service, mais par du souffle et du sens.

Pour avoir rencontré, dans les cinq dernières années, en particulier grâce aux remarquables clubs APM (Association Progrès du management), plus d'un millier de chefs d'entreprise, je dois reconnaître que moins de la moitié disposaient d'une telle cible de long terme, ce type d'ambition qui seule permet de mettre en œuvre la stratégie du boulanger. La plupart continuaient à pédaler aujourd'hui parce qu'ils pé-



dalaient hier, certains semblant même penser qu'en pédalant plus vite, la bicyclette finirait bien par leur montrer la direction du voyage.

Les caractéristiques d'une organisation « boulangère » sont également bien connues : elle multiplie les intelligences au lieu de diviser le travail ; elle unit — tel un équipage — des équipes autour d'objectifs au lieu d'assembler des postes définissant des tâches à faire — c'est toute la différence entre le management et l'organisation scientifique du travail — ; elle suppose que l'on ne confie jamais de responsabilités à ceux qui ne savent pas donner du sens à une équipe ni faire travailler ses membres ensemble.

Autre caractéristique de cette organisation, elle transversalise le fonctionnement de l'entreprise en préférant l'organisation par processus, par flux, par projets ou par réseaux d'intelligences complémentaires, aux batailles à sommes nulles entre baronnies, services, départements et divisions. Elle conserve l'anatomie traditionnelle en fonctions distinctes (service achats, service production, service commercial...) mais la physiologie change : chaque collaborateur est au service des autres services, en réseau, pour accroître l'efficacité de ce « troisième actif » qui, par son intelligence collective, ses capacités de relation, de coopération et d'innovation, représente la richesse première de l'entreprise.

Cette organisation est également « apprenante », c'est-à-dire qu'elle intègre rapidement en son sein les leçons des succès et des échecs de l'entreprise, qu'elle assure la « fertilisation croisée » des bonnes pratiques observées à l'extérieur ou en interne, qu'elle repère, favorise et valorise les initiatives et les innovations des collaborateurs (« Dans l'administration, disait Jean Choussat — un ancien directeur du budget —, l'innovation, c'est une désobéissance qui a réussi : il ne faut pas se faire prendre par la patrouille ! »). Cela signifie surtout qu'elle est conçue de telle sorte que chacun, dans son activité quotidienne, développe ses capacités personnelles et collectives. Ainsi, pour reprendre les termes de l'inventeur du concept d'organisation apprenante, Silvère Seurat (théorisé 20 ans plus tard par Peter Senge), l'organisation de l'entreprise peut être anthropogène alors que trop souvent, à l'instar des organisations administratives, elle est anthropophage.

Quant au style de management quotidien d'une « entreprise boulangère », productrice d'une performance durable, il suppose une très grande cohérence entre les valeurs annoncées comme essentielles pour l'entreprise (équipes au service d'objectifs, transversalité du fonctionnement, confiance, initiatives...) et le système de *reward* : beaucoup de collaborateurs regrettent qu'on leur demande de travailler comme demain mais que l'on continue à récompenser les comportements d'hier. Comme l'écrivait l'économiste français Georges Elgozy, dans trop d'organisations, « l'ascension hiérarchique est réservée à ceux qui savent ramper à la verticale ». Inutile d'espérer faire lever l'intelligence collective là où chaque collaborateur peut faire ce type de constat.

Laffarge, Renault, Peugeot-SA et tant d'autres entreprises, grandes, petites ou moyennes, ont montré qu'il était tout à fait possible de s'internationaliser tout en continuant à créer des emplois sur le territoire national et que, d'ailleurs, une internationalisation réussie pouvait être souvent la condition nécessaire au maintien et au développement de cet emploi salarié national qui est tellement au cœur du contrat social français. Souhaitons qu'en suivant leur exemple, se multiplient les vocations de « boulangers », et que le modèle ravageur qui tient les femmes et les hommes de l'entreprise pour une simple variable de régulation puisse être durablement contenu, non seulement en France, mais si possible en Europe, car il ne semble pas que ce soit un modèle porteur de plus d'humanité, et l'économie sans l'homme n'a ni sens ni avenir.

## VIGIE

### SYSTÈME DE VEILLE MUTUALISÉE SUR L'ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT STRATÉGIQUE DES ENTREPRISES ET DES ORGANISATIONS

#### POURQUOI UN SYSTÈME DE VEILLE ?

Il n'existe guère d'entreprises ou d'organisations qui puissent, chacune pour son propre compte effectuer le travail pourtant indispensable de compréhension de son environnement extérieur. L'association *Futuribles International* a donc organisé un « système de veille mutualisée sur l'environnement stratégique des entreprises et des organisations » articulable avec leurs préoccupations stratégiques propres.

#### OBJECTIFS DU SYSTÈME DE VEILLE MUTUALISÉE

- Analyser les mutations du contexte extérieur des entreprises et des organisations, en mutualisant les frais et les bénéfices d'une telle opération.
- Enrichir la simple observation de tendances par des analyses approfondies, grâce à l'expérience et aux compétences du groupe *Futuribles* qui mobilise sur ce projet une équipe permanente et son réseau d'experts internationaux.
- Veiller à l'appropriation des analyses issues du système de veille par les organisations participantes, grâce à des procédures d'accompagnement orchestrées par le groupe *Futuribles*.
- Grâce à ce dispositif, favoriser chez les partenaires une anticipation des évolutions du contexte extérieur qui puisse clarifier les enjeux de leurs décisions stratégiques.

#### PRODUITS ET SERVICES

- « *Vigie Info* », site Internet alimenté en flux continu, joue le rôle de service permanent de veille.
- Les notes d'alerte, documents de 4 à 6 pages, portent sur des tendances lourdes, des facteurs de discontinuité et de rupture.
- Les notes de synthèse traitent des enjeux particulièrement importants sur lesquels il s'avère nécessaire de procéder à une enquête plus approfondie.
- Le rapport annuel de synthèse brosse un panorama des tendances lourdes et émergentes d'évolution de l'environnement stratégique des entreprises et des organisations à l'horizon des 5, 10 et 20 prochaines années.
- La base de connaissances regroupe ces différents produits et contient des documents sources qui permettent d'enrichir les analyses.
- La constitution de sous-groupes de travail permet de développer la fonction de veille au plus près des préoccupations de leurs membres.
- Les réunions périodiques de travail permettent un bilan critique régulier de la pertinence des tendances et facteurs de discontinuité analysés, et la définition commune des grandes orientations de la veille.

#### SOUSCRIPTION

La souscription annuelle, hors conditions particulières, est de 14 000 euros hors taxes (soit 16 744 euros TTC dont TVA à 19,6 % = 2 744 euros).

---

Contact et renseignements : François de Jouvenel  
E-mail : [fjouvenel@futuribles.com](mailto:fjouvenel@futuribles.com) - tél. : 33 (0)1 53 63 37 77

Frédéric Allemand <sup>1</sup>

# Le poids de la Turquie en Europe

LE DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE DE LA TURQUIE PERMETTRAIT-IL À CE PAYS DE DIRIGER L'UNION EUROPÉENNE ?

*La question de l'entrée éventuelle de la Turquie dans l'Union européenne a défrayé la chronique en 2005, s'insinuant dans le débat relatif à la Constitution européenne alors même qu'elle n'avait pas lieu d'y figurer. Indépendamment du débat politique relatif à la légitimité d'une entrée de la Turquie dans l'Union, Frédéric Allemand analyse quelles pourraient être les répercussions de son éventuelle intégration sur le fonctionnement institutionnel européen, du simple fait de son poids démographique.*

*S'appuyant sur différentes projections démographiques (Nations unies, Eurostat...) existant pour les différents États membres de l'Union, les futurs entrants « attendus » (Bulgarie, Roumanie, États balkaniques, etc.) et la Turquie, à l'horizon 2025, Frédéric Allemand évalue quel serait le poids de la Turquie, en nombre de votes, au Conseil des ministres, au Parlement européen et dans diverses autres instances, dans le contexte d'une Europe très élargie et dans l'hypothèse d'un maintien des dispositions régissant actuellement les processus de décision.*

*Comme il le souligne, la Turquie aurait effectivement le poids décisionnel d'un grand pays (le plus grand), à l'instar des quatre « grands » États membres actuels (Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni) qui, eux, verraient alors leur poids relatif diminuer. Mais d'une part, cette baisse de poids relatif des quatre grands actuels s'inscrirait dans la tendance générale à l'œuvre depuis une trentaine d'années. D'autre part, le poids*

---

1. Doctorant à l'université de Paris I, Centre de recherche sur l'Union européenne (CRUE). L'auteur remercie Dorothée Lefebure, diplômée du DEA (diplôme d'études approfondies) de démographie de l'Institut de démographie de l'université Paris I, pour ses utiles commentaires. Toute erreur ou inexactitude restante ne saurait être attribuée qu'à l'auteur.

*important de la Turquie ne préjugerait pas de son influence réelle sur le processus de décision, l'expérience montrant que les grands pays suscitent une certaine méfiance qui se traduit souvent par des mises en minorité.*

S.D.

Le 3 octobre 2005 marque un tournant symbolique dans les relations complexes qu'entretiennent depuis près de 50 ans l'Union européenne (UE) et la Turquie <sup>2</sup>. Conformément aux conclusions de la présidence de l'UE adoptées lors du Conseil européen des 16 et 17 décembre 2004 <sup>3</sup>, le Conseil des ministres de l'UE a décidé d'ouvrir les négociations d'adhésion avec la Turquie. L'entrée de cet État dans l'UE pourrait se réaliser à l'horizon 2014, échéance considérée comme suffisamment lointaine pour permettre, d'une part, à la Turquie d'adapter ses structures socio-économiques et légales aux exigences communautaires ; d'autre part, à l'UE d'établir les perspectives financières pour la période 2014-2020 <sup>4</sup> ; par ailleurs, l'adhésion de cet État coïnciderait alors avec le renouvellement des instances communautaires (Parlement européen et Commission). Dans tous les cas, l'ouverture des négociations avec la Turquie ne préjuge nullement de son admission dans l'UE, puisque tout traité d'adhésion signé entre les États membres de l'UE et le pays candidat doit être ratifié par l'ensemble des États signataires, « conformément à leurs règles constitutionnelles respectives <sup>5</sup> ». En France, suite à la révision constitutionnelle de mars 2005, le président de la République est tenu constitutionnellement de soumettre la ratification de ce traité à référendum.

Avant même la survenance de cette éventualité, l'opinion publique tant européenne que française a d'ores et déjà exprimé nombre d'interrogations concernant la justification et les conséquences de ce nouvel élargissement. Les perspectives d'évolution démographique de la Turquie par rapport à celles de l'Europe ont tout particulièrement retenu l'attention <sup>6</sup> : si elle devait adhérer à l'UE, la Turquie serait, à l'horizon 2025, l'État européen le plus peuplé.

---

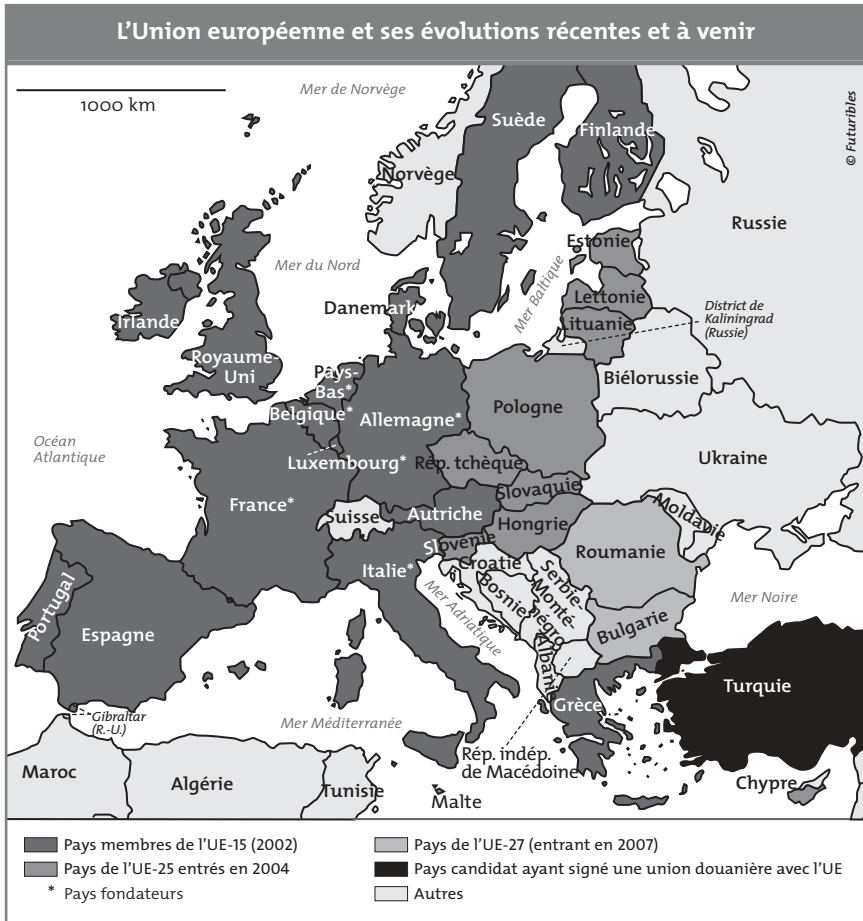
2. Les relations entre l'UE et la Turquie remontent à l'origine de la construction communautaire, ce pays ayant transmis une demande de conclusion d'un accord d'association avec la Communauté économique européenne dès juillet 1959, soit un an et demi à peine après l'entrée en vigueur du traité de Rome.

3. Point 22 des conclusions.

4. Point 13 du cadre des négociations pour la Turquie adopté par le Conseil le 3 octobre 2005. Disponible à l'adresse Internet : [www.europa.eu.int/comm/enlargement/docs/pdf/st2002\\_en05\\_TR\\_framedoc.pdf](http://www.europa.eu.int/comm/enlargement/docs/pdf/st2002_en05_TR_framedoc.pdf).

5. Article 49 du traité sur l'Union européenne.

6. La Commission européenne indique dans sa recommandation sur les progrès réalisés par la Turquie sur la voie de l'adhésion (communication COM(2004)656 final, 6 octobre 2004) que « l'adhésion de la Turquie serait différente des autres élargissements en raison des **effets conjugués de sa population**, de sa superficie, de sa situation géographique [...] ».



Sans chercher à trancher le débat au fond sur l'opportunité de l'admission de la Turquie dans l'UE <sup>7</sup>, la présente étude établit une comparaison des perspectives démographiques turques et de l'UE, et en examine les répercussions sur les rapports de forces entre États qui s'établiraient au sein des institutions communautaires <sup>8</sup>. Pour l'exercice, nous supposons que l'UE comptera 29

7. Pour une présentation des différentes thèses en présence : KRAMER Heinz. « EU-kompatibel oder nicht ? » *Stiftung Wissenschaft und Politik*, étude n° 34, 2003 ; DEUTSCHE BANK RESEARCH. « Turkish Accession to the EU — The Way Is the Goal ». *EU Monitor-Reports on European Integration*, n° 18, septembre 2004, p. 4 ; EMERSON Michael, AYDIN Senem (sous la dir. de). *Turkey in Europe Monitor*. Bruxelles : CEPS (Center for European Policy Studies), janvier 2004-février 2005 (n° 1-14) ; AKAGÜL Deniz, VANER Semih. *L'Europe avec ou sans la Turquie*. Paris : éditions d'Organisation, 2005.

8. Pour une présentation des caractéristiques générales de la Turquie et des enjeux autour de son adhésion, nous renvoyons le lecteur à l'article de Jean Raphaël CHAPONNIÈRE, « L'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ». *Futuribles*, n° 303, décembre 2004, pp. 23-44.

États (les 25 États actuels, plus la Roumanie, la Bulgarie, la Croatie et la Turquie) en 2015 ; et 33 États en 2025 (Bosnie-Herzégovine, Serbie-Monténégro, république indépendante de Macédoine et Albanie).

## ***Les évolutions démographiques à l'horizon 2025***

### ***Caractéristiques démographiques actuelles de la Turquie et de l'UE***

Début 2005, la population turque s'établit, selon les différentes sources statistiques disponibles, entre 71,325 millions d'habitants<sup>9</sup> et 73,302 millions d'habitants<sup>10</sup>, pour un taux de croissance sur la période 2000-2005 de 1,4 %, c'est-à-dire près d'un point et demi de plus que le taux européen (0,1 % en moyenne pour les populations de l'UE à 25).

Le caractère dynamique de la démographie turque par rapport à celle de l'Europe résulte<sup>11</sup> :

— d'un fort taux de natalité, qui s'établissait en 2002 à 20,9 pour 1000 habitants contre 10,2 ‰ en moyenne dans l'UE à 25 (8,7 ‰ en Allemagne et 12,1 ‰ en France) ;

— d'un indice synthétique de fécondité des femmes turques supérieur d'un point à celui des Européennes sur la période 2000-2005 (taux évalué à 2,4 enfants par femme en Turquie contre 1,5 dans l'UE à 25) ;

— d'un taux de mortalité infantile certes élevé (39 décès pour 1000 naissances contre 4 décès pour 1000 naissances en Allemagne et en France), mais dont l'effet est lissé sur le temps grâce à un taux de mortalité général de la population turque relativement faible (7 décès pour 1000 habitants sur la période 2000-2005, contre un taux de 9 ‰ dans l'UE à 25) ;

— d'une espérance de vie à la naissance proche de la moyenne européenne (70,5 ans contre 73,5 ans).

### ***Évolution des populations de la Turquie et de l'UE d'ici 2025***

Sur la base des projections établies par l'ONU, la population de la Turquie compterait 82,150 millions d'individus en 2015 et deviendrait — si elle adhérerait à cette date — le deuxième État le plus peuplé de l'UE à 29, avec 300 000

---

9. ONU (Organisation des Nations unies). *World Population Prospects: The 2002 Revision*. New York : Nations unies, 2003, site Internet [www.un.org/esa/population/unpop.htm](http://www.un.org/esa/population/unpop.htm).

10. *International Data Base* du Census Bureau américain (Division de la démographie), 2005. Données accessibles sur le site Internet [www.census.gov/ipc/www](http://www.census.gov/ipc/www).

11. Données tirées des bases démographiques de : ONU, 2003, *op. cit.* ; Eurostat, 2005, accessible sur le site Internet [www.europa.eu.int/comm/eurostat](http://www.europa.eu.int/comm/eurostat) ; Census Bureau, 2005, *op. cit.*

habitants de moins que l'Allemagne (82,497 millions d'habitants), se plaçant loin devant la France (62,841 millions d'habitants) et le Royaume-Uni (61,275 millions d'habitants). L'UE totaliserait alors 572,117 millions de personnes.

Dix ans plus tard, la Turquie deviendrait l'État le plus peuplé de l'UE avec 88,995 millions d'individus<sup>12</sup>. En comparaison, l'Allemagne compterait environ 81,959 millions de personnes, la France, 64,165 millions, le Royaume-Uni, 63,287 millions et l'Italie, 52,939 millions<sup>13</sup>. Au niveau mondial, l'UE s'affirmerait, avec une population totale de 592,223 millions de personnes<sup>14</sup>, comme le troisième ensemble démographique (derrière l'Inde et la Chine, et loin devant les États-Unis et ses 358,03 millions d'habitants).

Ce renversement de la hiérarchie démographique à long terme est confirmé par les instituts démographiques américains (Census Bureau) et français (Institut national d'études démographiques, INED). Ce dernier précise dans une étude de 2002<sup>15</sup> que les hypothèses de projection retenues par l'ONU prendraient insuffisamment en compte la baisse constante du taux de fécondité des femmes turques<sup>16</sup>. Selon cette étude, en 2025 la population turque serait comprise entre 82,9 et 86,2 millions d'habitants.

Le présent constat sur l'évolution démographique de l'UE élargie à l'horizon 2025 ne saurait alimenter de faux débats : l'affirmation de la Turquie sur le plan démographique est moins lié à son dynamisme interne qu'à l'incapacité des actuels États membres de l'UE à enrayer leur propre déclin démographique. Les conséquences socio-économiques à long terme d'un tel déclin ont été clairement mises en évidence par le groupe de haut niveau présidé par Wim Kok dans le rapport sur les défis à relever par l'Europe<sup>17</sup>. Se concentrant spécifiquement sur la population totale d'âge actif (les 15-64 ans), il notait qu'entre 2005 et 2030, cette catégorie pourrait perdre 20,8 millions d'individus<sup>18</sup>.

---

12. Les projections de l'ONU estiment ainsi que le taux de croissance démographique annuelle de la Turquie serait supérieur de 0,5 point à celui des autres États membres de l'UE à 29 (0,75 contre moins de 0,17 sur la période 2015-2025).

13. ONU. *Op. cit.*

14. L'UE pourrait comprendre les actuels États membres de l'UE, la Bulgarie, la Roumanie, la Turquie ainsi que la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la république de Serbie et du Monténégro, et la république indépendante de Macédoine (UE à 32). L'Albanie n'est pas incluse dans nos calculs en raison de l'indisponibilité de certaines données statistiques.

15. Voir COURBAGE Youssef. « Nouveaux horizons démographiques en Méditerranée ». *Cahier de l'INED*, n° 142, 1999. Version réactualisée (2002) disponible sur le site Internet [www.ined.fr/publications/index.html](http://www.ined.fr/publications/index.html).

16. Voir également en ce sens les projections du Census Bureau américain sur le site Internet [www.census.gov](http://www.census.gov).

17. KOK Wim. *Relever le défi. La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi*. Luxembourg : Office de publication des communautés européennes, novembre 2004. Dans le même sens : MONNIER Alain. « La population de l'Europe : 1950-2050 ». *Population & sociétés*, n° 353, janvier 2000 ; COMMISSION EUROPÉENNE. Communication COM(2005)94 final et *Livre vert sur les changements démographiques*, 16 mars 2005 (Bruxelles).

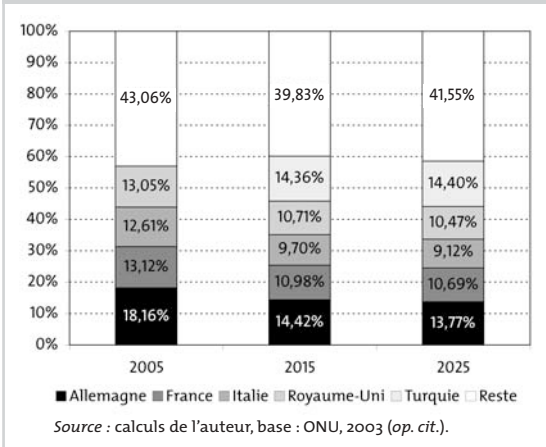
18. Une question dès lors à se poser est celle de savoir dans quelle mesure l'adhésion de la Turquie permettrait de compenser la chute des effectifs de la population active européenne.

Dans ce contexte, la véritable question est celle des stratégies à mettre en place (adhésion de pays dynamiques démographiquement, immigration accrue, politiques sociales et natalistes, etc.) pour endiguer la décroissance de la population européenne.

## **L'importance croissante du poids démographique de la Turquie par rapport aux « grands » États membres de l'UE**

Depuis l'élargissement de 1972, aucune des vagues successives d'adhésion à l'UE n'a remis en cause la prédominance exercée de fait par les quatre « grands » États membres (Allemagne, France, Italie et Royaume-Uni). Or, l'admission de la Turquie, tout en renforçant le poids des grands États, bousculerait cet ordre bien établi : pour la première fois dans l'histoire communautaire, un État nouvellement membre, et pauvre de surcroît, se verrait reconnaître la qualité de « grand » et même du « plus grand » des États de l'UE.

**Graphique 1 — Part démographique des quatre grands États membres et de la Turquie par rapport à la population totale de l'UE**



Au regard des évolutions du poids démographique de la Turquie par rapport aux quatre « grands » de l'UE sur la période 2005-2025 (graphique 1), cinq constats peuvent être établis :

— En valeur absolue, la Turquie s'imposerait comme l'État ayant la population la plus importante (cf. *supra*).

— Avec l'adhésion de la Turquie, l'équilibre entre les grands États membres et les autres États serait

préservé à un niveau égal à celui prévalant dans l'UE à 15. Dans une UE à 29, les cinq « grands » totaliseraient ainsi 67,9 % de la population européenne. Pour autant, l'adhésion turque ne ralentirait que temporairement la progression croissante des « petits » États membres dans l'UE. Le poids démographique de ces derniers recule de 3,3 points entre 2005 et 2015, mais progresse à nouveau de 2 points à la suite de l'élargissement aux pays balkaniques sur la période 2015-2025. En fait, l'adhésion de la Turquie ne permet-

trait pas d'inverser la tendance selon laquelle les grands pays constituent l'exception au milieu d'une multitude de petits pays <sup>19</sup>.

— Toutefois, si l'on considère les quatre grands comme un groupe distinct, l'entrée de la Turquie dans l'UE accentuera la tendance à la baisse du poids démographique de ce groupe. Entre 1972 et 2005, la part cumulée des populations allemande, française, britannique et italienne est passée de 88,5 % de l'ensemble de la population des États membres de la Communauté européenne (1972) à 57,0 %. Avec l'entrée de la Bulgarie et la Roumanie, cette part ne serait plus que de 53,4 % en 2007. Elle reculerait à nouveau de sept points si la Turquie adhéraît à l'UE. Le poids démographique cumulé des quatre grands atteindrait alors 45,8 % de la population totale de l'UE en 2015, et oscillerait entre 43,6 % et 44,1 % de la population totale en 2025. Ainsi, en deux décennies, c'est une baisse de plus de 13 points que ces quatre États subiraient.

— La baisse de la part des quatre grands États membres est essentiellement le fait de l'Allemagne et de l'Italie, dont les parts respectives reculent de 5 points et de 3,5 points (contre 2,5 points pour la France et le Royaume-Uni). Une telle évolution est conforme avec l'examen de la structure démographique de ces deux pays, caractérisée par un accroissement naturel nul voire négatif et un vieillissement prononcé de leur population <sup>20</sup>.

— Enfin, portée par son dynamisme, la Turquie renforcerait son poids démographique entre 2015 et 2025, et ce malgré les élargissements se réalisant après son adhésion. Sa part se maintiendrait ainsi à 14 % du total de la population de l'UE, alors que dans le même temps, quatre nouveaux pays devraient se joindre à l'UE (Albanie, Bosnie-Herzégovine, république indépendante de Macédoine et Serbie-Monténégro).

## ***Incidences de l'évolution du poids démographique de la Turquie sur le processus décisionnel communautaire***

La Turquie serait l'État le plus peuplé de l'UE à l'horizon 2025, détrônant ainsi l'Allemagne qui détenait ce titre depuis 1951 et le premier traité communautaire. Au-delà de la simple question du prestige soulevée par ce chan-

19. MONNIER Alain. « L'Union européenne élargie : quinze + dix ». *Population & sociétés*, n° 398, février 2004.

20. MONNIER Alain. *Ibidem* ; MIRKIN Barry et WEINBERGER Mary Beth. « The Demography of Population Ageing ». *United Nations Technical Meeting on Population Ageing and Living Arrangements of Older persons: Critical Issues and Policy Responses*. New York : Division de la population des Nations unies, février 2000.

gement, les implications sont d'ordre institutionnel et politique. En effet, le critère démographique constitue un facteur clef entrant dans :

- la définition des pondérations des votes et des seuils de majorité qualifiée au sein du Conseil des ministres de l'UE (ci-après Conseil de l'UE) ;
- la détermination du nombre de députés européens de chacun des États membres <sup>21</sup> ;
- la composition de certains organismes consultatifs comme le Comité des régions ou le Comité économique et social européen.

**Tableau 1 — Évolution des populations de l'Allemagne et de la Turquie (2000-2025) (en millions d'habitants)**

	2003	2015	2025
UE	454,187	572,117	595,032
Allemagne	82,476	82,497	81,959
Turquie	71,325	82,150	88,995

*Source : ONU, 2003.*

En revanche, le facteur démographique n'influence pas ou alors marginalement la composition des institutions communautaires supranationales (Commission, Cour de justice de l'UE, Cour des comptes, Banque centrale européenne et Banque européenne d'investissement), ainsi que

celle du Conseil européen, régie par le principe d'égalité souveraine des États membres.

## ***L'adaptation des institutions de l'UE à l'adhésion de la Turquie***

Les adaptations institutionnelles liées à l'adhésion de tout nouvel État sont en principe précisées dans le traité d'adhésion négocié entre les États membres et le pays candidat <sup>22</sup>. Cependant, s'agissant des 12 pays d'Europe centrale et orientale, les principes institutionnels applicables à leur intégration dans l'UE ont été préalablement déterminés dans le traité de Nice (2001) <sup>23</sup> et repris par la suite à l'identique dans les traités d'adhésion <sup>24</sup>.

Il n'existe rien de tel s'agissant de la Turquie. Aucune disposition des traités ne détermine à l'heure actuelle les adaptations dont les institutions devraient

---

21. De façon significative, l'article 190 paragraphe 2 du traité CE précise que le nombre de députés européens élus dans chaque État membre doit « assurer une représentation appropriée des peuples des États réunis dans la Communauté ».

22. Article 49, alinéa 2, du traité sur l'UE.

23. Voir en particulier le protocole n° 1 sur l'élargissement de l'UE, ainsi que la déclaration n° 20 relative à l'élargissement de l'UE, la déclaration n° 21 relative au seuil de majorité qualifiée et au nombre de voix de la minorité de blocage dans une Union élargie, annexés au traité de Nice.

24. Voir le traité d'adhésion signé le 16 avril 2003 avec les 10 pays retenus pour adhérer à l'UE au 1<sup>er</sup> mai 2004 ; ainsi que le traité d'adhésion signé le 25 avril 2005 avec la Bulgarie et la Roumanie.

## LES MODALITÉS DE VOTE AU SEIN DU CONSEIL DE L'UE

Le Conseil de l'Union européenne adopte, en principe, ses délibérations à l'issue d'un vote. Dans la pratique, les délibérations sont acquises le plus souvent par consensus ; le passage au vote conserve néanmoins toute sa pertinence, la possibilité d'y procéder pouvant inciter les États opposés à telle mesure à se rallier à la majorité, sous peine d'être mis en minorité. La décision de procéder à un vote appartient au président du Conseil, agissant de sa propre initiative, ou à la demande de la Commission ou d'un État membre, pour autant que la majorité des membres qui composent le Conseil se prononce en ce sens <sup>1</sup>.

Plusieurs modalités de vote sont prévues par les traités communautaires : majorité simple, majorité qualifiée, majorité « surqualifiée » et unanimité. Aux termes de l'article 205 du traité CE, sauf dispositions contraires du traité, les délibérations sont acquises à la majorité des membres du Conseil. Cependant, présentée comme le droit commun, la majorité simple intervient rarement (essentiellement pour les questions de procédure). De même, la majorité « surqualifiée » ne se rencontre que dans les hypothèses où des sanctions doivent être prises contre un État membre (en raison de la violation des valeurs et principes démocratiques de l'UE ; ou du non-respect des règles de discipline budgétaire).

Les modes de vote les plus fréquents sont par conséquent la majorité qualifiée, que l'on retrouve dans les domaines relevant de la compétence communautaire (« premier pilier ») tels que le marché intérieur, la politique agricole commune, la concurrence, l'harmonisation des législations, etc. L'unanimité, quant à elle, perdure dans

certains domaines particulièrement sensibles comme la politique étrangère et de sécurité commune, la fiscalité, les accords internationaux sur la culture, l'asile et l'immigration.

Le vote à la majorité qualifiée constitue la « grande innovation <sup>2</sup> » des traités communautaires. Conçu pour une communauté à six, ce système garantissait un équilibre entre « grands » et « petits » États membres, puisqu'il y avait en tous les cas une double majorité, pondérée au Conseil et arithmétique, soit au Conseil, soit d'abord à la Commission quand celle-ci a l'initiative de la mesure <sup>3</sup> : il évitait ainsi de donner un rôle disproportionné aux « petits », sans conduire non plus à leur écrasement par les « grands » États. La pondération des votes des États membres est fonction de critères essentiellement démographiques, mais aussi politiques et économiques. L'application mécanique de ce système lors des différents élargissements a conduit à rompre l'équilibre initial, en réduisant progressivement le poids des « grands » États membres ; le passage à une Europe à 12 consomme cette rupture, puisque disparaît le principe selon lequel une mesure ne peut être adoptée au sein du Conseil contre la volonté de deux « grands » États membres.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2004 et l'adaptation des institutions européennes à l'élargissement de l'UE, le nombre total des voix est de 321. La proposition de texte qui émane de la Commission européenne doit recueillir 232 voix pour être approuvée.

La répartition des voix est la suivante : Allemagne, France, Italie et Royaume-Uni : 29 voix ; Espagne et Pologne : 27 voix ; Pays-Bas : 13 voix ; Grèce, Répu-

1. Article 11 du règlement intérieur du Conseil.

2. ISAAC Guy. *Droit communautaire général*. Paris : Armand Colin, 7<sup>e</sup> édition, 1999, p. 47.

3. URI Pierre. *Penser l'action. Un fondateur de l'Europe*. Paris : Odile Jacob, 1991, p. 130.

blique tchèque, Belgique, Hongrie et Portugal : 12 voix ; Suède et Autriche : 10 voix ; Slovaquie, Danemark, Finlande, Irlande et Lituanie : 7 voix ; Lettonie, Slovénie, Estonie, Chypre et Luxembourg : 4 voix ; Malte : 3 voix.

Par ailleurs, les États membres constituant la majorité qualifiée doivent représenter au moins 62 % de la population de l'Union.

Dans une Union à 27 membres, le traité de Nice et le traité d'adhésion prévoient un nombre total de voix de 345,

avec une majorité qualifiée de 255 voix. La répartition des voix resterait inchangée, la Roumanie et la Bulgarie possédant, respectivement, 14 et 10 voix.

L'article 1-25 du projet de Constitution définit le nouveau système de majorité qualifiée de la manière suivante : la majorité qualifiée est atteinte lorsqu'une décision rassemble 55 % des votes, comprenant 15 États membres réunissant au moins 65 % de la population de l'Union.

F.A.

faire l'objet dans la perspective de l'admission de ce pays <sup>25</sup>. Cependant, il est possible de procéder à certaines estimations sur la base de l'existant, et en supposant que les poids démographiques entre la Turquie et l'Allemagne demeureraient relativement proches sur les moyen et long termes (voir tableau 1). Une telle similitude devrait permettre à l'État turc d'obtenir un nombre de voix et de députés européens identique à celui de l'État rhénan.

En vertu du traité CE, modifié par les traités d'adhésion d'avril 2003, l'Allemagne bénéficie, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2004, de 29 voix au Conseil et de 99 députés au Parlement européen.

Sur la base de notre hypothèse, la Turquie obtiendrait lors de son admission 29 voix au Conseil. S'agissant toutefois du nombre de députés européens, l'entrée de la Turquie (et des autres pays candidats ou potentiellement candidats) conduirait très certainement à une redistribution du nombre de députés entre les pays membres, sauf à accepter le principe d'une assemblée réunissant plus de 900 parlementaires <sup>26</sup>. À cet égard, la Constitution européenne prévoyait en son article 1-20 de limiter le nombre maximum de membres du Parlement européen à 750. La représentation des citoyens devait être assurée « de façon dégressivement proportionnelle, avec un seuil minimum de six membres par État membre. Aucun État membre ne se voit attribuer plus de 96 sièges. » La Constitution européenne précisait que l'attribution exacte du nombre de sièges à chaque État membre serait déterminée par une décision du Conseil européen qui se prononcerait à l'unanimité, sur initiative du Parlement européen et avec son approbation.

25. Cette situation est somme toute logique puisqu'à l'époque du traité de Nice, les négociations d'adhésion n'étaient pas ouvertes avec la Turquie.

26. Par extrapolation des règles actuelles de distribution du nombre de sièges entre les États, le Parlement européen compterait 931 membres dans une Union à 33.

## *L'influence de la Turquie au sein du Conseil des ministres de l'UE*

### Préalables méthodologiques

L'influence qu'un État membre peut exercer, en raison de son poids démographique, sur les décisions prises au sein du Conseil de l'UE, dépend en premier lieu des modalités de vote nécessaires à l'acquisition des délibérations. Celles-ci, de façon simplifiée, peuvent être adoptées par consensus, à la majorité simple, qualifiée ou surqualifiée, ou à l'unanimité des membres. Seule l'hypothèse du vote à la majorité qualifiée (qui couvre environ 80 % des prises de décision), ou surqualifiée, intègre un élément démographique dans le décompte des voix exprimées par les membres du Conseil : chaque vote est en effet affecté d'une pondération censée refléter le poids démographique des États <sup>27</sup>.

L'analyse du degré d'influence d'un État s'apprécie, de façon brute, au regard de la part de droits de vote qu'il détient ; et de façon plus fine, grâce aux outils d'analyse statistique — indice normalisé de Banzhaf, indice de Shapley-Shubik (voir encadré ci-après), etc. Cependant, reposant sur des calculs de probabilité, ces derniers ne rendent qu'imparfaitement compte des aspects stratégiques liés aux votes, du niveau d'information et d'intérêt des participants, etc. <sup>28</sup>

Ces préalables rappelés, l'influence de la Turquie sur le processus décisionnel du Conseil de l'UE sera mesurée d'une part en considérant que le régime de la pondération des votes sera maintenu d'ici 2025 ; et d'autre part, en évaluant le nombre de fois où le vote de cet État sera déterminant pour l'adoption d'une délibération, par rapport au nombre total de « votes pivots » possibles (indice normalisé de Banzhaf). Comme cette mesure tient compte de l'influence des autres États, elle synthétise la répartition, entre les différents pays, du pouvoir de faire basculer une coalition <sup>29</sup>.

### La Turquie au Conseil : quel degré d'altération des équilibres ?

Depuis l'élargissement de mai 2004, un vote à la majorité qualifiée est acquis lorsqu'il a recueilli 232 voix (soit 72,27 % de l'ensemble), exprimant le

---

27. L'entrée de nombreux « petits » États membres dans l'UE/CE lors des différents élargissements a cependant conduit à leur surreprésentation et à la sous-représentation des « grands » États membres. La pondération ne reflète plus aujourd'hui que très imparfaitement la part que chaque État représente dans la population totale de l'UE. Le même constat est applicable s'agissant de la distribution du nombre de sièges au Parlement européen entre les États membres.

28. BALDWIN Richard et WIDGREN Mika. « The Impact of Turkey's Membership on EU Voting ». *CEPS Policy Brief*, n° 62, février 2005.

29. CARTON Benjamin, LACOSTE Olivier. « Union européenne : quel pouvoir de décision ? La majorité qualifiée au Conseil des ministres de l'UE : une question de décision et de pouvoir ». *Futuribles*, n° 308, mai 2005, pp. 55-64.

## L'INDICE NORMALISÉ DE BANZHAF ET L'INDICE DE SHAPLEY-SHUBIK

Développés à partir des années 1950-1960, les indices de pouvoir ont pour objet de mesurer la capacité d'un votant d'influencer l'issue d'une délibération au regard 1) de la répartition complète des pondérations entre les différents participants et 2) de la règle de vote (seuil de la majorité pour emporter la décision). L'avantage de tels indices est double, puisqu'ils permettent une comparaison du pouvoir de vote entre les différentes parties prenantes au processus décisionnel, ainsi qu'une évaluation prospective des conséquences de changements dans les règles de vote sur le pouvoir des différents membres d'une assemblée <sup>1</sup>.

La réflexion sur les indices de pouvoir prend sa source dans les travaux du mathématicien britannique Samuel L. Penrose qui s'intéresse à la répartition du pouvoir au sein de l'Assemblée générale des Nations unies <sup>2</sup>. L'approche est alors probabiliste et consiste à déterminer le nombre de fois où un élément donné pourra composer une majorité avec d'autres éléments pour remporter la majorité requise. Relativement ignorés, ces travaux sont popularisés suite à la publication des études sur les méthodes de calcul du pouvoir de vote (ou *voting power*) par L. Shapley et M. Shubik en 1954 <sup>3</sup>, puis par John F. Banzhaf III, procureur américain, en 1965 <sup>4</sup>.

À l'origine, la valeur de Shapley est un concept issu de la théorie des jeux et qui sera proposé par les deux auteurs comme une mesure de pouvoir *a priori* dans un processus de vote. La logique

peut en être résumée comme suit <sup>5</sup>. Soit un groupe d'individus qui doivent voter un amendement législatif, avec comme hypothèse qu'ils votent chacun leur tour et que dès que la majorité requise est obtenue, l'individu qui a voté en dernier en faveur de l'amendement reçoit une unité de pouvoir (la décision ayant été remportée grâce à son vote). Cet individu est considéré comme décisif pour la formation de la coalition gagnante formée par lui-même et tous ceux qui le précèdent.

En se fixant comme conditions que les individus prennent part au vote de manière 1) aléatoire et 2) équiprobable (chaque individu ne peut voter que « oui » ou « non »), le nombre moyen de fois où un individu donné est décisif résulte de la division du nombre de permutations des joueurs pour lesquelles le joueur donné est décisif, par le nombre total de permutations possibles.

Présenté 10 ans après l'indice de Shapley-Shubik, l'indice de Banzhaf a pour objectif initial d'aider à résoudre certains débats juridiques concernant les normes d'équité constitutionnelle pour les systèmes de représentation électorale américains. Comme ses prédécesseurs, J. Banzhaf considère que la mesure du pouvoir d'un joueur donné dépend du nombre de fois où il est décisif. Mais le vote n'est plus ici séquentiel, J. Banzhaf fixant comme hypothèse que les coalitions votent en bloc. La mesure du pouvoir de vote d'un individu donné est par conséquent le nombre de coalitions pos-

1. ANDJIGA Nicolas Gabriel, CHANTREUIL Frédéric, LEPELLEY Dominique. « La mesure du pouvoir de vote ». *INRA Working Paper*, n° 03-01, janvier 2003.

2. PENROSE Samuel L. « The Elementary Statistics of Majority Voting ». *Journal of the Royal Statistical Society*, n° 109, 1946, pp. 53-57.

3. SHAPLEY Lloyd S. et SHUBIK Martin. « A Method for Evaluating the Distribution of Power in a Committee System ». *American Political Science Review*, n° 48, 1954, pp. 787-792.

4. BANZHAF III John F. « Weighted Voting Does not Work: A Mathematical Analysis ». *Rutgers Law Review*, n° 19, 1965, pp. 317-343.

5. ANDJIGA Nicolas Gabriel et alii. *Op. cit.*

sibles et non le nombre de permutations possibles, pour lesquelles cet individu est décisif. Autrement dit, il s'agit de mesurer la capacité de l'individu à faire basculer, suite à son rallie-

ment, une coalition de minoritaire à majoritaire et à exercer ainsi un rôle de pivot.

F.A.

vote favorable de la majorité des membres du Conseil<sup>30</sup>. En outre, un membre du Conseil peut demander que, lors de la prise d'une décision par le Conseil à la majorité qualifiée, il soit vérifié que les États membres constituant cette majorité qualifiée représentent au moins 62 % de la population totale de l'Union (condition dite du « filet démographique »). À défaut, la décision en cause n'est pas adoptée.

Dans une Union à 29 intégrant la Turquie, le nombre total de voix s'établirait, par extrapolation des règles de pondération actuelles, à 381 voix et le seuil de la majorité qualifiée à 281 voix<sup>31</sup>. Avec ses 29 voix et ses 82,150 millions d'habitants, la Turquie bénéficierait de 7,6 % du total des voix au sein du Conseil et représenterait 14,4 % du total de la population européenne. Elle aurait statistiquement un nombre de probabilités d'exercer un rôle de pivot égal à celui de l'Allemagne et légèrement supérieur à celui de la France, du Royaume-Uni et de l'Italie.

Ce simple constat soulève deux interrogations :

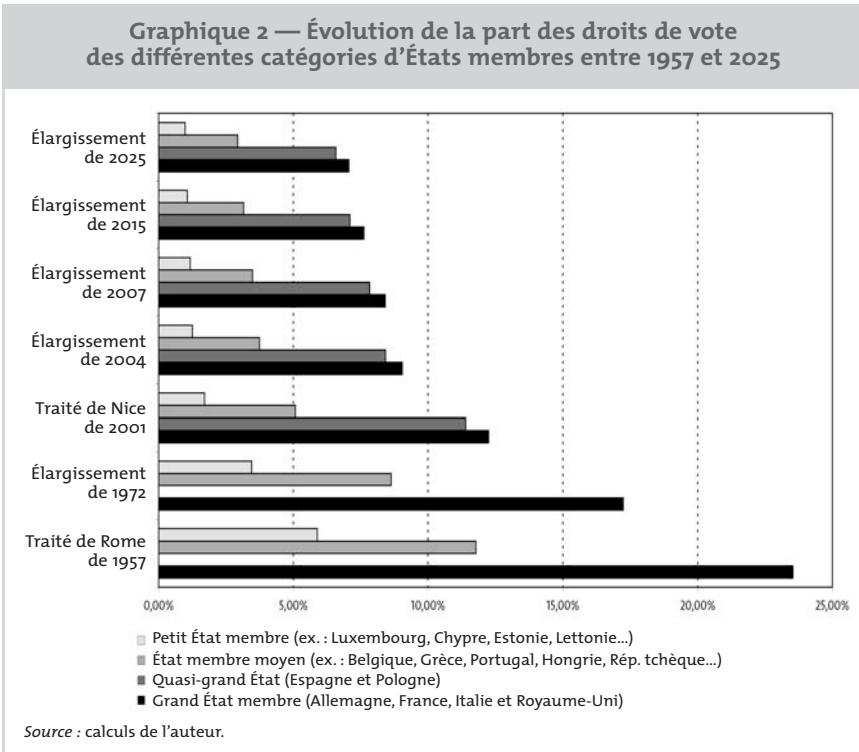
**1) Dans quelle mesure l'admission de la Turquie affecte-t-elle les rapports de forces entre les États membres ?**

À la veille de l'éventuelle adhésion de la Turquie, l'intégration d'États de petite ou moyenne taille a conduit à un éparpillement des voix : cumulant 53,4 % de la population de l'UE, les quatre grands États membres ne détendraient plus que 33,6 % des droits de vote ; la prise en compte de l'Espagne et de la Pologne (27 voix chacune) ne modifierait que marginalement le déséquilibre entre petits et grands États : ces six États représentant 69,7 % de la population ne disposeraient que de 49,3 % des voix.

À titre individuel, avec respectivement 16,8 %, 12,8 %, 12,5 % et 11,3 % de la population européenne, l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et l'Italie ne disposeraient chacun que de 8,4 % des voix au Conseil. Selon l'indice nor-

30. Article 205 du traité CE, modifié par l'article 12 de l'acte d'adhésion du 16 avril 2003 ; également l'article 10.1 de l'acte d'adhésion du 25 avril 2005.

31. Ce seuil correspondra au seuil de majorité qualifiée à la suite de l'élargissement de l'UE à la Roumanie et à la Bulgarie, conformément à l'article 10.1 de l'acte d'adhésion du 25 avril 2005.



malisé de Banzhaf, chacun de ces États exercerait un rôle de pivot dans la constitution de coalitions gagnantes dans 7,7 % des cas.

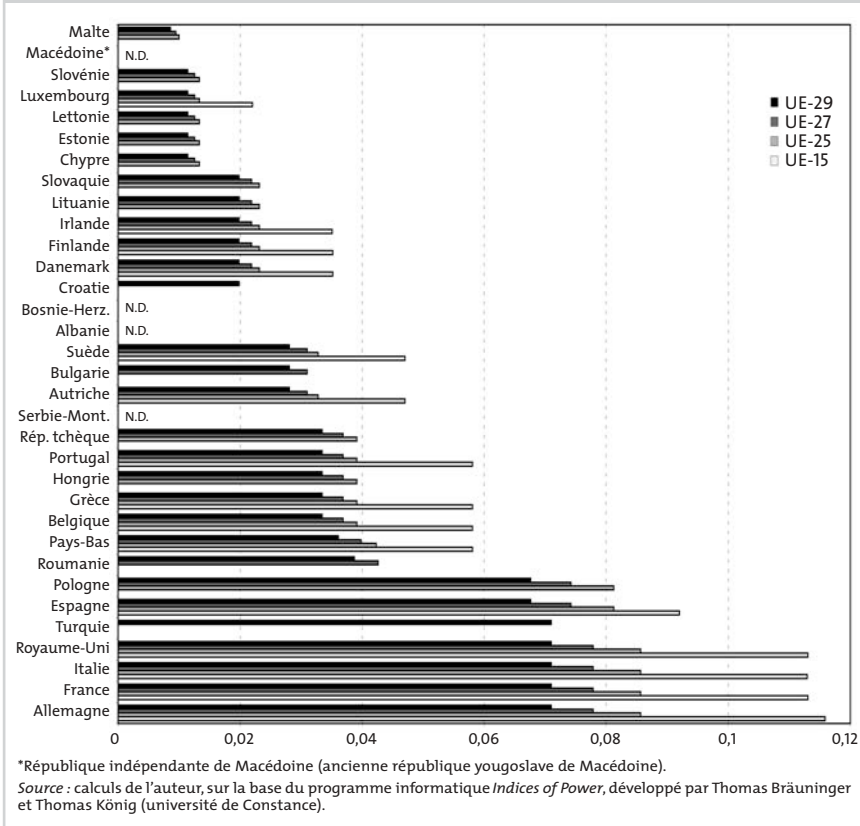
L'admission éventuelle de la Turquie n'affecterait pas profondément le poids des grands États (voir graphique 2). La part des droits de vote détenus par ces derniers ne diminuerait que de 0,8 point. Quant à leur probabilité d'exercer le rôle de pivot, la baisse ne serait que de 0,7 point. Il importe de noter que ce sont les États de petite ou moyenne taille dont le rôle de pivot est proportionnellement le plus altéré par l'adhésion turque : la baisse moyenne s'établit entre 9,1 % et 9,3 % contre 8,9 % pour les grands États (voir graphique 3).

L'impact de l'adhésion turque doit être d'autant plus relativisé lorsqu'on observe les changements intervenus à la suite de l'adhésion à l'UE d'un autre grand État : le Royaume-Uni en 1972. La part des droits de vote des trois grands de l'époque (Allemagne, France et Italie) a baissé de 6,3 points ; ils consentaient également une diminution de leur rôle de pivot de 6,2 points.

## 2) Quel rôle la Turquie peut-elle exercer sur les délibérations du Conseil ?

Cet État constituerait, comme tout autre grand État, un partenaire clef dans la constitution de coalitions gagnantes et / ou des minorités de blocage.

**Graphique 3 — Évolution de l'influence des États membres de l'UE entre 2005 et 2025 (indice normalisé de Banzhaf, exprimé en %)**



Son importance démographique lui assurerait également une place de choix lorsqu'un ou plusieurs États membres demanderaient à ce que la condition du seuil démographique soit vérifiée.

Par ailleurs, l'adhésion de la Turquie vient altérer encore un peu plus le processus décisionnel du Conseil : dans une Union à 29, la probabilité pour que se forme une coalition gagnante parmi l'ensemble des coalitions possibles s'établit à 1,6 %. Mais à ce niveau, est surtout en cause l'incapacité des constituants à doter le Conseil d'un nouveau processus décisionnel.

### *L'influence de la Turquie au Parlement européen*

Contrairement à la situation rencontrée au sein du Conseil de l'UE, l'influence que la Turquie et ses 99 députés européens pourraient exercer au sein du Parlement européen dévoile les limites du présent exercice. Sa me-

sure relève d'une approche davantage qualitative que strictement quantitative. Les études récentes consacrées à l'influence française dans l'assemblée parlementaire de l'UE <sup>32</sup> ont mis en avant qu'il ne suffisait pas qu'un État y bénéficie d'une forte représentation pour orienter les décisions parlementaires dans le sens de la défense de ses intérêts et de sa population ; encore fallait-il que les représentants de sa nationalité exercent des fonctions clefs dans cette institution. Ainsi, les parlementaires français, malgré leur nombre important (87 pendant la législature 1999-2004, soit 13,9 % des élus) rencontraient des difficultés pour s'imposer dans les groupes parlementaires influents, ainsi que dans les commissions parlementaires à vocation législative <sup>33</sup>.

Dans ce contexte, il est impossible de préjuger de l'influence que pourraient exercer les députés européens élus en Turquie. Par ailleurs, il est encore trop tôt pour pouvoir dégager les tendances politiques qui seront celles de la Turquie d'ici 20 ans et pour apprécier la capacité des euro-députés turcs à intégrer ou non les grandes formations politiques déjà existantes (parti populaire européen, parti socialiste et libéraux).

## ***L'influence de la Turquie au sein des autres institutions européennes***

Le jour de l'admission éventuelle de la Turquie dans l'UE, son chef d'État ou de gouvernement aura le droit, comme l'ensemble de ses partenaires européens, de siéger au Conseil européen, l'instance politique du niveau le plus élevé dans l'UE. L'importance démographique turque ne devrait produire aucune incidence sur les équilibres internes propres à cette instance, dans la mesure où les délibérations y sont adoptées par la voie du consensus et sur la base d'« un État, une voix ». Toute autre solution conduirait à remettre en cause le principe d'égalité souveraine des États qui caractérise depuis l'origine cette instance de nature purement interétatique.

S'agissant des autres organes communautaires telles la Commission européenne, la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, la Cour des comptes ou la Cour de Justice, la désignation de fonctionnaires de nationalité turque n'aurait aucun effet en faveur d'une influence

---

32. MEDEF (Mouvement des entreprises de France). *Mémoire Europe 2004*. Paris : MEDEF, mars 2004 ; BERTONCINI Yves et CHOPIN Thierry. « Le Parlement européen : un défi pour l'influence française ». *Notes de la fondation Robert Schuman*, avril 2004 ; FLOCH Jacques. *Rapport d'information sur la présence et l'influence de la France dans les institutions européennes*. Paris : Assemblée nationale (Délégation pour l'Union européenne), n° 1594, 12 mai 2004.

33. La situation des représentants français a connu, à la suite du renouvellement parlementaire de juin 2004, une nette amélioration, voir CHOPIN Thierry et MUSSO Cédric. « Un an après les élections européennes : audit de l'influence française au sein du Parlement européen ». *Questions d'Europe*, n° 218, 27 juin 2005.

accrue de la Turquie. L'ensemble de ces institutions et de leurs représentants est tenu par le principe d'indépendance <sup>34</sup>.

Au sein des organes consultatifs que sont le Comité économique et social et le Comité des régions, la Turquie obtiendrait selon toute vraisemblance un nombre de 24 représentants, identique à celui des autres grands États membres. Juridiquement, la nationalité des membres de ces instances ne saurait entrer en ligne de compte lors des délibérations : le traité indique en des termes non équivoques que « les membres du Comité ne doivent être liés par aucun mandat impératif. Ils exercent leurs fonctions en pleine indépendance, dans l'intérêt général de la Communauté <sup>35</sup>. »

\* \*

Dans son document de travail sur les « Questions soulevées par les perspectives d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne » (6 octobre 2004), la Commission notait avec justesse que : « Dans une UE à 27 plus la Turquie, celle-ci aurait une influence dans le processus décisionnel plus ou moins équivalente à son poids démographique relatif dans l'UE, c'est-à-dire une influence importante. »

Ce constat, auquel nous souscrivons pleinement, ne doit pas conduire à l'adoption de conclusions trop hâtives. L'examen de la place de la Turquie dans les institutions communautaires ne fournit qu'une image relativement partielle du rôle qu'elle pourrait exercer dans l'UE. Sur le plan strictement institutionnel, l'entrée de cet État dans l'UE n'aura pour effet ni d'affecter profondément les rapports de forces préexistants entre les États membres, ni de lui conférer le rôle de *leader* au sein du Conseil. Au contraire, l'analyse des votes au sein du Conseil sur les 30 dernières années a révélé l'existence d'une certaine méfiance vis-à-vis de l'État le plus peuplé : l'Allemagne, malgré son importance démographique, fut souvent mise en minorité.

---

34. Article 213 du traité CE pour la Commission européenne ; les articles 108 et 109 du traité CE pour la Banque centrale européenne ; article 223 du traité CE concernant la Cour de justice des Communautés européennes...

35. Articles 258 et 263 du traité CE.

**À PROPOS DE L'EUROPE,  
VOIR NOTAMMENT DANS *FUTURIBLES***

« La stratégie de Lisbonne à mi-parcours ». Dossier spécial. N° 310, juillet-août 2005, pp. 31-82

« Productivité, croissance, emploi. Le déclin de l'Europe ». Dossier spécial. N° 299, juillet-août 2004, pp. 5-44

« Les valeurs des Européens. Les tendances de long terme ». Numéro spécial. N° 277, juillet-août 2002, 216 p.

BONNAURE Pierre. « L'Europe en crise : quelle issue ? » N° 296, avril 2004, pp. 57-70.

CARTON Benjamin, LACOSTE Olivier. « Union européenne : quel pouvoir de décision ? La majorité qualifiée au Conseil des ministres de l'UE : une question de décision et de pouvoir ». N° 308, mai 2005, pp. 55-64.

CHAPONNIÈRE Jean Raphaël. « L'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ». N° 303, décembre 2004, pp. 23-43.

COHENDET Patrick, STOJAK Lucy. « La fracture numérique en Europe. Les enjeux économiques et sociaux au regard d'une "Europe de la connaissance" ». N° 305, février 2005, pp. 5-28.

DELANGHE Henri, DUCHÊNE Vincent, MUL DUR Ugur. « À l'aube d'une nouvelle vague de croissance ? La cinquième vague de croissance longue : avec ou sans l'Europe ? » N° 300, septembre 2004, pp. 19-44.

DELORS Jacques. « Une vision ambitieuse pour la grande Europe ». N° 282, janvier 2003, pp. 5-11.

DREVET Jean-François. « L'Europe élargie et la France ». N° 303, décembre 2004, pp. 45-63 ; et « Les fonds communautaires et l'élargissement ». N° 282, janvier 2003, pp. 31-50.

FABRY Elvire. « Une Constitution pour une démocratie européenne ? » N° 300, septembre 2004, pp. 85-93.

HERM Anne, POULAIN Michel. « Les flux migratoires internationaux en Europe ». N° 279, octobre 2002, pp. 5-27.

LEBEAU André. « Galileo : une ambition européenne ». N° 294, février 2004, pp. 41-54.

ROUBAN Luc. « Europe : la fracture sociale. La diversité des cultures socio-politiques en Europe ». N° 313, novembre 2005, pp. 39-54.

SCHMÉDER Geneviève. « "Sécurité humaine" : une nouvelle doctrine pour l'Europe ». N° 307, avril 2005, pp. 5-19.

TOULEMON Robert. « La Constitution européenne. Son origine, ses vertus, ses faiblesses ». N° 307, avril 2005, pp. 21-33.

---

*Pour plus d'informations, consulter l'index de la revue, en ligne sur le site Internet de *Futuribles* : [www.futuribles.com](http://www.futuribles.com), ou nous contacter au 33 (0)1 53 63 37 71*

Eddy Fougier <sup>1</sup>

# Le « non » français à la Constitution européenne

RÉFÉRENDUM DU 29 MAI 2005 :  
RADIOGRAPHIE D'UN REJET

*Il y a un an de cela, le débat battait son plein, en France, quant à la réponse à apporter au projet de Constitution européenne qui serait soumis à référendum le 29 mai 2005. L'on avait souligné, dans ces colonnes <sup>2</sup>, combien le traitement qui en était fait se trouvait parfois très loin des questions soulevées par ledit traité constitutionnel. Fin mai 2005, les Français se sont majoritairement (près de 55 % des suffrages exprimés) prononcés contre ce traité. Ce rejet de la Constitution a-t-il pour origine de véritables griefs à l'égard du texte qui était soumis à référendum ou, plus généralement, à l'égard de l'Union européenne ; ou a-t-il servi à exprimer d'autres récriminations, davantage en rapport avec la situation politique, économique et sociale de la France ?*

*Eddy Fougier, pour répondre à cette question, a analysé et comparé les divers sondages réalisés après ce référendum en France, mais aussi aux Pays-Bas, au Luxembourg et en Espagne (trois autres pays européens ayant soumis la Constitution à référendum). Il nous livre ici les résultats de cette « radiographie » des « non » français, qu'il classe en quatre grandes catégories : la sanction du pouvoir politique en place, le refus du chômage et de l'insécurité sociale, le rejet de l'ultralibéralisme économique, et l'opposition aux élargissements réalisés ou programmés de l'Union — ces deux derniers aspects rejoignant une certaine forme d'appréhension d'un grand nombre de Français à l'égard de la mondialisation.*

S.D.

---

1. Politologue. L'auteur tient à remercier Chloé Coussen Dauban et Claire Demesmay pour leur aide.

2. Voir notamment *Futuribles*, n° 307, avril 2005, p. 21.

Tout semble avoir été déjà dit et écrit à propos du résultat du référendum du 29 mai 2005, en France, sur le traité établissant une Constitution pour l'Europe. Cependant, la plupart des analyses se sont fondées sur des données et des considérations uniquement françaises. Or, comme on le sait, des référendums équivalents ont été organisés dans d'autres pays membres de l'Union européenne (UE). Il paraît par conséquent intéressant d'interpréter les caractéristiques du ou des « non » français en les comparant aux résultats des autres référendums qui se sont déroulés aux Pays-Bas, le 1<sup>er</sup> juin 2005, où le « non » l'a aussi massivement emporté avec 61,6 % des suffrages exprimés ; au Luxembourg, le 10 juillet, où le « oui » a réuni 56,5 % des suffrages ; et en Espagne, le 20 février, où le « oui » s'est largement imposé avec 76,7 % des suffrages. Ce d'autant que, grâce aux enquêtes post-référendaires Eurobaromètre réalisées pour le compte de la Commission européenne, nous disposons de données relativement comparables <sup>3</sup>.

Avec 54,7 % des suffrages exprimés pour un taux de participation tout à fait honorable (69 %), surtout si on le compare aux taux habituels des élections européennes (par exemple, 43 % en 2004), la victoire du « non » a été, en effet, très nette en France. Elle a été d'autant plus massive que, selon les enquêtes réalisées à la sortie des urnes <sup>4</sup> ou les 30 et 31 mai 2005 <sup>5</sup>, ce rejet aurait été majoritaire chez les femmes comme chez les hommes ; dans toutes les tranches d'âge, à l'exception notable des 55 ans ou plus ; dans l'ensemble des catégories socioprofessionnelles, en dehors des cadres supérieurs ; chez les salariés des secteurs privé et public ; en province, dans les zones rurales et les agglomérations, hors agglomération parisienne ; chez les non-diplômés et les diplômés jusqu'au niveau du baccalauréat ; chez les personnes dont le revenu net mensuel du foyer est inférieur ou égal à 3 000 euros ; enfin, chez les sympathisants de gauche, de la droite souverainiste, de l'extrême droite et chez ceux qui n'ont aucune préférence partisane.

Il n'en reste pas moins que, derrière ce rejet massif, les motivations des électeurs ont été extrêmement diverses. Tout d'abord, seule une minorité — 18 % des Français interrogés dans l'enquête Eurobaromètre — dit s'être rendue aux urnes et avoir voté au référendum sur la base de son opinion sur la Constitution à proprement parler. Les autres électeurs affirment avoir voté sur la base de leur opinion sur la construction européenne (32 %), ou sur les

---

3. COMMISSION EUROPÉENNE. « The European Constitution: Post-referendum Survey in the Netherlands ». *Flash Eurobarometer*, n° 172, juin 2005 ; « La Constitution européenne : sondage post-référendum au Luxembourg ». *Flash Eurobaromètre*, n° 173, juillet 2005 ; « La Constitution européenne : sondage post-référendum en Espagne ». *Flash Eurobaromètre*, n° 168, mars 2005 ; « La Constitution européenne : sondage post-référendum en France ». *Flash Eurobaromètre*, n° 171, juin 2005. Par commodité, ces enquêtes seront respectivement appelées ici « Eurobaromètre Pays-Bas », « Eurobaromètre Luxembourg » et « Eurobaromètre France ».

4. Enquêtes Louis Harris et Ipsos, 29 mai 2005.

5. Eurobaromètre France.

partisans du « oui » (7 %) ou du « non » (4 %) durant la campagne. Les derniers, enfin, ont cherché à profiter de l'opportunité qui leur était offerte de pouvoir s'exprimer, à travers ce référendum, sur leurs préoccupations du moment, en l'occurrence l'évolution de la situation économique et sociale. C'est le cas de 32 % des Français interrogés. En définitive, ceux qui ont voté « oui » ont en majorité fondé leur choix sur leur opinion sur la construction européenne, en exprimant leur soutien à cette construction, tandis que ceux qui ont voté « non » se sont prononcés à une quasi-majorité sur la base de leur opinion sur le contexte économique et social, en exprimant ainsi leur malaise face à la situation. Par contraste, lors des référendums aux Pays-Bas, au Luxembourg et *a fortiori* en Espagne, cette dimension non spécifiquement européenne de la motivation du vote a été bien moins importante.

Les motivations qui ont poussé une majorité d'électeurs à voter en faveur du « non », elles aussi, sont nombreuses. Les enquêtes postélectorales réalisées pour la Commission européenne en France, aux Pays-Bas et au Luxembourg en dénombrent au total plus d'une vingtaine (voir tableau 1, page suivante). Sur la base des enquêtes menées le 29 mai à la sortie des urnes et de l'analyse comparative des enquêtes post-référendaires Eurobaromètre, il est cependant possible d'identifier quatre facteurs principaux dans le rejet français du traité constitutionnel ou quatre « non » français : un non à l'exécutif, un non au chômage et à l'insécurité sociale, un non à l'« ultralibéralisme économique » et, enfin, un non à l'Union européenne élargie.

## **Le « non » à l'exécutif**

La désapprobation du traité constitutionnel, en France, a été en partie l'expression d'un rejet de l'exécutif, de la politique menée par le président de la République et le gouvernement. Le clivage très net entre les sympathisants de la droite parlementaire qui ont largement approuvé le traité constitutionnel et ceux de gauche qui l'ont rejeté en masse, en est bien entendu le principal symptôme. En effet, le référendum a été considéré par de nombreux électeurs comme une occasion d'exprimer leur opposition à la politique du gouvernement Raffarin. Il s'agirait même de la quatrième motivation du « non » selon l'enquête Eurobaromètre France et de la huitième dans l'enquête Ipsos<sup>6</sup>. Par ailleurs, 27 % de ceux qui se sont abstenus le 29 mai l'auraient fait pour sanctionner le gouvernement ou le président de la République<sup>7</sup>.

D'un certain point de vue, le résultat du référendum ne ferait ainsi que confirmer celui des élections régionales et européennes de 2004, ainsi que l'impopularité manifeste du gouvernement et du président de la République

---

6. *Op. cit.*

7. Eurobaromètre France.

Tableau 1 — Les principales motivations du « non » lors des référendums sur le traité constitutionnel en France (29 mai 2005), aux Pays-Bas (1 <sup>er</sup> juin 2005) et au Luxembourg (10 juillet 2005)		
France (1)	Pays-Bas (2)	Luxembourg (3)
Cela aura des effets négatifs sur la situation de l'emploi en France : 31 %	Manque d'information : 32 %	Cela aura des effets négatifs sur la situation de l'emploi au Luxembourg : 37 %
La situation économique en France est trop mauvaise / il y a trop de chômage en France : 26 %	Perte de la souveraineté nationale : 19 %	La situation économique au Luxembourg est trop mauvaise / il y a trop de chômage au Luxembourg : 23 %
Le projet est trop libéral sur le plan économique : 19 %	Opposition au gouvernement : 14 %	Pas assez d'Europe sociale : 22 %
Opposition au président de la République et au gouvernement : 18 %	L'Europe coûte trop cher : 13 %	Le projet va trop loin / trop vite : 20 %
Pas assez d'Europe sociale : 16 %	Opposition à la construction européenne : 8 %	Ne veut pas de la Turquie dans l'Union : 17 %
Le texte est trop complexe : 12 %	Cela aura des effets négatifs sur la situation de l'emploi aux Pays-Bas : 7 %	Le texte est trop complexe : 17 %
Ne veut pas de la Turquie dans l'UE : 6 %	Ne voit pas ce qu'il y a de positif dans le texte : 6 %	Manque d'information : 17 %
Perte de la souveraineté nationale : 5 %	Le projet va trop loin / trop vite : 6 %	Rejet d'un nouvel élargissement : 13 %
Manque d'information : 5 %	Trop technocratique : 6 %	Le projet est trop libéral sur le plan économique : 11 %
Opposition à la construction européenne : 4 %	Opposition aux futurs élargissements : 6 %	Trop technocratique : 10 %
<i>Sources</i> : (1) Eurobaromètre France ; (2) Eurobaromètre Pays-Bas ; (3) Eurobaromètre Luxembourg. L'enquête menée à l'occasion du référendum espagnol ne comporte pas de données équivalentes.		

au cours du premier semestre de l'année 2005. Une partie du vote apparaît par conséquent conditionnée par le soutien ou non du gouvernement, indépendamment des opinions émises sur la construction européenne et *a fortiori* sur le traité constitutionnel. On peut noter, malgré tout, que seul un très petit nombre de partisans du « oui » aurait cherché à manifester par son vote son soutien au gouvernement. Il s'agit seulement, selon Eurobaromètre France, de la 12<sup>e</sup> motivation du « oui ».

On le sait, les considérations internes sont très présentes lors des élections pour le Parlement européen. Cela fut tout autant le cas lors du référendum de 1992 sur le traité sur l'Union européenne signé à Maastricht, où les sympathisants PS (parti socialiste) et verts avaient très largement voté en faveur du traité, alors soutenu par le président Mitterrand et le gouvernement de Pierre Bérégovoy, tandis que ceux du RPR (Rassemblement pour la République) s'y étaient majoritairement opposés. Or, en 2005, les sympathisants

UMP (Union pour un mouvement populaire), qui soutenaient le RPR dans leur grande majorité en 1992 et qui ne sont pas nécessairement connus pour être les catégories les plus proeuropéennes, ont massivement adopté le traité constitutionnel, alors que ceux PS et verts, traditionnellement plus favorables à la construction européenne, votaient en majorité en faveur du « non ».

Cette dimension de politique intérieure et de proximité partisane a également joué un rôle non négligeable lors du référendum néerlandais. Le rejet du gouvernement de centre-droit de Jan Peter Balkenende, lui aussi assez impopulaire au moment du référendum, y aurait ainsi constitué la troisième motivation en faveur du rejet du traité constitutionnel <sup>8</sup>. En revanche, au Luxembourg, où le « non » a été minoritaire, cette dimension a joué un rôle secondaire, en constituant seulement la 13<sup>e</sup> motivation de l'opposition au traité constitutionnel <sup>9</sup>.

## ***Le « non » au chômage et à l'insécurité sociale***

En France, en manifestant un net refus du traité constitutionnel, les électeurs ont notamment souhaité exprimer leurs préoccupations face au contexte économique et social du pays, en particulier à la situation de l'emploi. On l'a vu, 32 % des Français interrogés pour la Commission européenne disent avoir voté pour exprimer leur opinion sur la situation économique et sociale. Parmi ceux qui ont voté « non », 47 % estiment s'être rendus aux urnes pour s'exprimer sur le contexte économique et social. Selon cette même enquête, les deux premières motivations du « non » seraient les craintes des effets négatifs du traité constitutionnel sur l'emploi, ainsi que le jugement sur la conjoncture économique et sociale. Le mécontentement face à cette situation serait également la principale motivation du « non » selon l'enquête Ipsos <sup>10</sup>.

Ce dernier facteur semble avoir été fondamental en France. Ainsi, le nombre de Français qui auraient pris en compte la situation économique et sociale dans leur décision de voter est beaucoup plus important qu'il ne l'a été aux Pays-Bas et au Luxembourg (32 %, contre respectivement 21 % et 24 %), tout comme le nombre de ceux qui ont voté « non » sur ces bases (47 %, contre 28 % et 30 %). Par contraste, les électeurs néerlandais ne semblent pas avoir réellement établi de lien entre, d'une part, la situation de l'emploi et de l'économie dans leur pays et, d'autre part, le traité constitutionnel, puisque les craintes liées à ses conséquences sur l'emploi n'arrivent qu'en sixième position des motivations en faveur du « non » et la situation économique du pays qu'en 14<sup>e</sup> position <sup>11</sup>. De même, si au Luxembourg, comme en France, l'em-

---

8. Eurobaromètre Pays-Bas.

9. Eurobaromètre Luxembourg.

10. *Op. cit.*

11. Eurobaromètre Pays-Bas.

ploi et la situation économique ont constitué les deux premières motivations du « non », cela n'a cependant pas empêché le « oui » de l'emporter assez largement <sup>12</sup>. Rappelons à ce propos qu'en 2005, selon Eurostat, le taux de chômage était au moment du référendum de chaque pays de 4,7 % aux Pays-Bas, de 5,4 % au Luxembourg et de 9,6 % en France <sup>13</sup>, tandis que le taux de croissance du PIB de ces pays était respectivement de 0,9 %, 4,2 % et 1,5 % <sup>14</sup>.

Deux considérations semblent importantes de ce point de vue, à savoir la perception de la situation économique et sociale en tant que telle, ainsi que l'établissement d'un éventuel lien par les opposants au traité constitutionnel entre les effets supposés du texte et cette situation. Ainsi, aux Pays-Bas, la perception de la situation de l'emploi semble plutôt négative — une enquête européenne réalisée quelques mois avant le référendum <sup>15</sup> indiquait, par exemple, que 59 % des Néerlandais interrogés estimaient que celle-ci était mauvaise —, et celle de l'économie, partagée entre ceux qui en avaient une vision positive (48 %) et ceux qui en avaient une vision négative (50 %). Les électeurs ne paraissent pas pour autant avoir établi un lien significatif entre le traité constitutionnel et l'évolution de leur économie. Au Luxembourg, ce lien semble avoir été établi par les partisans du « non », mais comme la perception de la situation de l'emploi est plutôt bonne — sentiment partagé par 57 % des Luxembourgeois interrogés — et celle de l'économie excellente — pour 83 % des personnes sondées <sup>16</sup> —, l'impact sur le vote a été globalement faible.

En France, par contraste, le lien entre chômage et traité constitutionnel semble avoir été très fort. Or, étant donné que la perception de la situation de l'emploi y apparaît particulièrement négative — 90 % des Français interrogés dans la même enquête estimaient que la situation était mauvaise, score parmi les plus élevés dans l'Europe des 25 — tout comme celle de l'économie — 68 % d'opinions négatives —, l'incidence sur le vote a été extrêmement forte, et le facteur économique et social, crucial dans la victoire du « non » français.

Ces divergences de points de vue entre les populations de ces trois pays fondateurs semblent confirmées dans l'enquête semestrielle Eurobaromètre sur l'opinion publique dans l'UE réalisée au printemps 2005 <sup>17</sup>. Ainsi, dans

---

12. Eurobaromètre Luxembourg.

13. Taux désaisonnalisé, taux de mai 2005 pour la France, de juin pour les Pays-Bas et de juillet pour le Luxembourg.

14. Taux de croissance du PIB (produit intérieur brut) réel, à prix constant 2000. Prévisions pour la France et le Luxembourg.

15. COMMISSION EUROPÉENNE. « Agenda de Lisbonne ». *Eurobaromètre spécial*, n° 215, février 2005.

16. *Ibidem*.

17. COMMISSION EUROPÉENNE. « L'opinion publique dans l'Union européenne ». *Eurobaromètre*, n° 63, juillet 2005.

cette enquête, seuls 23 % des Néerlandais interrogés considéraient la lutte contre le chômage comme la priorité de l'Union, contre 44 % pour les Luxembourgeois et 63 % pour les Français sondés (sur l'ensemble du continent, les Français sont seulement devancés par les Polonais, les Turcs et les Slovénes).

Par ailleurs, en France, les préoccupations économiques et sociales concerneraient tout particulièrement les catégories les plus défavorisées qui semblent avoir voulu exprimer, par leur vote, un vif malaise social. Ainsi, le 29 mai, ont voté sur la base de leur opinion sur la situation économique et sociale les ouvriers (pour 44 % d'entre eux), les moins éduqués (41 % de ceux qui sont allés à l'école jusqu'à l'âge de 15 ans et 36 % de ceux qui ont mis un terme à leur scolarité entre 16 et 20 ans), mais aussi les habitants des zones rurales (37 %), les sympathisants d'extrême droite (50 %) et ceux qui ont voté LO-LCR (Lutte ouvrière-Ligue communiste révolutionnaire) aux élections européennes de 2004 (49 %), qui se recrutent en partie dans ces catégories populaires<sup>18</sup>.

Cependant, les catégories les plus fragiles ne sont pas les seules concernées. Les analystes ont, en effet, souligné l'existence d'un lien assez net entre le pessimisme d'une partie notable de la population et le résultat du référendum. L'enquête « sortie des urnes » Louis Harris semble confirmer l'existence d'un lien entre état d'esprit général et vote au référendum, puisque 54 % de ceux qui ont voté « oui » estimaient avoir un état d'esprit optimiste avant le référendum, tandis que 58 % de ceux qui ont voté « non » avaient un état d'esprit pessimiste, et même révolté pour 78 % d'entre eux<sup>19</sup>.

Brice Teinturier, de la Sofres (Société française d'études et de sondages), indiquait par ailleurs dans le journal *Le Monde*, la veille du référendum, que le pessimisme des Français se situait à un niveau record, plus de 75 % d'entre eux estimant que les choses ont tendance à aller plus mal pour eux-mêmes. Selon lui, ils auraient le sentiment que la situation se dégrade de façon continue, ce qui constituerait la caractéristique majeure de la société française, et que « les inégalités ne cessent de se creuser et qu'elles sont multiples ».

Des enquêtes d'opinion européennes tendent également à indiquer que les Français qui sont interrogés paraissent particulièrement inquiets sur leur avenir. En 2005, ils étaient, par exemple, les plus pessimistes en Europe sur l'avenir des retraites et parmi les plus nombreux à estimer que la situation économique nationale, celle de l'emploi et de leur qualité de vie seraient moins bonnes dans cinq ans<sup>20</sup>. Dans une autre enquête, les Français sondés

---

18. Eurobaromètre France.

19. *Op. cit.*

20. « Agenda de Lisbonne ». *Op. cit.*

étaient ceux qui, au sein des 25, pensaient le plus que la vie des générations futures serait moins bonne que celle que nous connaissons aujourd'hui <sup>21</sup>.

Les résultats d'une enquête TNS-Sofres menée entre la fin de l'année 2004 et le début de l'année 2005 <sup>22</sup> semblent tout autant souligner à quel point, en France, la perception de la situation économique et sociale paraît avoir eu des incidences notables sur le vote lors du référendum. Dans cette enquête, une majorité des Français interrogés affirme vivre moins bien depuis quelques années, perception qui se serait dégradée entre 2003 et 2005. Il est intéressant de noter, au vu des résultats du référendum du 29 mai, que cette détérioration est plus particulièrement vécue par les actifs salariés et les catégories intermédiaires et modestes. Une majorité des personnes interrogées pense également que la situation générale des Français va se dégrader. Ce pessimisme croît avec l'âge et à mesure que les niveaux de diplôme et de revenu baissent.

Si l'on compare, par exemple, les résultats du référendum et la réponse à la question « avez-vous l'impression que, depuis quelques années, les gens comme vous vivent plutôt mieux ou plutôt moins bien qu'avant ? », le parallélisme apparaît ainsi de façon assez nette. Ce sont les mêmes catégories qui ont les points de vue majoritairement pessimistes et qui ont voté « non » au référendum, tandis que celles qui ne sont pas majoritairement pessimistes ont plutôt voté « oui » le 29 mai 2005 : cadres supérieurs, étudiants, sympathisants de droite, catégories dont le revenu mensuel est supérieur à 3 000 euros. Seuls les retraités, qui ont majoritairement voté en faveur du traité constitutionnel, paraissent échapper à cette étonnante similitude. On peut supposer que, moins concernés de fait par la situation de l'emploi et davantage sensibles que les autres tranches d'âge à la vision d'une construction européenne en tant que facteur de paix et de réconciliation des peuples du continent, élément considéré comme un acquis par les individus plus jeunes, les personnes âgées établissent moins un lien entre la perception de leur situation personnelle et leur vote lors du référendum. Enfin, ce sentiment largement partagé d'une nette dégradation de leur situation personnelle dans les dernières années semble expliquer le spectaculaire basculement des classes moyennes du « oui » vers le « non » entre Maastricht et le traité constitutionnel. Selon l'enquête Ipsos, 53 % des professions intermédiaires auraient voté « non » en 2005, alors que 13 ans plus tôt, 62 % d'entre elles adoptaient le traité sur l'Union européenne <sup>23</sup>.

Les attitudes vis-à-vis de l'ouverture économique et culturelle et, en l'occurrence, de la construction européenne paraissent, en effet, être en partie

---

21. COMMISSION EUROPÉENNE. « Social Values, Science and Technology ». *Special Eurobarometer*, n° 225, juin 2005.

22. TNS (Taylor Nelson Sofres)-SOFRES. « Repli individualiste ou soif de lien social ? » *Influence Politique & Société*, édition 2005.

23. *Op. cit.*

déterminées par la perception de la part des individus de la situation économique et sociale du pays, tout comme de leur situation personnelle. Le politologue Bruno Cautrès <sup>24</sup> a ainsi noté l'existence d'une relation entre la courbe des attitudes proeuropéennes et les taux de chômage ou de croissance du PIB, avec un décalage d'environ un an et demi. Il considère même que « le lien entre contexte économique et opinion sur l'Europe est [...] particulièrement fort en France » et que « les opinions négatives vis-à-vis de l'Europe sont, en France, corrélées avec les indicateurs économiques ». Il en conclut que « de mauvaises perspectives de développement économique combinées à un niveau élevé de chômage, supérieur à 10 % de la population active, créent un contexte particulièrement propice au développement d'attitudes défavorables à la construction européenne ». Les perceptions particulièrement négatives des Français sur la situation économique et de l'emploi avant le 29 mai 2005 ne pouvaient donc que conduire à un renforcement des réticences vis-à-vis de la construction européenne, qui ont été largement exprimées à l'occasion du référendum.

Ceci est également perceptible dans les attitudes différenciées vis-à-vis de la construction européenne en fonction de la catégorie socioprofessionnelle, du niveau d'instruction ou du niveau de revenu. Les résultats du référendum de Maastricht avaient déjà révélé de ce point de vue l'existence de forts clivages sociaux. Ainsi, si 58 % des ouvriers et 56 % des employés s'étaient opposés au traité, 70 % des cadres et 57 % des professions intermédiaires l'avaient approuvé. Le clivage est tout aussi net entre, d'une part, les non-diplômés et les diplômés jusqu'au niveau du baccalauréat qui ont majoritairement voté « non » et, d'autre part, les diplômés à compter du bac qui ont largement voté « oui ». Enfin, le niveau de revenu a été également déterminant puisque ceux qui avaient un revenu mensuel inférieur à 10 000 francs (1 525 euros) ont majoritairement désapprouvé le traité de Maastricht, tandis que ceux qui avaient un revenu supérieur à cette somme l'approuvaient <sup>25</sup>.

La structure générale du vote du 29 mai 2005 est à peu près similaire, avec une même forme de clivage entre catégories socioprofessionnelles, niveaux de diplôme et de revenu, les rejets étant cependant plus prononcés qu'en 1992 et, surtout, les professions intermédiaires passant majoritairement dans le camp du « non ». Ces résultats ont également confirmé ce que le même Bruno Cautrès affirmait en 2004, au moment des élections européennes, à savoir que « les plus favorables à l'Europe sont les plus urbains, les plus diplômés et ceux qui occupent les positions professionnelles les plus à même de leur faire rencontrer les avantages liés aux progrès de l'Europe (la

---

24. « Les attitudes vis-à-vis de l'Europe en France ». In REYNIÉ Dominique et CAUTRÈS Bruno (sous la dir. de). *L'Opinion européenne*. Paris : Presses de Sciences Po, 2000.

25. Source : site Internet [www.tns-sofres.com](http://www.tns-sofres.com).

mobilité, l'ouverture économique et culturelle) <sup>26</sup> ». On retrouve ainsi parmi ceux qui ont majoritairement voté « oui » au référendum de 2005 les cadres supérieurs, les diplômés de l'enseignement supérieur, les étudiants, ceux qui gagnent plus de 3 000 euros mensuels et les résidents de l'agglomération parisienne, catégories qui avaient déjà majoritairement voté en faveur du traité de Maastricht.

## **Le « non » à l'ultralibéralisme économique**

Les attitudes vis-à-vis de l'ouverture et de l'Europe ne sont cependant pas uniquement liées à des considérations matérialistes. Elles peuvent également s'expliquer par les valeurs et l'idéologie des individus concernés. Ainsi, au clivage ouverture / fermeture entre les partisans de la construction européenne et les eurosceptiques, révélé par le référendum sur Maastricht, qui peut encore expliquer le rejet du traité constitutionnel par les sympathisants d'extrême droite et les souverainistes de droite, se superpose un nouveau clivage autour du libéralisme économique, que Céline Bélot et Bruno Cautrès avaient mis en évidence dès 2002 à l'occasion de l'élection présidentielle française <sup>27</sup>. L'antilibéralisme économique expliquerait ainsi, en partie, le basculement dans le camp du « non », entre Maastricht et le référendum de 2005, d'une majorité des sympathisants socialistes et verts, ou des salariés du secteur public, qui sont pourtant traditionnellement plutôt favorables à la construction européenne.

La troisième explication de la victoire du « non » au référendum français semble être liée, en effet, au rejet de l'Europe libérale sur le plan économique. Ceci paraît constituer une certaine spécificité française, notamment si l'on compare les résultats de l'enquête post-référendaire réalisée en France, avec celles menées aux Pays-Bas et au Luxembourg. Alors que dans les enquêtes Eurobaromètre, le rejet du traité constitutionnel en raison de son caractère trop libéral sur le plan économique arrive en troisième position en France (avec 19 %), il se situe seulement au 13<sup>e</sup> rang aux Pays-Bas (avec 5 %) et au neuvième rang au Luxembourg (11 %).

En outre, la cinquième motivation du « non » en France est la place insuffisante accordée à l'Europe sociale dans le traité, facteur arrivant seulement en 22<sup>e</sup> position aux Pays-Bas. Il est également intéressant de noter que si en France, le premier pas vers une Europe sociale a été l'une des motivations en faveur de l'adoption du traité constitutionnel (huitième position), ce critère

---

26. « Les Français et l'Europe ». Site Internet <http://referendum2005.tns-sofres.com>, 11 juin 2004.

27. BÉLOT Céline et CAUTRÈS Bruno. « L'Europe invisible mais omniprésente ». In CAUTRÈS Bruno et MAYER Nonna (sous la dir. de). *Le Nouveau Désordre électoral. Les leçons du 21 avril 2002*. Paris : Presses de Sciences Po, 2004.

ne fait même pas partie des plus de 20 motivations en faveur du « oui » qui étaient répertoriées aux Pays-Bas. En revanche, l'enjeu de l'Europe sociale a joué un rôle très important au Luxembourg, puisque les insuffisances du traité en la matière constituent la troisième motivation du « non », et le premier pas dans cette direction, la sixième motivation du vote en faveur du « oui ». Enfin, 62 % des Français interrogés et 83 % de ceux qui ont rejeté la Constitution estiment que la victoire du « non » permettra la renégociation d'un traité qui soit plus « social ». Les enquêtes « sortie des urnes » menées en France (Louis Harris et Ipsos) soulignent également l'importance de l'antilibéralisme économique puisque le rejet de l'Europe libérale figure, dans chacune d'elles, en deuxième position des motivations du « non ».

Si, en France, les préoccupations liées à la situation économique et sociale concernent plus particulièrement les catégories les plus défavorisées, le rejet de l'Europe libérale paraît être davantage le fait de catégories plus privilégiées. Parmi les motivations en faveur du « non » exprimées par les personnes les plus éduquées (fin des études à l'âge de 21 ans ou plus), arrive largement en tête, avec 32 %, le rejet du caractère trop libéral du traité constitutionnel sur le plan économique. N'oublions pas cependant que celles-ci ont aussi majoritairement voté en faveur du « oui » (50 %). De même, alors que les ouvriers sont 38 % à expliquer leur rejet du traité par la crainte de ses conséquences sur l'emploi, ils sont seulement 14 % à l'avoir rejeté parce qu'il était trop libéral sur le plan économique <sup>28</sup>.

Ce lien entre antilibéralisme économique et niveau élevé d'éducation a été également perceptible, par exemple, lors du Forum social européen (FSE), le rassemblement altermondialiste organisé dans la région parisienne en 2003, puisque 69 % des participants étaient diplômés de l'enseignement supérieur <sup>29</sup>. Les données concernant les membres d'une organisation antilibérale comme ATTAC (Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens) soulignent également la très forte représentation des personnes diplômées et des cadres. Ceci est confirmé par la plus grande importance accordée au rejet de l'Europe libérale en région parisienne (première motivation) par rapport à la province, dans les grandes villes plutôt que dans le monde rural. La dimension proprement idéologique n'est bien entendu pas étrangère à cette propension antilibérale de certaines catégories. En témoigne le fait que le rejet de l'Europe libérale constitue la deuxième motivation du « non » des sympathisants PC (parti communiste) et de ceux qui ont voté LO-PCR lors des élections européennes de 2004. A *contrario*, cette motivation apparaît mineure pour les sympathisants de droite au sens large du terme (septième position), les sympathisants UMP-UDF

---

28. Eurobaromètre France.

29. AGRICOLIANSKY Éric et SOMMIER Isabelle (sous la dir. de). *Radiographie du mouvement altermondialiste. Le second Forum social européen*. Paris : La Dispute, 2005.

[Union pour la démocratie française] (neuvième position) et ceux de l'extrême droite (sixième position) <sup>30</sup>.

L'évolution la plus spectaculaire en la matière a été bien évidemment le basculement dans le camp du « non », par rapport aux résultats de Maastricht, d'une majorité des salariés du secteur public, alors que les enquêtes indiquent généralement que ceux-ci sont plus favorables à la construction européenne que les salariés du privé. Il en est de même pour les sympathisants socialistes et verts, en dépit des consignes de vote données par la direction des deux partis. Alors qu'en 1992, les salariés du privé votaient de façon très légèrement majoritaire contre le traité de Maastricht et que les salariés du public, eux, se prononçaient majoritairement en sa faveur, ces derniers ont voté en 2005, à près de deux tiers, contre le traité constitutionnel, soit bien davantage que les salariés du privé. On peut supposer que ces catégories, qui semblent vivre « l'érosion de l'État [...] comme une agression idéologique et sociale <sup>31</sup> », ont basculé dans l'opposition au traité constitutionnel, en partie par rejet du libéralisme économique.

L'investissement notable dans la campagne référendaire de mouvements altermondialistes, tels qu'ATTAC et la fondation Copernic (à l'origine de la formation de plus de 900 collectifs unitaires pour le non), et de figures aussi emblématiques que José Bové, a eu certainement une incidence sur la popularité du discours antilibéral sur le plan économique, notamment auprès des salariés du secteur public, ces organisations s'efforçant de transformer le référendum du 29 mai 2005 en un référendum sur le libéralisme économique. Il est intéressant de noter, de ce point de vue, que les salariés du secteur public et notamment les enseignants, base électorale traditionnelle du PS, sont aussi les catégories qui se montrent les plus sensibles aux idées altermondialistes. L'enquête menée lors du FSE de 2003 <sup>32</sup> indique à ce propos que ce sont les salariés, en particulier intermédiaires, du secteur public de la santé et de l'enseignement, ainsi que les salariés du secteur social, qui étaient les plus représentés au forum.

## ***Le « non » à l'Union européenne élargie***

Si, en France, une partie des votants a voulu exprimer un rejet de l'exécutif, un malaise face à la persistance d'un chômage de masse ou encore de vives réticences face à une Europe considérée comme un vecteur de réformes libérales sur le plan économique, d'autres ont tout simplement cherché à

---

30. Eurobaromètre France.

31. GOUX Dominique et MAURIN Éric. « Anatomie sociale d'un vote. Le premier tour des élections régionales (21 mars 2004) ». *La République des idées*, document de travail n° 2, 2004, Paris, site Internet [www.repid.com/article.php?id\\_article=184](http://www.repid.com/article.php?id_article=184).

32. AGRIKOLIANSKY Éric et SOMMIER Isabelle. *Op. cit.*

dénoncer, à travers leur vote, l'évolution actuelle de l'Union européenne, soit par euroscepticisme, soit par opposition viscérale à la construction européenne, leurs critiques se concentrant plus précisément sur la question de l'élargissement et l'enjeu de l'éventuelle adhésion de la Turquie à l'UE. Ceci a notamment été la posture des partisans du « non » de la droite souverainiste et de l'extrême droite.

Les considérations eurosceptiques ont, en effet, joué un rôle non négligeable dans les motivations et le succès du « non ». En revanche, elles paraissent avoir été beaucoup moins centrales que lors du référendum de Maastricht. Les craintes relatives à la perte de la souveraineté nationale ne sont que la huitième motivation du « non » et l'opposition à la construction européenne, la 10<sup>e</sup>. La perte de la souveraineté nationale ne fait partie des cinq principales motivations du « non » dans aucune catégorie, y compris chez les électeurs de la droite au sens large du terme ou de l'extrême droite. En revanche, le fait d'être opposé à la construction européenne figure en quatrième position dans le choix du « non » des électeurs d'extrême droite <sup>33</sup>.

De ce point de vue, les divergences paraissent par conséquent assez nettes entre le « non » français et le « non » néerlandais au traité constitutionnel. Les considérations « souverainistes » et eurosceptiques ont joué un rôle important dans ce dernier, en tout cas beaucoup plus net que pour le « non » français. Ainsi, dans les principales motivations du rejet du traité constitutionnel aux Pays-Bas, on retrouve, selon l'enquête Eurobaromètre, la perte de souveraineté nationale, en deuxième position (19 %, contre 5 % en France), le fait que l'Europe coûte trop cher, en quatrième position, l'opposition à la construction européenne, en cinquième position, ou le caractère trop technocratique du texte, en septième position. Si l'euroscepticisme traditionnel a eu relativement peu d'impact sur le « non » français, l'enjeu de l'élargissement et notamment la perspective de l'élargissement de l'Union à la Turquie ont néanmoins constitué d'importants facteurs d'opposition au traité constitutionnel pour certaines catégories d'électeurs. Dans l'enquête Eurobaromètre, le refus de voir la Turquie adhérer à l'UE a été le septième critère de rejet de la Constitution et le refus de tout nouvel élargissement, le 12<sup>e</sup> critère. La question turque figure ainsi parmi les principaux facteurs du « non » des électeurs proches de l'UMP et de l'UDF, qui ont donc été sensibles à l'active campagne menée par le souverainiste Philippe de Villiers sur cette thématique, ou de l'extrême droite. Dans les deux cas, celle-ci a constitué le quatrième motif d'opposition au traité constitutionnel <sup>34</sup>.

On ne peut pour autant en déduire un rejet plus général de la construction européenne par les Français. De ce point de vue, il convient de distinguer la

---

33. Eurobaromètre France.

34. *Ibidem*.

perception de l'appartenance de la France à l'Union, celle des institutions européennes et celle du traité constitutionnel à proprement parler. Ainsi, selon l'enquête Eurobaromètre, 88 % des Français sondés estiment que l'appartenance de la France à l'UE est une bonne chose et 81 % de ceux qui ont voté « non » partagent ce point de vue. Seuls les sympathisants de l'extrême droite considèrent majoritairement que cette appartenance est une mauvaise chose. Dans cette enquête, les Français interrogés sont également une majorité (53 %) à avoir une bonne image des institutions européennes. C'est le cas en particulier des sympathisants PS et verts, qui se sont pourtant majoritairement opposés au traité constitutionnel. En revanche, 60 % de ceux qui ont voté « non » en ont une mauvaise image. Il paraît, en outre, nécessaire d'établir une distinction entre opinion sur le traité constitutionnel et opinion sur le principe même d'une Constitution européenne, puisque 75 % des Français interrogés, dont 69 % de ceux qui ont voté « non », se montrent favorables à l'idée selon laquelle la Constitution est indispensable à la poursuite de la construction européenne<sup>35</sup>. Dans une autre enquête européenne<sup>36</sup>, les Français sondés sont 60 % à soutenir le principe d'une Constitution européenne, ce qui correspond à peu près à la moyenne de l'UE à 25 (61 %).

S'il n'existe pas un rejet majoritaire de l'Union européenne en tant que telle, en revanche, à l'occasion de ce référendum, de vives réticences semblent s'être manifestées face à l'UE élargie, à 10 nouveaux membres depuis 2004, en partie pour des raisons économiques (craintes du fameux « plombier polonais »), et à d'autres membres dans un avenir proche ou plus lointain dans le cas de l'éventuelle adhésion de la Turquie. Les Français interrogés dans une enquête communautaire sont ainsi les plus réticents dans l'Union, après les Autrichiens, face à la perspective de nouveaux élargissements<sup>37</sup>, alors qu'ils étaient déjà parmi les plus réticents à l'élargissement de 2004 et qu'ils paraissent être parmi les plus hostiles à l'adhésion d'Ankara à l'Union<sup>38</sup>. Ces considérations ont également joué un rôle non négligeable dans les « non » aux Pays-Bas et au Luxembourg.

\*  
\*\*

Le « non » largement majoritaire lors du référendum sur le traité constitutionnel du 29 mai 2005 ne peut donc pas s'expliquer par un seul facteur. Quatre principaux facteurs, ou quatre « non », ont été identifiés ici. Le premier a été un « non » à l'exécutif et notamment au président de la Répu-

---

35. *Ibidem*.

36. *Eurobaromètre*, n° 63, *op. cit.*

37. *Ibidem*.

38. Sur ce thème, voir notamment DEMESMAY Claire et FOUGIER Eddy. « La France qui fronde. L'adhésion de la Turquie en débat ». *Le Débat*, janvier-février 2005, Paris.

blique, qui avait pourtant été élu dans des circonstances singulières à plus de 80 % des suffrages exprimés lors de l'élection présidentielle de 2002. Ce « non » n'est, de ce point de vue, que le dernier symptôme de l'impopularité de la droite au pouvoir qui s'était déjà manifestée à travers plusieurs revers électoraux. Cette position est plutôt le fait des électeurs de gauche et d'extrême droite.

Le deuxième « non » révélé par ce référendum est l'expression d'un vif malaise face à la situation économique et sociale, la persistance d'un chômage de masse, la montée de la précarité, qui se traduit par un pessimisme global et par ce qui a été résumé par l'expression « insécurité sociale ». Il a été exprimé par les catégories populaires, inquiètes pour leur emploi et leur niveau de vie, mais aussi par les classes moyennes qui ont, depuis quelques années, le sentiment que leur situation matérielle se dégrade constamment et qui craignent une relégation sociale.

Le troisième « non » est le rejet par une partie notable de la population, sympathisants de gauche et salariés du secteur public notamment, des réformes économiques libérales qu'incarnerait à ses yeux la nouvelle Europe élargie à 25 membres.

Enfin, le quatrième « non » est eurosceptique, voire europhobique, et se concentre plus précisément sur le rejet de l'élargissement, celui de 2004 aux 10 pays d'Europe centrale et orientale, et surtout sur la perspective d'une adhésion de la Turquie à l'UE. Il correspond plus particulièrement au « non » des sympathisants de la droite souverainiste et de l'extrême droite.

C'est ce *patchwork* de causes qui a expliqué la vigueur du rejet français du traité constitutionnel avec, en toile de fond, la crainte de voir le « modèle » social et républicain de la France remis en cause, même si, paradoxalement, la victoire du « non » a vraisemblablement conduit à accélérer l'exigence de son adaptation. En effet, même s'il a démontré la formidable vigueur du débat démocratique dans le pays, le référendum du 29 mai 2005 a également constitué un nouveau révélateur de l'important malaise qui le caractérise, déjà perceptible dans les vives réticences des Français vis-à-vis de la mondialisation ou de l'Europe des 25, telles qu'elles apparaissent dans les enquêtes d'opinion européennes ou plus globales<sup>39</sup>, et qui a été encore renforcé par les violences urbaines de novembre 2005. L'enjeu européen apparaît dès lors comme un symptôme des différentes crises que traverse le pays.

---

39. Sur ce point, voir en particulier FOUGIER Eddy (sous la dir. de). « La France face à la mondialisation ». *Problèmes politiques et sociaux*, n° 920, janvier 2006, Paris (La documentation Française).

# Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'information électronique du groupe Futuribles

**futuribles**  
*Participation au service de l'action*

**LA LETTRE D'INFORMATION DU GROUPE FUTURIBLES** N° 18 - MARS 2006

Revue Futuribles Spécial Énergie Bibliographie prospective Réunions Formations Système Vigie Asie 21

Au sommaire du numéro de mars de la revue *Futuribles*

Numéro 317, mars 2006  
ISBN : 2-84387-326-6  
Vient de paraître  
Consulter le communiqué de presse

À la une de ce numéro

- **La crise du logement en France**
- **Le télétravail en perspective**
- **Impasse en Tchétchénie**

Sommaire détaillé

Esquisse de futurs, pp. 3-4 (éditorial, texte intégral)  
Hugues de JOUVENEL

La crise du logement en France, pp. 5-24 (résumé, abstract)  
Les raisons de l'insuffisance quantitative de logements  
The Housing Crisis in France, The Reasons for the Shortfall in Available Housing  
Jean-Paul LACAZE

Politique scientifique et liberté du chercheur, pp. 25-31 (résumé, abstract)  
Le groupe Sciences en questions de l'INRA  
Science Policy and the Freedom to Conduct Research  
Pierre BOISTARD

Remettre la croyance à sa place, pp. 33-38 (résumé, abstract)  
À propos de l'ouvrage de Jean-Claude Guillebaud, *La Force de conviction*  
Putting Belief Back Where It Belongs. Review of Jean-Claude Guillebaud, *La Force de conviction*  
Benjamin DELANNOY

Impasse politique en Tchétchénie, pp. 39-48 (résumé, abstract)  
Political Impasse in Chechnya  
Laurent VINATIER

Hypermodernité et éclatement, pp. 49-57 (résumé, abstract)  
Une illustration par les pratiques alimentaires  
Hypermodernity and Ecclecticism. An illustration from Eating Habits  
François ASCHER

Le télétravail en perspective, pp. 59-77 (résumé, abstract)  
Teleworking in Perspective  
Anne DE BÉER

Internet et entreprises, pp. 79-83 (résumé, abstract)  
À propos du rapport Volin, *Internet et entreprise*  
Internet and Business. Review of the Volin Report  
Gérard BLANC

Commander ce numéro ou s'abonner

Tous les mois, le point sur les activités du groupe Futuribles :

- ➔ publications
- ➔ réunions
- ➔ formations
- ➔ système de veille
- ➔ études
- ➔ nouveautés

Abonnez-vous depuis la page d'accueil de notre site :

**www.futuribles.com**

Dominique Dron <sup>1</sup>

# Inventez ce siècle !

À PROPOS DE L'OUVRAGE DE PIERRE  
RADANNE, *ÉNERGIES DE TON SIÈCLE !* <sup>2</sup>

*Ainsi que Pierre Radanne l'écrivait dans ces mêmes colonnes il y a quelques mois, l'époque de l'énergie abondante et bon marché est en passe d'être révolue ; c'est à un véritable changement d'ordre « civilisationnel » qu'il faut se préparer pour répondre au défi du réchauffement climatique <sup>3</sup>. Cette problématique de l'énergie et du changement climatique, Pierre Radanne l'a étudiée en détail et décryptée dans un récent ouvrage : Énergies de ton siècle !*

*Dominique Dron, spécialiste de la question (ayant présidé la MIES, en France, de 2002 à 2004), a lu ce livre pour Futuribles. Elle en livre ici les principaux apports à ses yeux, en les précisant et les commentant, sous trois angles : celui des temporalités à l'œuvre dans le domaine des évolutions énergétiques et climatiques ; celui du calendrier des actions à mener ; enfin, celui des conséquences à en tirer en termes de politiques publiques.*

S.D.

Pierre Radanne est l'un des rares acteurs français impliqués professionnellement, et depuis plusieurs décennies, aussi bien dans la technique que dans la politique nationale et la négociation internationale sur l'énergie et le climat. Il a

traversé diverses générations de technologies, de situations économiques et de niveaux de préoccupation autour de ces thèmes. C'est cette expérience riche, multifacettes et multi-ambiances que reflète son dernier ouvrage, et qui en fait l'intérêt et

---

1. Ingénieur en chef des Mines, professeur à l'École des mines de Paris, Centre énergétique et procédés ; présidente de la Mission interministérielle de l'effet de serre (MIES) de janvier 2002 à mars 2004.

2. RADANNE Pierre. *Énergies de ton siècle ! Des crises à la mutation*. Paris : Lignes de repères, 2005, 256 p.

3. RADANNE Pierre. « Accepter le nouveau siècle ». *Futuribles*, n° 315, janvier 2006, pp. 5-13.

l'originalité. S'y ajoute une précieuse absence de cynisme quant aux ressorts de l'humanité et à sa capacité de réaction devant ce défi commun d'ampleur inédite, que soulignent les titres de l'introduction, « Réussir ce siècle obscur », et de la conclusion, « Inventez ce siècle ». En effet, nous vivons clairement une transition majeure de l'histoire à travers l'évidence du dérèglement climatique et, moins grave mais plus classiquement préoccupant, le bouleversement prochain de la donne énergétique sur la planète.

La structure du raisonnement passe donc par des chemins historiques, rappelant les détours des situations énergétiques mondiales et le surgissement du problème climatique ; technologiques, décrivant les perspectives de production et de consommation énergétiques aujourd'hui envisageables ; politiques, discutant de la compatibilité des options libérales avec la prise en main collective indispensable pour la transition à construire, de sa gouvernance internationale possible et des mesures prioritaires pour nous ; culturelles, quant à notre représentation des temporalités en jeu et de nos degrés de liberté pour les articuler. Au total, un exercice non de scénario prospectif classique, tel que celui qu'il a réalisé pour la Mission interministérielle de l'effet de serre en 2003-2004<sup>4</sup>, mais de com-

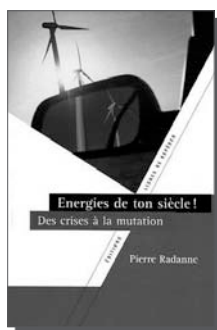
préhension globale de notre situation et des voies qu'elle nous ouvre.

Une paraphrase de cet ouvrage très riche serait ici de peu d'intérêt et je préfère renvoyer les lecteurs de *Futuribles* vers l'original. Mais l'une des thématiques les plus structurantes à mon sens pour le sujet énergie-climat est celle des temporalités à l'œuvre<sup>5</sup>. Elle apparaît à plusieurs reprises dans l'ouvrage, et je voudrais partir d'elle pour rebondir succinctement sur deux autres discussions clefs pour l'immédiat : les priorités d'action et la gouvernance européenne.

## **Temporalités à l'œuvre**

Pierre Radanne souligne avec raison la difficulté des décideurs à situer un raisonnement de

très long terme comme celui du climat dans une atmosphère de l'immédiateté renforcée par les rythmes très rapides de l'information instantanée et de la finance, et ce à deux titres : si les enjeux climatiques se déploient à des horizons multiséculaires, leur induction effective par des décisions de très court terme ne saute pas d'emblée aux yeux ; en outre, les politiques de réponse à ce nouveau contexte impliqueraient des anticipations et continuités d'action sur plusieurs décennies, laps de temps habituel des planifications pu-



4. *La Division par quatre des émissions de dioxyde de carbone en France d'ici 2050*. Paris : ministère de l'Écologie et du Développement durable, 2004.

5. DRON Dominique. « Le défi climato-énergétique du territoire ». *Territoires 2030*, n° 2, 2<sup>e</sup> semestre 2005, pp. 51-60.

bliques et industrielles, mais disparus au cours des dernières décennies. J'ajoute que reconnaître la réalité de contraintes exogènes, ici physico-chimiques et biologiques, aux desseins humains, reste encore assez étranger à nos cultures.

De ce cadre scientifique découlent quelques conclusions du type de celle qu'a tirée le Conseil européen en 2005 : éviter de dépasser les températures qu'a jusqu'ici connues l'humanité, soit 2 °C de plus qu'aujourd'hui, suppose de réduire de moitié les émissions actuelles des activités humaines, c'est-à-dire diviser par quatre à cinq celles des pays industrialisés d'ici la moitié du siècle, le fameux « facteur 4 » pour la France. En outre, la demande croissante en hydrocarbures destine ce demi-siècle à quelques cahots, qui seront eux-mêmes inversement proportionnels à l'aptitude collective de la société à réagir.

Plusieurs éléments décrits par l'ouvrage permettent de mettre en regard événements probables et réalisations possibles, d'où l'on peut tirer un ordre logique et prudent de priorités accessibles pour l'action, ainsi que des conclusions de gouvernance.

### ***Priorités d'action***

Commençons par confronter les débits de production énergétique envisageables avec les perspectives de consommation, source bien plus immédiate de tensions que la simple considération des ressources totales. En effet, ce qu'on appelle « le pic pétrole » ou le « pic gaz » se rapporte à l'impossibilité pour la production de satisfaire au jour le jour la de-

mande, et non à une disparition des réserves. Nous obtenons, avec quelques discussions possibles sur les dates annoncées par l'ouvrage, mais qui ne changent pas l'essentiel :

— 2010 : les pays émergents consomment l'équivalent de la production de l'Arabie Saoudite (p. 55) ;

— entre 2010 et 2030 (et plus probablement avant 2020 au rythme actuel de consommation) : le pic pétrole (p. 58), suivi 10 ans après du pic gaz, mettons respectivement 2020 et 2030 pour fixer les idées ;

— 2020 à 2030 : renouvellement du parc européen de centrales électriques (p. 55) ;

— 2025 ou 2030 : l'Union européenne dépend à 70 % de l'extérieur pour son énergie (p. 187) ; tensions structurelles longues sur l'énergie (p. 63) ;

— 2050 : le « facteur 4 » devra avoir été réalisé.

Nous pouvons ensuite extraire du livre un calendrier vraisemblable des disponibilités et perspectives technologiques :

— de décision et d'effet immédiats : solutions disponibles en efficacité énergétique technique et organisationnelle des ménages, et des organisations publiques et privées ; au terme de leur installation, selon l'inertie des systèmes (voir *infra*), elles permettent de programmer et commencer à réaliser une division par deux des émissions (p. 138) ;

— également, nouvelles productions utilisables en un à deux ans (2005-2015) : solaire thermique, éolien, géothermie, biomasse (chaudières, compléments carburants), centrales gaz et charbon sans stockage,

hydraulique (à peu près saturé en France) (chapitre 8) ;

— 2015-2020 : énergie disponible par nucléaire de génération actuelle, photovoltaïque au prix du marché (p. 157), agricarburants type BtL (*bio-mass to liquid*) et biomasses diverses (maïs de capacités limitées, pp. 137 et 156), capture et stockage sûr du CO<sub>2</sub>, également limités en volume (p. 164) ;

— après 2030 (énergie disponible après 2040) : nucléaire « génération 4 » (p. 62), véhicules en série propulsables sans hydrocarbures ;

— après 2050 : technologies et infrastructures hydrogène généralisables (p. 137) ;

— 2070 ? : production d'énergie par fusion nucléaire (ITER, *International Thermo-nuclear Experiment Reactor*).

*Quid* des énergies marines ? À part les usines marémotrices, elles en sont au démarrage et Pierre Radanne rappelle par ailleurs que toutes les technologies disponibles aujourd'hui, y compris nucléaire et photovoltaïque, étaient largement connues voici 50 ans (p. 112), ce qui, sans disqualifier ces filières par ailleurs soumises elles aussi à précautions diverses, les place plutôt après 2030 qu'avant.

Enfin, nous devons intégrer les inerties propres à chaque système technique ou sociétal :

— renouvellement d'un parc automobile en pays industrialisé : 15 ans pour la moitié, 25 ans pour la totalité ;

— renouvellement d'un parc bâti en pays industrialisé : 1 à 15 ans pour

les éclairages, 15 ans pour les équipements thermiques, 30 ans pour les toitures et huisseries, 100 ans pour les bâtiments eux-mêmes (p. 126) ; en revanche, les pays émergents ont à construire encore les deux tiers de leur parc de 2050 (p. 128) ;

— réseaux européens d'infrastructures de transports indépendantes du pétrole, en particulier fret ferré et cabotage : 25 ans (p. 172) ;

— adaptation économique-sociétale à une tension énergétique (après le premier choc pétrolier de 1975) : 10 ans (p. 207) ;

— adaptation idéologique et structurelle (libéralisation et privatisation) à une période de prix bas (Union européenne et États-Unis, après le contre-choc de 1985) : 20 ans (p. 182).

Nous pouvons en tirer quelques conclusions convergentes avec d'autres passages du livre de Pierre Radanne.

## **Éléments de gouvernance**

D'abord, l'action prioritaire, possible et nécessaire compte tenu de la longévité de la molécule de gaz carbonique dans l'atmosphère (un à trois siècles), est forcément une diffusion accélérée des meilleures techniques et organisations existantes en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables. Elle a aussi pour intérêt de rallier politiquement la totalité des pays européens <sup>6</sup>, ainsi qu'une grande partie du monde, ce qui n'est pas si fréquent. Le recours aux autres sources d'énergie primaire (fossiles avec stockage, nu-

---

6. Cf. DRON Dominique. « Énergie : l'Europe au régime ». *Libération*, 25 juillet 2005.

cléaire) demande en général d'autres résultats scientifiques et obéit à des temporalités décalées par rapport la prise en charge immédiate du problème : quelles que soient les options dominantes finalement retenues par telle ou telle région du monde, elles ne peuvent gommer ce démarrage indispensable. C'est pourquoi, en accord avec les conclusions de fond du livre, mais contrairement à la présentation rapide faite p. 237, il ne semble pas exister « trois voies : efficacité énergétique et renouvelables, fossiles avec stockage du carbone, ou nucléaire », mais bien un tronc commun d'efficacité énergétique accentuée et de renouvelables disponibles, puis un curseur à placer entre les trois compartiments de la production énergétique en fonction de spécificités régionales et de résultats scientifiques à venir.

Ensuite, les inerties des systèmes à adapter, l'ampleur des financements requis à la fois pour les pays industrialisés eux-mêmes et pour les pays en développement, la continuité nécessaire sur plusieurs décennies, font retrouver à la programmation publique toute son actualité, en termes d'orientations politiques, économiques et financières <sup>7</sup>. Or, la situation actuelle semble effectivement conduire au retard des investissements adaptés au prochain contexte et à la montée des prix (p. 183). Ainsi, proposer une nouvelle régulation européenne repo-

sant entre autres sur un cahier des charges européen des opérateurs énergétiques, imposant de façon homogène en Europe « le droit à l'énergie, le droit à la qualité des services, la péréquation tarifaire, l'indépendance énergétique à travers la valorisation des ressources renouvelables, la tenue de priorités de long terme, la maîtrise des consommations énergétiques et la protection de l'environnement » (p. 232), semble tout à fait d'actualité, même si, hélas !, encore loin du discours ambiant.

Enfin, se trouve justement posée à plusieurs reprises (chapitres 10 et 12) la question du financement de la transition, dans ses aspects de réalisation et de recherche, des outils économiques d'orientation et de soutien nécessaires, de l'efficacité comparée des gestions publiques, privées et mixtes possibles dans le domaine énergétique, au-delà des positions idéologiques de part et d'autre (manichéismes improductifs rappelés chapitre 9 et p. 236) <sup>8</sup>. La construction de l'avenir exige bien mieux que cela, et sans doute la mise en débat de ses paramètres clefs, ainsi qu'une attention bien plus grande portée aux réussites et aux innovations concrètes locales, deux autres préconisations de l'ouvrage, nous seraient fructueuses.

Pour conclure, au-delà des discussions possibles sur tel ou tel point, comme l'ampleur de la réduc-

7. Comme l'écrivait *sir* David King, conseiller scientifique du Premier ministre britannique : « Le marché sera sans doute un outil précieux pour sélectionner les voies de réduction des émissions [...] Mais le marché n'est pas à même de décider si ces réductions sont nécessaires, pas plus qu'il ne peut établir le cadre international de base dans lequel tous les acteurs peuvent prendre place. Cela requiert une décision politique fondée sur des preuves scientifiques solides. » (*Science*, janvier 2004).

8. Lire aussi à ce propos, par exemple, l'ouvrage très didactique des « Éconoclastes » intitulé *Petit bréviaire des idées reçues en économie* (Paris : La Découverte, Poche, 2004).

tion de la consommation industrielle mondiale (p. 124), les substitutions actuelles charbon-gaz (mentionnées p. 125), les possibilités de stockage de l'hydrogène auxquelles adjoindre l'adsorption (p. 165), le recours aux accords volontaires (p. 199) ou les conditions de fonctionnement réel d'un marché de quotas (p. 201), je voudrais ajouter trois observations à cet ouvrage clair, fourni et généreux.

En premier lieu, il est beaucoup question dans ce livre des réalisations à mettre en œuvre : infrastructures, centrales, bâtiments, recherche, nouveaux produits et procédés... Il ne faudrait pas oublier que la même logique conclut aussi à des dépenses à ne **plus** faire. Ainsi, les investissements qui accroissent la dépendance aux hydrocarbures, comme les nouvelles infrastructures routières ou aériennes lourdes, semblent généralement contre-productifs, à double titre : d'une part, le contexte rend d'autres réalisations bien plus prioritaires à capacités financières limitées ; d'autre part, les acteurs publics et privés devront vite consacrer davantage de moyens à la prévention et la réparation des dégâts climatiques, comme le font déjà d'autres pays, et vraisemblablement avec une évolution des régimes assurantiels ; ce qui là aussi réoriente inévitablement une partie des capacités de financement vers la construction de territoires et d'économies robustes contre ces aléas.

Ensuite, la réflexion se place plutôt dans un scénario « de type B1 » par référence au travail du GIEC <sup>9</sup>, c'est-à-dire un monde totalement ouvert (p. 133) dans lequel les politiques et outils mis en œuvre assurent une évolution des techniques, des comportements et des organisations vers une grande sobriété en carbone et en énergie. Une autre possibilité nous conduit vers des scénarios « de type 2 », à savoir géopolitiquement re-régionalisés ; le livre y fait référence au détour d'une phrase (p. 134), ce qui appellerait un travail prospectif sous ces deux contextes possibles, porteurs d'opportunités et de risques différents.

Je terminerai en citant l'un des sous-titres : « La chance de la génération qui vient » (p. 121). Effectivement, c'est bien un autre monde que nous devons commencer à inventer et nous devons laisser aux plus jeunes toutes les possibilités de le construire à leur mesure. L'ouvrage de Pierre Radanne me semble faire partie de ceux qui peuvent y aider : un livre de fond pour nourrir le débat.



**futuribles**  
analyse et prospective

Perspectives énergétiques  
et effet de serre  
Vers la fin du pétrole ?  
Quelles alternatives énergétiques ?  
La maîtrise de l'énergie  
et le défi climatique

**TOUJOURS EN VENTE :  
LE NUMÉRO SPÉCIAL  
"PERSPECTIVES  
ÉNERGÉTIQUES ET EFFET  
DE SERRE"**

Renseignements  
sur le site Internet  
[www.futuribles.com](http://www.futuribles.com)

9. Scénarios dits « SRES (*Special Report on Emission Scenarios*) » du troisième rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) : schématiquement scénarios A1 et scénario A2 (haute intensité énergétique), scénario B1 et scénario B2 (haute efficacité énergétique), mondialisés (A1 et B1) ou régionalisés (A2 et B2).

Alain Lamballe <sup>1</sup>

# Offensives chinoises en Asie du Sud

*La Chine est régulièrement mise à l'honneur pour ses performances économiques et sa croissance rapide ; l'on évoque moins, cependant, ses activités diplomatiques pourtant très soutenues. Alain Lamballe en dévoile ici quelques aspects, propres à l'Asie du Sud, montrant comment la Chine noue d'étroits contacts avec ses voisins sud-asiatiques, en tête desquels le géant indien, mais aussi le Pakistan ou la Birmanie.*

*Aménagement d'infrastructures, financement de bases stratégiques, rapprochements industriels... : la Chine renforce de plus en plus sa présence sur l'ensemble du continent asiatique, pour des raisons à la fois sécuritaires, économiques et politiques. Visant à contrebalancer l'influence des États-Unis dans cette région, cette stratégie chinoise d'implantation régionale pourrait, à terme, aplanir un certain nombre de différends régionaux (Cachemire, notamment) et renverser la donne internationale, en particulier si l'Inde suit le mouvement. Le XXI<sup>e</sup> siècle, nous dit Alain Lamballe, pourrait bien alors être celui de l'Asie.*

S.D.

Le Premier ministre chinois s'est rendu, en avril 2005, dans quatre pays d'Asie du Sud, d'abord au Pakistan puis au Bangladesh, au Sri Lanka et en Inde. Au début du même mois, le ministre chinois des Affaires étrangères avait effectué une visite au Népal. Une impressionnante série de près de 50 accords ont été signés (22 avec le Pakistan, 12 avec l'Inde, 9 avec le Bangladesh,

6 avec le Sri Lanka). Ils traduisent une montée en puissance des relations dans les domaines politique et économique. Quelques avancées préfigurent bien l'avenir mais les questions de fond entre la Chine et l'Inde demeurent. Ces accords donnent largement satisfaction à la Chine mais un peu moins à l'Inde, même si celle-ci ne fait état d'aucune déception. Le Pakistan pour-

---

1. Membre du groupe Asie 21 (Futuribles) ; général du cadre de réserve de l'armée de terre française.



rait ressentir une certaine appréhension due au rapprochement sino-indien.

### ***Approfondissement du dialogue politique et stratégique***

Sur le plan politique, les Chinois ont obtenu ce qu'ils voulaient de tous leurs partenaires sud-asiatiques : confirmation une nouvelle fois affirmée de l'appartenance du Tibet à la Chine, déclaration indienne interdi-

sant toute action antichinoise de la part de la communauté tibétaine immigrée, reconnaissance de l'existence d'une seule Chine refusant tout droit à sécession de Taiwan. La Chine affirme d'ailleurs de la même manière l'unité du Sri Lanka, condamnant donc le séparatisme tamoul, et dénonce toute forme de séparatisme dans un accord avec le Pakistan (ainsi sont condamnées les aspirations à l'indépendance de certains milieux baloutches, lesquels constituent autant de leviers possibles aux mains des Américains



faut d'être un allié. Avec ce pays, en effet, a été signé un « traité d'amitié, de coopération et de bon voisinage » qui paraît moins ambitieux et ne fait que concrétiser une situation existante.

Avec l'Inde, l'accord fixant les modalités permettant d'aboutir à un règlement définitif des frontières ne laisse pas vraiment entrevoir que les Chinois seront accommodants mais ne ferme pas non plus l'espoir. Ceux-ci ont admis officiellement le rattachement du Sikkim à l'Inde, devenu un État de l'Union

pour faire pression sur le président Musharraf). Au Népal, elle confirme son soutien au roi face aux rebelles maoïstes voulant imposer un régime marxiste et se montre même prête à accorder une aide militaire au royaume hindou, sans craindre de froisser l'Inde et de s'immiscer de manière trop voyante dans un domaine sensible.

Pékin reconnaît la prédominance de l'Inde en Asie du Sud en signant avec elle un « partenariat stratégique et de coopération pour la paix et la prospérité », qui lui confère une importance particulière par rapport au Pakistan, pourtant depuis longtemps un pays partenaire, à dé-

en 1975, après avoir été un protectorat, mais ne s'engage pas sur le devenir de l'Arunachal Pradesh, État d'environ 90 000 km<sup>2</sup> au nord-est de l'Inde<sup>2</sup>. Peut-être finiront-ils par admettre son appartenance à l'Inde en échange de la reconnaissance de la conquête d'une partie de l'Aksai Chin (environ 38 000 km<sup>2</sup>) dans le nord-est du Cachemire dans les années 1950, à l'insu des Indiens, et de la reconnaissance aussi de la cession par le Pakistan en 1963 d'une partie nord du Cachemire (5 180 km<sup>2</sup>).

Tel pourrait être le compromis aboutissant à la transformation en frontière *de jure* de la frontière sino-

2. La Chine ne reconnaît pas la souveraineté de l'Inde sur ce territoire qu'elle considère comme une partie de la région autonome du Tibet.

indienne *de facto* — appelée dans le jargon diplomatique la ligne de contrôle effectif, *Line of Actual Control* en anglais (LAC) pour la distinguer de la ligne de contrôle qui sépare les parties indienne et pakistanaise du Cachemire, *Line of Control* en anglais (LoC). Si tel était le cas, il servirait de précédent pour une transformation de la ligne de contrôle en frontière internationale reconnue par l'Inde et le Pakistan. En attendant le règlement du problème des frontières, la Chine et l'Inde se sont mises d'accord pour renforcer les mesures de confiance dans les zones frontalières, élaborées dans les accords de 1993 et 1996, dans le but de réduire les risques d'incidents. Les délais de notification d'exercices militaires seront augmentés, les rencontres entre commandants locaux plus fréquentes et les lieux de rencontre sur la ligne de contrôle effectif plus nombreux.

Les Chinois reconnaissent à l'Inde le droit à une participation plus active à la gestion des affaires du monde, y compris au sein de l'Organisation des Nations unies, mais le communiqué final ne mentionne pas que l'Inde doit devenir membre permanent du Conseil de sécurité. Les deux pays affichent une détermination commune pour lutter contre le terrorisme.

Le Premier ministre chinois a ménagé les États-Unis. Au Pakistan, il ne s'est pas rendu à Gwadar, nouveau port en eau profonde construit par la Chine sur la côte du Balouchistan<sup>3</sup> : officiellement pour

des raisons de sécurité, mais en fait pour ne pas attirer l'attention du monde occidental, des États-Unis en tout premier lieu. Les Chinois trouveront dans Gwadar un débouché naturel pour certains de leurs produits, et un acheminement de denrées importées vers le Xinjiang dans un premier temps et ensuite vers le reste de la Chine. La présence chinoise dans ce port de la côte de Makran et peut-être dans la nouvelle base navale d'Ormara (dont aucune mention n'a été faite dans la presse) sur la même côte mais plus près de Karachi, comme d'ailleurs à Sittwe sur la côte birmane, semble davantage motivée par le souci de contrôler les voies maritimes d'approvisionnement pétrolier et gazier à partir du Moyen-Orient que par des considérations militaires à l'égard de l'Inde.

Les liaisons à travers l'Himalaya, par la route que les Chinois ont construite dans les zones nord du Pakistan dans les années 1970, ne sont pas commodes. Le franchissement du col de Khunjerab, à plus de 4 800 mètres, sur la frontière, est impossible l'hiver. Mais à l'avenir, un tunnel pourrait être aménagé et rendre l'itinéraire utilisable presque en toute saison. La Chine contribue à l'amélioration du réseau routier pakistanais, notamment et surtout dans les zones nord. Un axe à grand débit, en fait une véritable autoroute sur certains tronçons, traversera le Pakistan du nord au sud, de Peshawar à Gwadar, à l'ouest de l'Indus, doublant ainsi la route existante qui relie Lahore à Karachi à

---

3. Voir PERELMAN Rémi. « Le collier de perles. Gwadar ou la "stratégie chinoise du collier de perles" ». *Futuribles*, n° 309, juin 2005, pp. 21-27.



l'est du fleuve et donc vulnérable, en cas de guerre, aux attaques indiennes. Pékin améliore son propre réseau routier au Xinjiang et au Tibet, et entre ces deux provinces. Une route, désormais utilisable par tout temps, dont la majorité du parcours se situe à plus de 4 000 mètres, relie Kashi à Lhasa par l'Aksai Chin. La Chine étend par ailleurs son réseau ferré vers le sud. La liaison par chemin de fer entre Urumqi et Kashi est déjà établie au Xinjiang, celle reliant le cœur de la Chine à Lhasa le sera en 2006.

Ces voies routières et ferrées ont une utilité intérieure. Elles consolident l'intégration de ces provinces exotiques et renforcent les échanges économiques interprovinciaux. Mais elles s'inscrivent aussi dans un plan

d'amélioration des communications vers l'Asie du Sud et sur ses marges, dans un but économique et militaire, notamment en Birmanie (Myanmar), où les Chinois ont accès à Sittwe, auquel Gwadar fera pendant à l'ouest du sous-continent indien, ces deux ports constituant les points d'aboutissement de la poussée chinoise à partir respectivement du Yunnan et du Xinjiang. L'un des documents signés avec le Pakistan lors de la récente visite du Premier ministre chinois porte sur la mise en œuvre d'un accord préalablement conclu sur les transports routiers internationaux. Les liaisons aériennes vont également se développer. Par exemple, une nouvelle ligne a été mise en exploitation à partir du 18 mai 2005 entre Dacca et Pékin. Aucune mention n'a été faite pendant

les déplacements du Premier ministre chinois sur le développement des échanges par voie maritime, bien que ceux-ci conservent une place prépondérante.

De son côté, l'Inde, tout en accroissant et améliorant son réseau routier dans les zones frontalières, prolonge son réseau ferroviaire vers le nord dans l'Himalaya, à l'est comme à l'ouest. Des pourparlers sont en cours avec le Bhoutan pour connecter le royaume avec l'Assam. Au Cachemire, la liaison de Jammu avec Udhampur vient d'être achevée. Son prolongement jusqu'à Srinagar et Baramulla, tout près de la ligne de contrôle indo-pakistanaise, sera terminé en 2007.

Certes, comme en Chine, ces nouvelles liaisons répondent à des impératifs intérieurs, économiques et militaires, mais elles pourraient fort bien, à terme, se joindre au réseau chinois. Nous n'en sommes pas là, les relations politiques entre les deux pays ne s'y prêtent pas encore. De plus, les difficultés techniques demeurent considérables mais elles devraient disparaître avec le temps. La réalisation de tunnels avec des procédés ultramodernes (comme ceux réalisés au Cachemire par une firme suédoise) peut se faire à très haute altitude. La voie ferrée de Lhassa culminera à plus de 5 000 mètres. Le train traverse les Alpes, il traversera un jour l'Himalaya, c'est une question de temps, et de rapprochement politique entre l'Inde et la Chine. Des axes de communication historiques, comme celui empruntant la vallée de la Chumbi, entre le Sikkim et le Bhoutan, pourraient aisément être reconstitués. Une route moderne et

même une voie ferrée pourraient être construites dans cette vallée, pour faciliter les échanges entre la province indienne du Bengale occidental et le Bangladesh d'un côté, et le Tibet de l'autre.

### ***Des relations basées sur les intérêts économiques***

L'approfondissement des relations économiques va de pair avec les avancées politiques.

Les dirigeants chinois envisagent de promouvoir le tourisme en encourageant leurs compatriotes à voyager en Asie du Sud. Ils étaient déjà fort nombreux à visiter le Népal avant que celui-ci ne sombre dans la guerre civile. Ils le seront de plus en plus avec l'accroissement numérique de la classe moyenne. Ce sera une manne pour l'industrie hôtelière dans l'ensemble de l'Asie du Sud.

L'Inde et la Chine ont décidé d'officialiser leur coopération dans l'échange d'informations sur les cours d'eau ayant leurs sources au Tibet et coulant ensuite en Inde. Pékin prend donc en considération les préoccupations de New Delhi en matière d'inondations. Dorénavant, la Chine fournira des données pendant la période dangereuse de la fonte des neiges. Mais aucune mention n'est faite d'un projet chinois de construction d'un gigantesque barrage sur le Brahmapoutre, avant que le fleuve ne pénètre en Inde. S'il se réalisait, il remettrait en question les projets indiens et nuirait aux intérêts du Bangladesh. Bien que le sujet n'ait pas été abordé (tout au moins la presse n'en parle pas), Dacca fait pression sur Pékin pour

que son projet ne se concrétise pas. Il se peut que la Chine en tienne compte et réduise ses ambitions.

Les échanges commerciaux se développent entre la Chine et tous les pays d'Asie du Sud. Ils se caractérisent par un large surplus au bénéfice de la Chine qui sera très difficile à résorber, surtout pour le Pakistan et encore plus pour le Bangladesh.

Échanges commerciaux Chine / Inde (millions de dollars US)	
1990	49
2000	668
2004	13 000
Échanges commerciaux Chine / Pakistan (millions de dollars US)	
2002	1 800
2004	3 000
Source : A.L.	

Les échanges sino-pakistanaïens s'élevaient à trois milliards de dollars US en 2004. Le déficit pakistanaïen s'accroîtra avec la livraison de matériels militaires, notamment dans le domaine naval avec les frégates F-22-P, qui feront l'objet d'un transfert de technologie. Un avion de combat, chasseur polyvalent, le JF-17, sera fabriqué en commun.

La Chine consolide son action au Pakistan dans l'exploitation de mines (zinc, cuivre...), dans la construction de barrages hydroélectriques mais aussi dans le domaine du nucléaire civil, sous contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique, en construisant une deuxième tranche de la centrale de Chasma, sur les bords de l'Indus, prévue pour être achevée en 2011, qui complètera la première tranche mise en exploita-

tion en 1999. Elle accordera également une aide au Bangladesh dans le domaine nucléaire.

Avec l'Inde, les échanges s'élevaient à 13 milliards de dollars US mais pourraient atteindre 20 milliards en 2008 et même 30 milliards en 2010. À terme, un accord de libre-échange pourrait être conclu, qui compléterait l'accord portant sur le commerce frontalier. Mais l'Inde demeure circonspecte car elle ne veut pas être inondée, comme l'est déjà le Pakistan, par les produits chinois. Ses industries en souffriraient, comme cela se passe au Pakistan, qui envisage néanmoins lui aussi de conclure un accord de libre-échange avec la Chine. Les produits chinois sont généralement de meilleure qualité et moins chers.

La Chine et l'Inde sont en compétition dans la recherche de l'énergie, essentiellement pétrole et gaz. La première a pris le dessus sur la seconde en Asie centrale, en particulier au Kazakhstan ; en Asie du Sud-Est, comme en Indonésie ; en Afrique, notamment en Angola ; et en Amérique latine, plus précisément au Venezuela (où la Chine exploite deux champs pétrolifères et a signé des contrats pour mettre en valeur 15 autres, d'importance moindre), en Équateur, au Pérou (où la production a commencé), en Argentine, en Bolivie (pour le gaz) et à Cuba. L'Équateur vient d'ouvrir une ambassade à New Delhi, confiée à un ingénieur du pétrole. L'Inde achète du pétrole à l'Équateur, au Mexique, au Venezuela (dont le président est venu en Inde en mars 2005) et au Brésil. Ces grandes manœuvres chinoises et indiennes revêtent une connotation anti-américaine.

Au-delà des divergences politiques et de la compétition économique, la Chine et l'Inde ont des intérêts communs. Elles recherchent une entente dans les domaines électronique et informatique, la première se spécialisant sur le *hardware* et la seconde sur le *software*. Déjà des entreprises conjointes ont vu le jour en Inde, notamment à Bangalore (firme de télécommunication Huawei India Ltd, à laquelle a rendu visite le Premier ministre chinois), comme en Chine. Les pays occidentaux pourraient bien en pâtir.

La Chine et l'Inde s'entendent pour prospecter en coopération des gisements de pétrole en Iran (site de Yahavaran) au Soudan (projet du Grand Nil). L'entente entre les deux grands consommateurs asiatiques pourrait inclure la Russie, au grand dam des États-Unis et de l'Europe. L'Inde et la Chine cherchent à renverser le flux pétrolier et gazier vers l'est, à partir de l'Asie centrale et du Moyen-Orient. Ce faisant, elles s'opposent ensemble aux Occidentaux qui veulent au contraire consolider l'acheminement vers l'ouest. La construction d'oléoducs et gazoducs à partir de l'Asie centrale, vers le Pakistan puis l'Inde, se heurte aux problèmes d'insécurité en Afghanistan. Celle d'un gazoduc à partir de l'Iran par le Pakistan permettrait de ravitailler l'Inde, mais l'insécurité qui règne dans la province pakistanaise du Balouchistan pourrait inciter à la construction d'un gazoduc sous-marin. L'acheminement de gaz pourrait être prolongé jusqu'au Yunnan, sans doute la province chinoise la plus enclavée, à égale distance de l'Asie centrale et de l'océan Pacifique. Ainsi, si un

gazoduc terrestre est construit jusqu'en Chine, le Pakistan n'aurait aucune velléité d'interrompre la fourniture de gaz. D'autres garanties pourraient d'ailleurs être accordées à l'Inde, à savoir une interruption en territoire iranien de la fourniture de gaz au Pakistan si celui-ci arrêta le flux vers l'Inde.

Comme l'Union européenne, la Chine et l'Inde prônent un monde multipolaire et s'opposent ainsi aux États-Unis. Au sein de l'Organisation mondiale du commerce, elles forment un front commun contre les pays développés.

## ***Les desseins de la Chine***

La présence de plus en plus visible de la Chine en Asie du Sud s'explique pour des raisons économiques, sécuritaires et stratégiques. Elle cherche à écouler ses produits mais aussi à rompre l'encerclement américain. Les États-Unis sont présents militairement au Pakistan (peu d'hommes mais des infrastructures navales et aériennes disponibles en cas de besoin), en Afghanistan et en Asie centrale. Les Américains, les Européens mais aussi les Chinois courtisent l'Inde et le Pakistan qui pourraient bien en tirer profit en acquérant des matériels occidentaux de haute technologie. Les États-Unis s'intéressent à l'Inde qui constitue un pion stratégique dans leur politique chinoise. Même s'il est exclu qu'ils puissent y posséder des infrastructures militaires, ils peuvent compter sur le rôle de gendarme des mers de la grande puissance sud-asiatique dont les bases navales sur le continent, et dans l'archipel des Andaman et Nicobar, permettent

le contrôle des routes maritimes entre le Moyen-Orient et l'Extrême-Orient.

L'Inde entretient officiellement des dialogues stratégiques avec quatre pays occidentaux, les États-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France, et depuis le récent voyage du Premier ministre chinois, avec la Chine. En septembre 2005, lors de leur sixième sommet qui s'est tenu à New Delhi, l'Union européenne et l'Inde ont entériné la naissance d'un partenariat stratégique. L'Inde deviendra ainsi le sixième pays entretenant de telles relations avec Bruxelles, après les États-Unis, le Canada, la Russie, la Chine et le Japon.

En plus de la confrontation entre la Chine et les États-Unis, notamment à cause de Taiwan, entre la Chine et le Japon, en particulier à cause de la relecture de l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle et surtout de l'exploitation des fonds océaniques, un nouveau bras de fer pourrait bien avoir lieu en Asie du Sud.

Pékin souhaiterait devenir membre de la South Asian Association for Regional Cooperation (SAARC). C'est aussi le souhait d'Islamabad et New Delhi pourrait donner son aval. Dans un premier temps, un statut d'observateur est envisagé. Une adhésion chinoise élargirait l'association à un membre extérieur à l'Asie du Sud, mais il y a des précédents dans le monde où des associations débordent de leur cadre géographique d'origine — l'Organi-

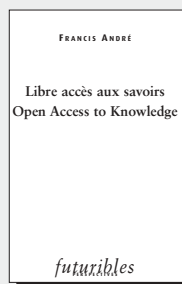
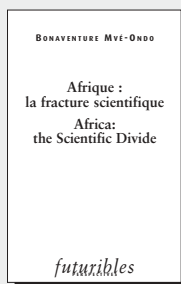
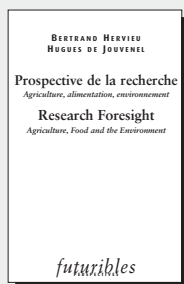
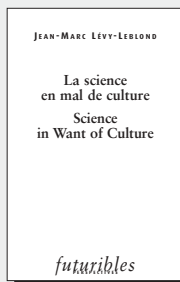
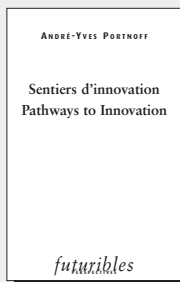
sation de sécurité et de coopération en Europe (OSCE) ou l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), par exemple. L'accession de la Chine à la SAARC lui donnerait un droit de parole, voire une possibilité d'action dans les affaires sud-asiatiques, ce qui présenterait sans doute des inconvénients pour l'Inde mais aussi des avantages pour tous, notamment pour le développement des relations commerciales et la gestion des cours d'eau dont plusieurs, et non des moindres, prennent naissance au Tibet (Indus et Brahmapoutre).

Si la Chine et l'Inde s'unissent, aurait affirmé le Premier ministre chinois à New Delhi, le XXI<sup>e</sup> siècle sera celui de l'Asie. Un tel rapprochement suppose le règlement des litiges frontaliers entre les deux pays, ce qui n'est nullement impossible désormais.

La politique chinoise à l'égard de l'Asie du Sud s'inscrit dans des visions plus ambitieuses, dans un cadre plus vaste. Déjà, des forums économiques asiatiques (des petits Davos) ont lieu chaque année à Boao, dans la province de Hainan (le dernier s'est tenu du 22 au 24 avril 2005). De plus, la présence à Islamabad du Premier ministre chinois coïncidait avec une réunion de l'Asian Cooperation Dialogue (ACD), organisation de 26 pays asiatiques, créée en Thaïlande en juin 2002. Il était d'ailleurs l'hôte d'honneur qui a prononcé le discours inaugural.

Un nouveau grand jeu se dessine.

## La collection Perspectives



La collection Perspectives entend promouvoir une philosophie, des concepts, des méthodes et des études de cas montrant comment nous pouvons devenir des artisans d'un avenir choisi, conciliant le progrès des sciences et des techniques avec l'exigence de la performance globale et du progrès humain.

Les ouvrages de cette collection sont publiés en deux langues pour favoriser l'indispensable dialogue entre cultures et civilisations.

*Prix de vente unitaire : 12 euros France - 13 euros autres pays et outre-mer*

### Bon de commande

À photocopier et retourner à *Futuribles* - 47 rue de Babylone - 75007 Paris - France  
Tél. 33 (0)1 53 63 37 71 • Fax 33 (0)1 42 22 65 54 • [diffusion@futuribles.com](mailto:diffusion@futuribles.com) • [www.futuribles.com](http://www.futuribles.com)

Je commande \_\_\_\_\_ exemplaire(s) de

12 € France     13 € Autres pays, outre-mer  
(le port est compris dans le prix)

Je règle \_\_\_\_\_ € par

chèque à l'ordre de *Futuribles*

Carte Visa                       American Express

N° \_\_\_\_\_ exp. \_\_\_\_\_

Trois derniers chiffres du n° au dos de la carte \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Titre \_\_\_\_\_

Organisation \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Tél \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

# 1930 : un projet d'États fédérés d'Europe

CLAUDE DU GRANRUT <sup>1</sup>

*La vie intellectuelle des années 1920 a été marquée par la recherche de nouvelles voies d'organisation économique, sociale, politique, qui soient à même de relever le défi de la modernité et de transcrire dans les faits un pacifisme très largement répandu au lendemain de la Première Guerre mondiale. Dans ce contexte, l'idée d'une union des pays d'Europe se développait : pour ses promoteurs, elle avait le double avantage d'empêcher tout nouveau conflit et de renforcer les pays du Vieux Continent face aux nouvelles puissances qu'étaient les États-Unis et la Russie soviétique. Dans les années 1920, l'idée d'une Europe unifiée est donc à la mode et la Revue des vivants s'en fait l'écho en 1929, en organisant un concours sur le thème des « États fédérés d'Europe » et en publiant les meilleures contributions.*

*Claude du Granrut nous en présente ici une synthèse qui révèle, au-delà du caractère visionnaire des études sélectionnées, la permanence des enjeux qui président à la construction de l'Union européenne jusqu'à nos jours. Cet article a le mérite d'éclairer le chemin parcouru, mais aussi de révéler les questions qui restent en suspens depuis plus de 70 ans.*

F.J.

Souhaitée depuis la *Pax Romana*, puis au Moyen Âge, sous Charlemagne, à la Renaissance, avec Henri IV et Sully, et au XIX<sup>e</sup> siècle, avec Mazzini et Victor Hugo, l'unification de l'Europe est apparue inéluctable à certains après la Première Guerre mondiale.

---

1. Première adjointe au maire de Senlis, conseillère régionale de Picardie, membre du Comité des régions de l'Union européenne, auteur d'*Une Constitution pour l'Europe*. Paris : LGDJ (Librairie générale de droit et de jurisprudence), 2004.

En 1929, la *Revue des vivants* que dirigeait Henry de Jouvenel, a lancé auprès de ses lecteurs un concours sur le thème de l'organisation des États fédérés d'Europe. Cinq cents réponses ont été adressées à la revue, parmi lesquelles quarante-cinq ont été sélectionnées et six retenues, primées par un jury prestigieux et publiées en 1930.

Les auteurs de ces textes ne sont malheureusement pas connus, mais leurs écrits sont remarquables par leur analyse des faits qui mènent à cette obligation historique de créer « les États fédérés d'Europe » et par la précision des modalités de sa réalisation.

Il faut replacer ces études dans leur époque, marquée encore par les traumatismes de la Première Guerre mondiale, par une forte volonté de paix que devait mettre en œuvre la Société des nations (SDN) dont l'Allemagne faisait désormais partie à la suite du pacte de Locarno (1925), et par la situation économique précaire des États européens.

La prise en considération des évolutions du contexte international pouvait par ailleurs suggérer la nécessité d'un renforcement et d'un repositionnement de l'Europe. Ainsi en était-il de la croissance fulgurante des États-Unis qui tendaient à devenir le centre économique du monde. Les remises en cause des empires coloniaux contribuaient aussi à affaiblir les puissances européennes et, au premier chef, la Grande-Bretagne. À ces facteurs venait s'ajouter la menace constituée par la présence de l'Union soviétique aux frontières de l'Europe.

Deux événements européens de la fin des années 1920 manifestent la volonté d'apaiser l'Europe et de la renforcer : le plan Young (1929) et le mémorandum présenté par Aristide Briand à la SDN en 1930, proposant la mise en œuvre d'une fédération européenne.

Le plan Young est censé apporter une solution définitive au problème des réparations de la guerre, principal point noir des relations franco-allemandes. Il vient couronner les tentatives menées dès le milieu des années 1920, notamment par Aristide Briand et Gustav Stresemann pour rapprocher les deux pays, condition préalable à l'instauration de relations durablement pacifiées en Europe. La réduction et le nouvel échelonnement des dettes allemandes s'inscrivent ainsi dans une vision pacifiée des relations internationales issue du pacte de Locarno (1925) et du pacte Briand-Kellog (1928) qui condamnait tout recours à la force dans le règlement des conflits.

Le mémorandum de Briand, présenté à la SDN en mai 1930, était le résultat du mandat qui lui avait été confié par les 27 États européens membres de la SDN lors de la session de septembre 1929. Briand proposait de créer une fédération européenne « qui ne [soit] nullement destinée à amoindrir la personnalité des États composants mais qui permett[e] “de rationaliser” cette Europe qui demeure encore dans un état économique voisin de l'anarchie, au milieu d'un monde qui tend à s'organiser sans elle et quelquefois contre elle. »

Les fondements de ce projet étaient à la fois économiques et politiques puisque, outre la volonté de souder les nations européennes à l'aide d'un réseau de pactes d'assurances mutuelles, et grâce à des accords économiques visant à une rationalisation industrielle et douanière, Aristide Briand proposait la création d'un directoire permanent <sup>2</sup> qui en garantisse la cohésion et le bon fonctionnement.

Les réactions des États concernés furent prudentes, souvent dictées par des impératifs internes ou par la crainte d'une perte de souveraineté, et le projet fut rejeté par la plupart des destinataires. Si les États de la Petite Entente (Roumanie, Yougoslavie, Tchécoslovaquie) et la Bulgarie étaient favorables à ce projet, d'autres États exprimaient des réserves ou proposaient des modifications qui changeaient la nature du projet. Le Royaume-Uni et l'Espagne le trouvaient trop continental, l'Allemagne et l'Italie lui reprochaient de geler les décisions prises lors des traités, certains le trouvaient trop supranational et d'autres pas assez.

Grâce sans doute à l'habileté de Briand, la XI<sup>e</sup> session de la SDN aboutit cependant à la création d'une « Commission d'études pour l'Union européenne » chargée de présenter des propositions concrètes dans des secteurs économiques bien définis. Ce qui fut fait notamment concernant le marché céréalière. Très vite, cependant, la crise économique mondiale et la montée des fascismes ont achevé de vider le projet de Briand de son sens et de son opportunité.

Le concours organisé par la *Revue des vivants* s'inscrit dans l'effervescence intellectuelle et politique que suscitaient ces projets de fédération des États d'Europe dans les années 1920. Ses contributions sont révélatrices de l'état d'esprit qui animait les promoteurs de tels projets avant qu'ils ne soient balayés pour des années par la crise économique et la guerre.

Il s'agit ici de présenter une synthèse des propositions faites par les six auteurs primés par la *Revue des vivants*, en accordant une place importante aux thèmes les plus en rapport avec les problématiques actuelles.

## Une union économique

L'ensemble des auteurs insistent sur la nécessité d'un redressement économique qui soit organisé par la coopération volontaire des États d'Europe, premier pas indispensable vers une fédération politique. L'union économique se construirait en plusieurs étapes.

Tout d'abord une union douanière avec un abaissement progressif des tarifs : « L'objectif est de créer un marché unique permettant la libre circu-

---

2. Les arguments développés par Briand mettaient l'accent sur la nécessité d'un engagement économique de l'Europe pour remédier aux effets des 35 domaines douaniers et des 27 systèmes monétaires, et pour assurer des débouchés aux produits industriels de l'ensemble des États participants. Ils s'appuyaient également sur la communauté culturelle européenne.

lation des matières premières, des productions agricoles, des produits finis, des capitaux et de la main-d'œuvre. Un seul marché de 470 millions d'habitants et 10 millions de kilomètres carrés. »

Ce processus devrait s'accompagner d'une réorganisation rationnelle de la production et de mesures d'indemnisation de chômage négociées au niveau européen avec les syndicats.

Une attention particulière est accordée à la production agricole. Dans ce domaine, il faudrait :

« 1. Contrôler et susciter la standardisation de la production agricole, développer par exemple l'idée des grands cartels de vente dans le genre de ceux des États-Unis, ce qui enlèverait au paysan le souci de la vente directe.

« 2. Assurer l'alimentation de l'Europe, et pour cela mettre en valeur les régions économiquement en retard.

« L'œuvre serait réalisée de façon plus systématique dès la réalisation politique des États fédérés d'Europe, car l'organisme fédéral aurait la double charge de réunir les crédits nécessaires et de les répartir : et quel que soit cet organisme, ministre ou commissaire fédéral de l'Agriculture, en présentant des propositions à un Parlement économique ou politique, directement ou après examen par une commission, ou conférence économique permanente des représentants des divers gouvernements. » (étude n° 1)

Pour l'industrie, la plupart des études préconisent aussi la création de cartels, seuls susceptibles d'assurer à la fois la rationalisation et la qualité de la production au prix le plus compétitif. Ils permettraient aussi d'anticiper les évolutions technologiques, de s'adapter aux marchés et aux demandes des consommateurs.

La libre circulation des produits nécessite aussi un réaménagement des moyens de transport, notamment une meilleure utilisation des voies navigables, et une unification des tarifs. Ainsi, l'étude n° 1 précise que :

« L'administration des chemins de fer devenue matière de compétence fédérale, pourrait devenir service public fédéral. »

« L'utilisation européenne des voies navigables présentera moins de difficultés encore. La plus grande partie du travail a déjà été faite. Le Rhin, l'Elbe, le Danube, la Vistule, l'Oder, ont été internationalisés par les nations riveraines. »

« Il va de soi, enfin, que tous les ports européens deviendraient des espèces de ports francs pour les bateaux européens, sans nulle formalité spéciale autre que celles actuellement en usage entre ports d'un même pays. »

« L'unification en dernier lieu des tarifs postaux et des taxes téléphoniques et télégraphiques ne souffrirait non plus nulle difficulté... »

Le mot n'est pas dit mais il s'agit ni plus ni moins d'une planification économique à l'échelle européenne, négociée entre les acteurs économiques et le pouvoir politique.

Certains auteurs vont plus loin dans leur raisonnement et envisagent, en conséquence, l'introduction d'une unité monétaire commune, unité de compte dans un premier temps, qui deviendrait ensuite une monnaie unique. L'auteur de l'étude n° 5 prévoit « une banque fédérale européenne réglant l'émission d'une monnaie unique et dirigeant l'ensemble de la politique de crédit européenne ».

L'auteur de l'étude n° 1 est encore plus explicite :

« La première chose à faire sera de fixer la nouvelle unité monétaire. Là, il faudra choisir, ou parmi les monnaies existantes, d'en prendre une, assurée de stabilité, mark, franc, florin, peu importe, ou bien d'en créer une absolument nouvelle. »

« On pourrait fixer un certain délai pendant lequel la monnaie nationale et la monnaie européenne demeureraient concurremment valables. »

« L'unification monétaire, terme final de la fédération économique européenne, apparaît donc comme nécessaire et réalisable, sans que sa réalisation se heurte à des difficultés vraiment insurmontables. »

Plusieurs auteurs prennent appui sur la Banque des règlements internationaux<sup>3</sup> pour démontrer la faisabilité d'un tel processus de développement économique.

L'étude n° 5, très axée sur les problèmes économiques, n'élude pas les problèmes sociaux que peuvent connaître les populations des pays d'Europe. Pour son auteur, les peuples d'Europe espèrent connaître la prospérité, non seulement celle d'avant la Première Guerre mondiale, mais une prospérité générale et mieux partagée, avec hausse et stabilité des salaires. C'est ainsi que ces peuples se sentiront en sécurité, et qu'ils réaliseront que l'insécurité économique et sociale est l'une des raisons profondes des conflits. Ils comprendront que des intérêts communs les lient à leurs voisins et ils iront jusqu'à exiger cette même appréciation de leurs gouvernants.

L'étude n° 6 prévoit la création d'un Conseil économique européen de 200 à 300 membres nommés par les gouvernements, chaque pays étant représenté à proportion de sa population et de son chiffre d'affaires à l'exportation. Des commissions spécialisées traiteraient des différents secteurs de l'économie. Et, « si un État ne se conformait pas à la règle édictée par le Conseil économique, il pourrait être exclu par un vote à la majorité des deux tiers ».

## L'union politique

L'union politique européenne est la suite logique de l'union économique. Tous les auteurs sont toutefois conscients que cet aboutissement exige une volonté politique à la mesure des enjeux.

---

3. La Banque des règlements internationaux créée par le plan Young n'était pas destinée à la seule gestion des réparations, mais aussi, du fait de son pouvoir financier, à participer avec les banques centrales à la stabilité de la structure mondiale du crédit.

Il n'est pas question de créer des États-Unis d'Europe à l'image des États-Unis d'Amérique : les conditions comme les modalités de réalisation sont différentes. Mais, il n'est pas question non plus de s'en tenir à une simple association du style de celle qui existe entre les pays d'Amérique latine. Comme le dit l'étude n° 4 : « il faut que l'Europe trouve sa propre formule ».

Là aussi, il faut procéder par paliers et méthodiquement. Ainsi, l'auteur de l'étude n° 3 affirme : « L'organisation de l'Europe est une besogne de termites. Il est chimérique de croire que du jour au lendemain les représentants des nations européennes se réuniront sur les rives du lac Léman pour décréter dans un mouvement d'enthousiasme la transformation des frontières des États en limites de provinces, la création d'un gouvernement central, d'une diplomatie unique et d'une force armée continentale. »

L'auteur de l'étude n° 1 préconise la réunion d'une conférence internationale des nations européennes pour établir « un pacte d'arbitrage » entre ces États, qui s'articulera autour des trois principes suivants :

« — Écarter de façon absolue l'éventualité d'une guerre nouvelle.

— Prévoir une réglementation équitable et satisfaisante de toutes les questions litigieuses.

— Assurer les moyens d'imposer les décisions arbitrales. »

« L'institution d'une force armée ou tout au moins d'une force de police européenne s'impose, sans laquelle le tribunal garant du pacte d'arbitrage resterait sans autorité suffisante. »

Ensuite, la même étude propose la convocation d'une assemblée constituante européenne pour élaborer la Constitution de la nouvelle Europe :

« Cette assemblée se composerait de représentants des divers pays choisis par élection ou par nomination directe, selon le mode de désignation en vigueur dans chaque pays et proportionnellement à sa population. »

« Une fois réunie, cette assemblée aurait comme tâche première de fixer les matières constituant la compétence fédérale. »

« Et ces matières pourraient être : la politique étrangère commune, limitée aux questions d'intérêt général, chaque pays gardant en cette matière une liberté d'action presque totale ; les litiges intérieurs (dans la mesure où l'on ne pourrait point les résoudre par des négociations directes ou un arbitrage partiel) ; la politique économique (question douanière, politique commerciale, éventuellement voies de communication d'intérêt général, contrôle éventuel des cartels et des *trusts*, mise en valeur agricole) dans la mesure où elle aurait auparavant fait partie du rayon d'action des organismes fédéraux de l'union douanière ou éventuellement du Parlement économique ; l'administration du budget fédéral. »

« En même temps que la détermination des matières fédérales, la Constitution fixerait les organes fédéraux de législation, d'exécution, de contrôle, d'administration. »

« Cette Constitution serait à ratifier par une conférence de représentants de divers gouvernements. »

« Son rôle terminé, l'Assemblée constituante européenne devrait se séparer pour faire place à l'Assemblée législative prévue par la Constitution. »

L'étude n° 2 fixe les conditions d'entrée dans cette fédération : un régime démocratique, et l'acceptation des dispositions légales et réglementaires édictées par la fédération.

L'étude n° 1 précise aussi l'organisation et la séparation des pouvoirs, comme suit.

### ***Le pouvoir législatif***

« L'État fédéral sera bicamériste, car il est essentiel que, dans le dosage des pouvoirs et prérogatives, les petits États ne soient pas sacrifiés aux grands ni les intérêts des grands à ceux des petits. L'une des assemblées aura un nombre de membres proportionnel à sa population, dans l'autre les États ont le même nombre de membres, et quelle que soit leur importance. »

« Le nombre des membres du Parlement mi-politique mi-économique sera proportionnel à la population des divers États, à raison d'un député par million d'habitants et fraction supérieure à un demi-million. »

« Chaque pays sera maître de déterminer le mode de désignation de ses parlementaires fédéraux. »

L'auteur précise qu'aucune mesure ne sera prise sans l'assentiment des deux chambres ; autrement dit, chacune des deux bénéficiera d'un droit de veto absolu sur les décisions de l'autre. Pour les conflits intérieurs entre nations, les décisions du tribunal fédéral, préalablement établi, feront loi. Pour les modifications constitutionnelles, une majorité des deux tiers des voix sera nécessaire dans les deux chambres. L'exécution des décisions fédérales sera laissée dans la mesure du possible aux États fédérés. Il faudra aussi découvrir un mode de discussion permettant aux députés des diverses nations de se comprendre mutuellement.

### ***L'autorité exécutive fédérale***

« À la tête des États fédérés d'Europe, un président élu pour un certain temps (un an, quatre ans, sept ans) soit directement par les peuples d'Europe, soit indirectement par les Chambres, et assisté d'un Conseil des ministres responsable devant les Chambres. »

« Le nombre des ministres pourra être réduit à cinq :

— Un ministre des Douanes et des Finances fédérales.

— Un ministre de l'Économie sociale auquel incombera le soin de contrôler le développement industriel et agricole.

- Un ministre de l'Intérieur.
- Un ministre de la Police fédérale.
- Un ministre des Affaires extérieures. »

« [...] le chef de ce pouvoir exécutif devra être muni de prérogatives essentiellement limitées, spécialement par rapport au pouvoir législatif ; l'indépendance absolue de ces deux pouvoirs l'un par rapport à l'autre devra être un principe primordial. »

### ***L'administration fédérale***

« Le pouvoir exécutif fédéral devra nécessairement disposer d'organes administratifs. Mais il est essentiel que cette administration demeure aussi invisible que possible, et envahisse le moins possible la vie intérieure des États. »

« Il faudra aussi pourvoir aux dépenses fédérales constituées par les quatre rubriques : administration des douanes, subventions à l'économie européenne, paiement de la force de police fédérale, paiement des administrations.

- « On y parviendra en recherchant les recettes fédérales dans deux sources :
- recettes des douanes fédérales et produit de la taxe d'entrée des étrangers en Europe ;
- subventions versées par chaque État dans la caisse fédérale en proportion de son chiffre de population et de sa richesse moyenne périodiquement révisés. »

Enfin, l'armée, institution fédérale placée directement sous les ordres du gouvernement fédéral, apporterait la garantie que les décisions arbitrales prises pour régler selon la plus stricte justice les causes de conflit, seront respectées et exécutées.

### ***Les organismes de contrôle***

- « Une haute cour de justice aurait quatre fonctions à remplir :
- statuer dans les conflits entre les États selon les modalités décrites plus haut ;
- veiller au maintien de la Constitution et à la régularité de son application ;
- décider de sanctions à appliquer éventuellement à l'égard d'un ou de plusieurs États ;
- juger en dernier ressort des délits fédéraux particulièrement graves dont seraient susceptibles de se rendre coupables les fonctionnaires fédéraux supérieurs. »

### ***Le choix d'une capitale***

- « Deux conditions préalables :
- une condition de situation : la future capitale devra avoir en Europe une position centrale ;

— une condition politique : le choix devra servir, si possible, la cause de l'unité européenne. »

## Les difficultés

Les auteurs des études sont des visionnaires ; pour autant, ils ne versent pas dans l'utopie et n'occultent pas les difficultés. Outre les étapes à franchir qui nécessiteront plusieurs décennies et beaucoup de persévérance, plusieurs écueils doivent être surmontés.

Le premier d'entre eux est la délimitation de l'Europe. Tous les projets englobent les quelque 25 États continentaux que compte l'Europe. Mais doit-on y incorporer le Royaume-Uni qui, à cette époque, se trouvait à la tête d'un Commonwealth intégrant de nombreux pays répartis dans le monde entier ? Les avis sont partagés. Personne ne veut l'exclure car son appartenance à la fédération des États européens paraît essentielle, tant pour elle-même que pour les États continentaux.

Certaines précautions sont avancées : les engagements à prendre entre l'Europe et le Royaume-Uni devraient tenir compte des intérêts anglais qui sont de bénéficier des avantages économiques de la fédération continentale, sans aliéner ses liens spécifiques avec les membres du Commonwealth. Il faudra aussi prendre en considération les liens historiques du Royaume-Uni avec les États-Unis et leur rivalité maritime.

Le deuxième pays qui pose problème, au-delà de son régime politique, c'est la Russie. Les avis sont plus partagés. La Russie jusqu'à l'Oural peut être considérée comme appartenant à l'Europe, mais le fait que son territoire s'étende jusqu'à la mer d'Okhotsk en fait une puissance asiatique qui se suffit à elle-même. Des accords économiques, voire de politique de bon voisinage, sont souhaitables mais l'intégration politique est exclue, du moins tant que sa Constitution politique et son régime économique n'auront pas évolué.

Un autre État est mentionné : la Turquie. L'auteur de l'étude n° 4 considère qu'elle serait un lien bénéfique avec le monde musulman. Les autres études n'en parlent pas.

La deuxième difficulté est posée par les minorités présentes dans les États nés des traités de Versailles, de Sèvres et de Saint-Germain, et des découpages aboutissant à la création de territoires bâtards comme la ville libre de Dantzig, le couloir polonais, ou à des zones de tensions comme la Sarre, Vilnius, réclamée par la Pologne et par la Lituanie, ou encore l'Autriche tentée par un *Anschluss* qui lui redonnerait un territoire économique à sa dimension.

La plupart des auteurs pensent qu'une fédération des États européens serait de nature à calmer les esprits et à engendrer des solutions durables.

« Le monde marche sur les voies de la Démocratie et de la Liberté. La nouvelle Europe sera une Europe des peuples libres, pacifiés, solidaires, qui par l'effort commun veulent créer les conditions d'une nouvelle renaissance... Les citoyens des petites patries nationales seront les citoyens de la grande patrie européenne. » (étude n° 2)

Par ailleurs, les auteurs se défendent de vouloir créer en Europe un bloc continental qui risquerait de s'opposer aux autres blocs, américain ou asiatique. Ils considèrent que l'unification européenne, en s'affichant comme un artisan de la paix et du désarmement, renforcera la SDN.

Enfin, si les auteurs insistent sur le fond commun de valeurs des peuples européens tout en respectant leur diversité culturelle, certains n'hésitent pas à poser le problème de la langue pratiquée dans les institutions fédérales. L'anglais et le français apparaissent les plus plausibles comme langues de travail. La traduction simultanée n'était pas encore née.

\*  
\*  
\*

Le grand mérite de ces études et de leur promoteur, Henry de Jouvenel, qui dirigeait la *Revue des vivants*, a été de donner forme à une idée dans laquelle se reconnaissaient de nombreux économistes et intellectuels de ces années d'après-guerre.

Les années 1930 qui ont vu la montée du nazisme en Allemagne, son effort de guerre, l'humiliation de la SDN par l'Italie, les effets de la crise économique de 1929 aux États-Unis puis en Europe, la multiplication des accords bilatéraux et la capitulation de Munich, ont balayé ces propositions de construction d'une Union européenne. Il faudra une Deuxième Guerre mondiale encore plus dévastatrice que celle de 1914-1918 pour que l'idée aboutisse à la Communauté européenne du charbon et de l'acier (1950), puis au traité de l'Euratom (1952), à la Communauté économique européenne à six (1957) et à ses divers élargissements, à la création du marché unique (1987), de la monnaie unique (1992), à l'intégration programmée des États de l'Europe centrale et orientale après la chute du communisme et... à l'échec — provisoire ? — du projet de Constitution européenne en 2005.

## IDÉES & FAITS PORTEURS D'AVENIR

### Le tram-train sur les rails

Jean-Marie Bockel, sénateur-maire de Mulhouse, quand il parle de l'avenir de la ville qu'il anime insiste fortement sur le programme de mise en place d'un système de « tram-train ». Au départ, il était assez réticent à l'idée de réinstaller un tramway pour la seule agglomération de Mulhouse, trop petite (de l'ordre de 118 000 habitants) pour supporter le coût de l'opération. Mais après une réflexion et une étude de l'évolution des déplacements urbains avec des spécialistes des transports ferroviaires, le projet de tram-train a pris corps.

Le système fonctionne en Allemagne, notamment à Karlsruhe. Il s'agit d'un tramway « prolongé » pouvant desservir une aire plus large que la ville centrale. Il ne s'agit pas exactement du même matériel. Les conditions de circulation en campagne exigent des conditions autres qu'en ville, notamment pour réduire les risques d'accident : la vitesse est supérieure — de l'ordre de 30 à 40 km/h. Mais l'avantage est d'élargir la desserte d'une région, ce qui permet de raisonner sur les besoins d'une population pouvant aller jusqu'à 300 000 habitants (à peu près la masse de l'agglomération sud-Alsace). Les déplacements sont d'au-

tant plus nombreux avec ce système que l'on a constaté qu'en redéployant les bus vers les zones non couvertes, on draine un nombre plus important de clients.

Dans une première étape, l'expérience se met en place en direction de Thann, clin d'œil à l'histoire de la région puisqu'on sait qu'André Koechlin, l'un des entrepreneurs qui dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle a contribué à faire de Mulhouse le « Manchester français », avait fait construire à ses frais, pour les besoins de ses usines, une des premières lignes de chemin de fer Mulhouse-Thann<sup>1</sup>. Dans une deuxième étape, les voies de communication pourraient se multiplier.

La politique des transports publics s'inscrit en effet dans une stratégie d'ensemble qui vise à redessiner un ensemble urbain au passé industriel prestigieux, qui reste une zone d'activité forte et s'efforce de former, avec Bâle, Colmar et Fribourg, un eurodistrict pour en faire un pôle d'attraction durable. Il s'agit d'encourager les activités non seulement économiques mais également universitaires et culturelles. D'où la nécessité de favoriser les déplacements

---

1. Voir HAU Michel et STOSKOPF Nicolas. *Les Dynasties alsaciennes*. Paris : Perrin, 2005.

et de donner par ce moyen plus de cohésion à un tissu régional fortement secoué par les évolutions industrielles et techniques.

D'autres projets de même type se préparent. Le tram-train est susceptible de connaître de forts développements.

*Michel Drancourt*

## Politique environnementale américaine

Selon le rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur « la performance environnementale » américaine, celle-ci s'est améliorée au cours des huit dernières années. Les États-Unis seraient parvenus à un découplage entre la croissance économique et les pressions sur l'environnement dans certains domaines.

En effet, depuis 1996, bien que le nombre d'habitants ait augmenté de 10 % et le produit intérieur brut du pays de 30 %, les indicateurs de pollution ont diminué. Plus précisément, depuis 2001 les émissions de gaz polluants des États-Unis ont baissé de 10 % et les taux d'émission de produits chimiques toxiques de 6 % entre 2002 et 2003. De plus, environ 1 400 installations industrielles abandonnées ont été remises sur pied grâce à un programme de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) et, en 2004, environ 324 000 hectares de marais ont été remis en état.

Les États-Unis ont privilégié le recours à des instruments flexibles pour mettre en œuvre les politiques environnementales. Ils ont ainsi été parmi les premiers à utiliser des systèmes de permis négociables pour les émissions atmosphériques (SOx

et NOx, par exemple) et pour gérer les ressources en eau et certains produits (telles les substances appauvrissant la couche d'ozone).

Ils soumettent, probablement plus que tout autre pays de l'OCDE, leurs politiques environnementales à des analyses coûts / avantages préalables et rétrospectives, et le récent durcissement des obligations de réduction des émissions imposées à un certain nombre de sources de pollution, dont les centrales électriques et les moteurs diesel, a été stimulé par la mise en évidence du bénéfice économique net procuré par les efforts de lutte contre la pollution atmosphérique.

Il leur reste toutefois, selon l'OCDE, à relever un certain nombre de défis : intensité énergétique encore trop élevée, forte intensité d'utilisation de l'eau, risques sanitaires liés à l'environnement, conservation des habitats marins et maintien de la biodiversité.

L'OCDE incite notamment les États-Unis à adopter une ligne de conduite plus volontariste face aux préoccupations environnementales mondiales sur la question du climat. L'administration Bush a refusé de ratifier le protocole de Kyoto fixant des objectifs contraignants de réduction des gaz à effet de serre (GES). Lors du dernier sommet de l'Organisation des Nations unies sur le climat, qui s'est tenu à Montréal fin novembre-début décembre 2005, le gouvernement a campé sur ses positions.

Or, selon un rapport du département américain de l'Énergie rendu public en décembre 2005, les émissions de gaz à effet de serre américaines ont atteint en 2004 un niveau record, passant de 6,98 millions à 7,12 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, soit une augmentation de 2 % par rapport à 2003 (alors que la progression annuelle moyenne des

émissions de GES depuis 1990 était de 1,1 %).

Mais la politique environnementale des États-Unis ne peut pas être résumée à la politique fédérale, car en la matière les États sont très actifs. Ainsi, une initiative régionale pour les gaz à effet de serre a été lancée par le gouverneur républicain de New York George Pataki, et signée par sept États du Nord-Est le 20 décembre 2005. Cette initiative prévoit que les émissions de GES seront stabilisées à partir de 2009 jusqu'en 2015, date à laquelle elles devront commencer à diminuer. L'objectif est de les réduire de 10 % en 2019 dans les États signataires.

Céline Laisney

Sources : OCDE. *Examens environnementaux de l'OCDE : États-Unis*. Paris : OCDE, janvier 2006, 310 p ; ENERGY INFORMATION ADMINISTRATION. *Annual Energy Outlook 2006*. Washington, D.C. : département de l'Énergie, décembre 2005, site Internet [www.eia.doe.gov/oiaf/aeo/index.html](http://www.eia.doe.gov/oiaf/aeo/index.html) ; *Regional Greenhouse Gas Initiative*, site Internet [www.rggi.org](http://www.rggi.org).

### Petits véhicules : le flop et le pschitt

Le constructeur automobile Daimler n'en finit pas de laisser entendre qu'il aimerait bien se séparer de la Smart, cette entreprise fabriquant des petites voitures qui auraient dû être à bas prix et ne le sont pas.

D'un autre côté, BMW, son concurrent — pour l'heure victorieux — a su garder ce petit joyau de l'ancien empire Rover, la Mini-Cooper. Cette Mini-Cooper est devenue une star urbaine aux États-Unis. Pourquoi ? C'est une voiture plus légère que les voitures classiques de l'endroit, qui

consomme peu, mais n'est pas plus petite que les concurrents qu'elle vise. C'est une voiture vendue à une catégorie précise de clientèle « décalée » et cosmopolite. La Smart n'a pas encore essayé le marché américain. En Europe, elle n'a pas véritablement réussi à s'imposer à un public de « bobos ». Pour le même prix on trouve au moins aussi bien.

Il est possible aussi que le snobisme soit plus payant aux États-Unis qu'en Europe. Mais sans épiloguer, cette bataille illustre le fait que l'automobile n'est pas seulement un produit technique, mais aussi et encore aujourd'hui un produit « coup de cœur ».

M.D.

### Le mot de 2006 ? Podcast

L'année 2006 a commencé avec l'explosion d'une mode qui avait posé toutes les bases de son succès en 2005. Aussi peut-on prendre le risque de donner d'ores et déjà un des « mots de l'année », voire prendre le pari que ce mot pourrait rentrer dans le dictionnaire rapidement. Il est d'ailleurs déjà considéré par certains, outre-Atlantique, comme le mot de 2005, c'est dire si le risque que prend l'auteur de ces lignes est mesuré (*New Oxford American Dictionary* 2005<sup>1</sup>).

Ce mot est un néologisme anglo-saxon : *podcast*. Il vient de la fusion

1. Voir le site Internet <http://biz.yahoo.com/pnnews/051205/nym208.html?v=26>. Il est à noter que parmi les autres candidats à cette « distinction », on trouve « Bird Flue » (la grippe aviaire) et « IED [Improvised Explosive Device] » (engin explosif artisanal, devenu une spécialité irakienne).

de *pod*, nom de marque du produit phare d'Apple, l'*i-pod*, qui est en train de devenir aux lecteurs de musique MP3<sup>2</sup> ce que le « frigo » est au réfrigérateur : un nom générique ; et de *cast* qui est la fin du mot anglais désignant la diffusion (*broadcasting*).

Afin que l'Académie n'écrive pas à *Futuribles* dans son juste courroux, signalons tout de suite que si les Français ne s'en sont point encore inquiétés, leurs amis francophones ont réfléchi à l'équivalent possible de *podcast* dans la langue de Molière : les Québécois et les Suisses ont semblé-t-il opté pour « baladodiffusion », candidat sérieux et commercialement neutre, la référence à la marque ayant disparu<sup>3</sup>.

Les dictionnaires français classiques couronneront probablement le mot en 2006. Mais très logiquement, l'encyclopédie en ligne collaborative *Wikipédia* en donne déjà, dans sa version française, une présentation complète et de très bonne qualité<sup>4</sup>. Un *podcast* est donc un fichier audio que l'on peut lire sur toute machine capable de lire des fichiers audio de type MP3 : par exemple, un ordinateur, mais surtout les lecteurs portables de fichiers MP3. L'intérêt fondamental est que l'utilisateur peut simplement télécharger un *podcast* qui l'intéresse pour l'écouter plus tard, mais également qu'il peut s'abonner à une source de *podcast* et donc automatiser cet enregistrement

(pour les adeptes d'Internet et des *blogs*, il s'agit en fait de la même logique que celle de la syndication et des flux RSS<sup>5</sup>).

Pour rendre les choses plus concrètes, si vous adorez une émission de radio, jusqu'à présent, le moyen le plus simple de l'écouter est de vous installer devant votre poste à l'heure dite. Ce qui implique que l'émission passe à un moment adéquat pour vous. Dorénavant, vous pouvez vous abonner au *podcast* de cette émission : chaque fois qu'une nouvelle diffusion a lieu, l'enregistrement se fait automatiquement. L'écoute peut se faire n'importe quand par la suite. Tout comme Internet et les *blogs* pour la presse écrite, le *podcast* va avoir deux impacts majeurs sur la radio :

— Rendre plus floue la limite entre professionnel et amateur, car n'importe qui peut réaliser un *podcast* avec un matériel peu coûteux et relativement simple d'utilisation. Même une radio libre demande un matériel et des compétences d'une certaine ampleur. Ici, il faudra un ordinateur et un enregistreur, plus une connexion Internet. D'ailleurs, les premiers « podcasteurs » sont les blogueurs.

— Rendre plus floue la distinction entre flux et stock d'informations.

Le *podcast* est une mode fulgurante : la technologie a été créée en juillet 2004, en particulier par Adam Curry ([www.ipodder.org/history](http://www.ipodder.org/history)). En

---

2. *Motion Picture Experts Group Audio Layer 3*. MP3 est un format de fichier audio qui permet de transférer de la musique de qualité disque compact sur Internet, il compresse les fichiers son pour réduire l'espace occupé sur le disque dur (NDLR).

3. Par commodité, nous continuerons à utiliser *podcast* dans ce texte.

4. Site Internet <http://fr.wikipedia.org/wiki/Podcast>.

---

5. Un flux ou fil RSS (*Really Simple Syndication*) est un format de syndication de contenu *Web*. C'est un fichier dont le contenu est affiché par un logiciel spécifique et mis à jour en permanence. Ce système est très utilisé pour diffuser les nouveaux articles publiés sur les sites d'informations ou les *blogs*, il permet de consulter ces derniers sans visiter le site (NDLR).

janvier 2005, soit six mois après l'apparition du mot *podcast*, le moteur de recherche Google indexe près de 1,7 million d'occurrences sur le *Web* (et 1,2 million pour *podcasting*). Au 10 janvier 2006, le mot *podcast* renvoie 87 millions de réponses sur Google dont deux millions dans des pages « France ».

Les radios « classiques » ont mis du temps à adhérer à l'idée, mais elles ont eu beaucoup moins de difficultés pour adopter cet outil que la presse écrite vis-à-vis des nouveaux outils Internet, et ce pour une raison simple : on ne paye pas pour écouter une radio, la gratuité d'accès à l'information est consubstantielle à ce média. Aujourd'hui, les *podcasts* les plus écoutés sont donc ceux des radios classiques (le *podcast* le plus écouté par les utilisateurs de l'« iTunes music store » d'Apple en France, en janvier 2006, est ainsi celui d'une émission de *France Inter*, « 2000 ans d'histoire »), avec quelques amateurs ou indépendants très spécifiques qui restent très écoutés.

Il est intéressant de constater à quel point une nouvelle technologie qui crée un usage fondamentalement différent est bien mieux acceptée par les acteurs économiques si elle et ce nouvel usage ne mettent pas en danger le modèle économique des acteurs en place et leur rente de situation, alors que les téléchargements musicaux ou les *blogs* sont voués aux gémonies par les maisons de disques et la presse écrite. À croire que ces gens ont lu Françoise Giroud : « agir, c'est se protéger »...

*Geoffrey Delcroix*

Sources complémentaires : sites Internet <http://o1podcast.com> ; <http://francepodcast.viabloga.com> ; [www.internetactu.net/index.php?p=5831](http://www.internetactu.net/index.php?p=5831).

## L'apprentissage en France

À partir des enquêtes réalisées par le CEREQ (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) « Génération 1998 » et « Génération 2001 », publiées en 2005, deux chercheurs de ce centre de recherches, Jean-Jacques Arrighi et Olivier Joseph, ont bâti une interprétation instructive de ces données factuelles qui bouscule bien des idées reçues sur ce sujet <sup>1</sup>.

Selon un schéma idéal, les apprentis disposeraient d'atouts pour entrer dans la vie active dans de meilleures conditions que les jeunes issus de la voie scolaire : formés dans l'entreprise, dotés d'une expérience professionnelle, réputés être immédiatement productifs, en phase avec les aspects techniques et sociaux du travail, ils seraient en un mot « employables ». De plus, la signature d'un contrat de travail étant obligatoire pour entrer en apprentissage, celui-ci correspond *de facto* à un emploi.

Le développement de l'apprentissage se présenterait donc comme une solution rationnelle au problème de l'entrée des jeunes dans la vie active, alors que le caractère scolaire de l'enseignement général préparerait mal au monde du travail et, de ce fait, entraînerait le déficit de main-d'œuvre constaté dans des métiers comme l'artisanat, le bâtiment ou l'hôtellerie-restauration.

Les données observées auprès des jeunes qui entrent sur le marché du travail, conduisent à remettre en question ce schéma idéal. Être un ancien

1. ARRIGHI Jean-Jacques, JOSEPH Olivier. « L'apprentissage : une idée simple, des réalités diverses ». *Bref CEREQ*, n° 223, octobre 2005.

apprenti ne représente pas toujours un avantage. Les bénéficiaires qui en résultent dépendent de trois facteurs : des niveaux, des spécialités de formation et des secteurs d'activité.

L'examen des situations des jeunes trois ans après leur sortie du système éducatif suscite trois observations de la part des chercheurs du CEREQ :

— Quel que soit leur niveau de formation, les jeunes passés par l'apprentissage trouvent en moyenne plus souvent un emploi que ceux qui ont suivi la filière scolaire classique.

— Le niveau de formation s'avère plus important que la filière de formation en termes d'accès à l'emploi. La poursuite d'études scolaires protège dans tous les cas mieux du chômage qu'une orientation précoce vers un CFA<sup>2</sup>, excepté dans les professions de l'alimentation, de l'agriculture ou des transports.

— La spécialité de formation joue un rôle essentiel dans l'accès à l'emploi. La proportion d'apprentis en emploi après trois ans de vie active, et l'écart entre apprentis et jeunes issus de la filière scolaire varient fortement d'une spécialité à l'autre.

Selon les secteurs d'activité, les entreprises font un usage différent de l'apprentissage. Deux logiques distinctes, qui se combinent parfois, semblent à l'œuvre : l'usage d'un volant de main-d'œuvre en formation, disponible en permanence, ou la présélection de salariés en vue de leur recrutement.

Les secteurs d'activité entrés dans l'univers de l'apprentissage à la faveur de la réforme de 1987<sup>3</sup>, comme

les transports, la gestion ou la finance, ont tendance à recruter beaucoup plus souvent leurs apprentis. Ainsi les entreprises semblent embaucher au moyen du contrat d'apprentissage des jeunes qu'elles auraient de toute façon recrutés. L'examen des salaires renforce ce constat. Les anciens apprentis sont le plus souvent employés par des entreprises de petite taille où ils exercent des emplois d'ouvriers, de vendeurs ou d'employés en rapport avec leur formation. Les jeunes formés par la voie scolaire semblent avoir des débouchés professionnels plus variés et accéder plus fréquemment à des professions éloignées de leur formation et mieux rémunérées.

Les chercheurs proposent de découper le monde de l'apprentissage en trois ensembles distincts.

Le premier, centré sur les CAP (certificats d'aptitude professionnelle) et essentiellement artisanal, concerne des professions réglementées comme coiffeur, employé de pharmacie ou prothésiste, le commerce alimentaire et l'hôtellerie-restauration. Cet ensemble se situe à contre-courant de l'évolution générale de l'apprentissage : entre 1995 et 2003, alors que les effectifs d'apprentis ont globalement augmenté, ils ont diminué de 13 % dans les métiers de l'alimentation et de la cuisine, de 16 % dans l'hôtellerie-restauration, sans doute les nombreuses contraintes d'horaires imposées y jouent-elles un rôle.

Le deuxième, établi en 1971, est centré sur les CFA. Il bénéficie à plein du présent essor de l'apprentissage. Il concerne plus particulièrement le bâtiment et la mécanique automobile. Quand la conjoncture est favorable, les effectifs d'apprentis progressent : entre 1995 et 2003, le nombre d'apprentis dans le bâtiment s'est accru de près de 25 % au

---

2. Centre de formation d'apprentis, créé par la loi Guichard du 16 juillet 1971.

3. La loi du 23 juillet 1987, dite loi Séguin, a ouvert à l'apprentissage l'ensemble des niveaux de formation.

niveau CAP et BEP (brevet d'études professionnelles), et de plus de 130 % au niveau baccalauréat. Lorsque le secteur recrute peu, un glissement de l'apprentissage s'opère du niveau CAP et BEP vers le niveau baccalauréat, comme ce fut le cas pour l'électricité et la mécanique automobile entre 1995 et 2003.

Le troisième constitue le territoire du « nouvel apprentissage », massivement investi par l'enseignement supérieur, qui prépare à des professions telles que cadres et techniciens commerciaux, cadres de gestion, métiers de la banque et de l'assurance, ingénieurs de production, etc. Cet ensemble connaît l'expansion la plus nette, les employeurs privilégiant le signal du diplôme acquis par la voie scolaire pour recruter leurs apprentis...

Les chercheurs concluent par une note pessimiste sur l'avenir de l'apprentissage pour les faibles qualifications. « Tout se passe comme si l'investissement que constitue la formation d'un apprenti n'était pas jugé opportun pour les faibles qualifications, qui peuvent être acquises sur le tas ou être mises en œuvre par des travailleurs substituables via des contrats de travail précaires. Si une telle hypothèse se vérifiait, il faudrait malheureusement trouver d'autres remèdes que l'apprentissage au chômage des jeunes... qui touche en premier lieu les non-diplômés. »

L'objectif de porter à 500 000 le nombre des jeunes apprentis d'ici 2009 par la proposition d'abaisser à 14 ans, pour les jeunes en échec scolaire, l'âge d'entrée dans l'apprentissage est-il adapté à la résolution du problème de l'emploi des jeunes en France ? Il est à parier que cette disposition va plutôt continuer de profiter aux jeunes les mieux préparés, c'est-à-dire ceux qui sont restés suf-

fisamment longtemps dans le système scolaire pour avoir un diplôme et qui ont donc largement dépassé l'âge de 14 ans.

*Anne de Beer*

### Quel avenir pour le transport aérien ?

Le monde du transport aérien est schizophrène. D'un côté, les constructeurs font état de carnets de commandes records et tablent sur une croissance annuelle du trafic de l'ordre de 9 %. Il ne se passe pas de mois sans qu'Airbus et Boeing n'annoncent de nouveaux contrats mirifiques.

Inversement, les compagnies aériennes se plaignent de traverser une période de difficultés sans précédent. La guerre des prix, la concurrence des compagnies à bas tarifs, les mesures de sécurité imposées par le terrorisme et le coût croissant du kérosène écrasent les profits. Malgré la dynamique de l'économie et la reprise d'un tourisme qui a surmonté le choc du 11 septembre 2001, les transporteurs américains ont perdu près de 10 milliards de dollars US en 2005. Quelques acteurs majeurs ont déjà disparu, d'autres frôlent la catastrophe.

Les compagnies aériennes réagissent en explorant toutes les manières de faire des économies, aussi bien techniques (remplacement des avions par des modèles plus rentables et moins voraces en carburant) qu'organisationnelles (stratégie du *low cost*, alliances). Concentrations et fusions sont à l'ordre du jour. La bataille entre Skyteam et Star Alliance pour la domination mondiale du secteur illustre la tendance.

Voir les compagnies chercher à réduire la voilure pour survivre et, en même temps, multiplier les com-

mandes d'appareils a quelque chose de paradoxal et d'inquiétant. Comment l'expliquer ?

L'optimisme des constructeurs d'avions est survolté par l'eldorado du marché chinois. La Chine, qui vient de commander 150 appareils A-320 chez Airbus et, chez Boeing, 70 moyen-courriers B-737 plus 60 exemplaires du tout nouveau *Dreamliner*, représente à elle seule un gisement de 2 700 commandes d'avions de ligne dans les 20 ans à venir. Les deux constructeurs essaient de placer leurs *super-jumbos* dernier cri, l'A-380 européen et le B-737-8 américain, en prévision du développement d'un marché de masse et des besoins croissants de l'économie chinoise en avions cargos de grande capacité. C'est faire le pari de la pérennité d'une croissance asiatique qui impressionne aujourd'hui par son souffle et sa durée, mais qui pourrait bien imploser à moyen terme tant se multiplient les effets pervers d'un développement inégalitaire, irrespectueux de l'environnement, et glouton en matières premières et en énergies fossiles.

Les compagnies aériennes s'inquiètent de l'enchérissement du kérosène, mais feignent de croire que les cours du pétrole redescendront, comme ils l'ont toujours fait au lendemain des chocs pétroliers. Les habituelles oscillations des cours leur donneront peut-être raison, mais ce sera une victoire à la Pyrrhus, car le rapport entre offre et demande d'hydrocarbures est condamné à se détériorer irréversiblement. Le rythme des découvertes de réserves n'arrive plus à suivre la croissance de la demande mondiale<sup>1</sup>, qui explose

sous l'effet du réveil économique de la Chine et de l'Inde. Qu'on imagine ce que deviendra cette demande quand le quart de la population chinoise et indienne (soit 800 millions d'individus ou l'équivalent de l'ensemble actuel des pays développés) consommera autant d'énergie que l'Européen moyen aujourd'hui, pour ne pas parler de l'Américain moyen ! Trois quarts des habitants de ces pays resteront probablement au-dessous du seuil de pauvreté mais c'est une autre histoire, qui n'intéresse pas les stratégies aéronautiques.

Aux fluctuations conjoncturelles près, c'est à une hausse tendancielle continue du prix du kérosène que doivent s'attendre les opérateurs du secteur. Certes, dans une économie ouverte, tous les transporteurs seront également touchés, mais tous ne survivront pas.

Le processus de concentration se poursuivra sans doute, avec son cortège de rationalisation et de réduction d'un parc d'appareils surdimensionné, classique effet de bulle. On verra alors les carnets de commandes des constructeurs se contracter et des compagnies aux abois résilier leurs options pour se procurer à bon compte des appareils surnuméraires stockés dans quelque désert, au détriment de la sécurité collective. Pour les constructeurs américains et européens, la situation pourrait se compliquer encore, d'ici 10 à 20 ans, avec l'arrivée probable des constructeurs chinois sur un marché en peau de chagrin.

Dans ce contexte difficile, seul l'avenir dira qui, d'Airbus ou de Boeing, aura fait le choix le plus judicieux : celui des très gros porteurs jouant la politique des *hubs*, ou celui des avions plus petits mais desservant directement les destinations les plus rentables, sans correspondance.

Pierre Bonnaure

---

1. Voir le numéro spécial « Perspectives énergétiques et effet de serre ». *Futuribles*, n° 315, janvier 2006 (NDLR).

## Où va le partenariat euro-méditerranéen ?

28 novembre 1995 : la Méditerranée vibre à l'annonce de la déclaration de Barcelone dont l'ambition et l'originalité fixent un horizon prometteur pour la coopération euro-méditerranéenne. Un partenariat innovant est instauré entre l'Union européenne (UE) et 12 « pays partenaires méditerranéens » (PPM), se déclinant en trois volets de coopération : politique et sécurité, économique et financier, socioculturel et humain. Cette nouvelle politique méditerranéenne de l'UE répond aux inquiétudes et aux troubles que l'espace méditerranéen manifeste depuis la chute du mur de Berlin. Par la promotion du libre-échange et l'intégration économique régionale, l'UE cherche à combiner ses besoins de sécurité avec les impératifs de croissance de la rive sud. L'esprit partenarial et multilatéral du « processus de Barcelone », ajouté à deux indica-

teurs stratégiques (l'absence des États-Unis, et la présence côte à côte de l'Autorité palestinienne et d'Israël) suscite un climat d'effervescence dans la région. Seule l'impression d'une dynamique de pacification et d'association explique cet enthousiasme.

Dix ans plus tard, le partenariat euro-méditerranéen (PEM) présente un bilan peu flatteur, malgré une profusion d'initiatives et quelques avancées significatives. Pour chaque volet de coopération, les résultats n'atteignent pas les objectifs initialement fixés. La frustration et la déception l'emportent, aujourd'hui, sur l'espérance et la confiance. Ce demi-échec (car un non-partenariat aurait assurément démultiplié les risques et les instabilités en Méditerranée) est imputable à des facteurs à la fois exogènes et endogènes.

En effet, les paradigmes géopolitiques ont sensiblement évolué depuis 1995. L'UE s'est élargie à l'Est sans parvenir à développer une politique étrangère commune et sans atteindre, sur le plan stratégique, la taille cri-

### ARCHITECTURE DE LA COOPÉRATION EURO-MÉDITERRANÉENNE

*Les 27 États signataires de la déclaration de Barcelone en 1995* : 15 pays membres de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède) + 12 pays partenaires méditerranéens (Algérie, Chypre, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie et Autorité palestinienne).

*Les 35 États membres du Partenariat en 2005* : 25 pays membres de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovaquie et Suède) + 10 pays partenaires méditerranéens (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie et Autorité palestinienne).

*Les 15 États concernés par la politique européenne de voisinage (2007)* : 9 pays méditerranéens (Algérie, Autorité palestinienne, Égypte, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Syrie et Tunisie) + 3 pays du Caucase (Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie) + 3 pays d'Europe de l'Est (Biélorussie, Moldavie et Ukraine).

tique à l'échelle internationale. La dynamique de l'élargissement semble dépasser celle de l'approfondissement. Résultat pour la Méditerranée : une absence de volonté politique européenne pour prolonger durablement l'esprit audacieux de la déclaration de Barcelone. Il manque un véritable État *leader* « méditerranéen » en Europe, comme avait pu l'être l'Allemagne dans le processus d'adhésion des pays de l'Est.

En écho à cette timidité européenne pour son flanc sud, l'acteur

américain s'est considérablement repositionné en Méditerranée, notamment depuis le 11 septembre 2001, y compris au Maghreb, zone traditionnellement délaissée par Washington. Les transformations induites par la mondialisation et le choc que constitue pour les PPM l'ouverture de leurs économies et de leurs sociétés, ont favorisé l'émergence d'une diplomatie triangulaire au sud de la Méditerranée.

Devant les balbutiements de l'UE et les pressions exercées par les États-

### **CHRONOLOGIE SOMMAIRE DU PEM**

27-28 novembre 1995 : conférence euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères en Espagne (Barcelone I) et déclaration de Barcelone qui institue le PEM

15-16 avril 1997 : conférence euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères à Malte (Barcelone II)

15-16 avril 1999 : conférence euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères à Stuttgart (Barcelone III)

15-16 novembre 2000 : conférence euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères à Marseille (Barcelone IV)

22-23 avril 2002 : conférence euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères à Valence (Barcelone V)

11 mars 2003 : annonce par la Commission Prodi de la nouvelle politique européenne de voisinage

2-3 décembre 2003 : conférence euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères à Naples (Barcelone VI)

1-3 avril 2005 : lancement officiel de la plate-forme civile euro-méditerranéenne à Luxembourg

12-15 avril 2005 : lancement officiel de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne au Caire

18-20 avril 2005 : lancement officiel de la fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures, à Alexandrie

30-31 mai 2005 : conférence euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères à Luxembourg (Barcelone VII)

27-28 novembre 2005 : sommet euro-méditerranéen des chefs d'État et de gouvernement à Barcelone (Barcelone VIII)

Fin 2006 : arrêt du programme MEDA (programme de coopération pour le PEM)

2007 : entrée en vigueur de la politique européenne de voisinage et du nouvel instrument financier de partenariat et de voisinage (IEVP)

Unis, les PPM examinent aujourd'hui lequel des forfaits européen ou américain est le plus intéressant. Parallèlement, la coopération Sud-Sud ne progresse pas. La Méditerranée, déjà fracturée par de multiples failles socioéconomiques, voit s'éloigner peu à peu la perspective de l'intégration régionale. En effet, à partir de 2007, avec la nouvelle politique européenne de voisinage, c'est une relation verticale et bilatérale qui pourrait caractériser la coopération de l'UE avec ses partenaires du Sud.

Mais ces évolutions stratégiques ne doivent pas masquer les défaillances propres au PEM depuis 10 ans : européocentrisme, lourdeurs bureaucratiques, carences institutionnelles, absence de mécanismes de contrôle et de conditionnalité pour les aides octroyées aux PPM, déficit de visibilité du partenariat et marginalisation de la société civile. En dépit des ambitions nées à Barcelone en 1995, la Méditerranée reste traversée par les conflits, les tensions politiques, les inégalités de richesse, les crispations culturelles. Pire, la Méditerranée adosse un espace politiquement intégré et démocratique au nord, à une zone rongée par les autoritarismes et décrochée de la mondialisation au sud.

Les 27 et 28 novembre 2005 se tenait à Barcelone le sommet des chefs d'État et de gouvernement pour le dixième anniversaire du partenariat euro-méditerranéen. À l'unisson, la Commission européenne, la Présidence britannique et l'hôte espagnol annonçaient une rencontre sans précédent dans l'histoire du Bassin méditerranéen. Ce sommet n'a malheureusement eu pour « extraordinaire » que l'absence des chefs d'État des PPM et la faiblesse des décisions adoptées. Pas d'audace dans la réforme du partenariat, pas de

vision politique claire pour la région, pas d'éclairage quant aux futurs moyens financiers de la coopération euro-méditerranéenne. Mais une focalisation sur les dossiers sécuritaire et migratoire.

Finalement, ce sommet est à l'image du tableau pessimiste sur la situation en Méditerranée. Ni le nord ni le sud du Bassin méditerranéen ne peuvent parier sur l'isolement pour prétendre affronter les défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Pourtant, dans le scénario tendanciel actuel, c'est-à-dire sans orientation commune et déterminée pour un futur choisi et solidaire, la Méditerranée risque de s'effacer progressivement sur la carte géoéconomique du monde.

*Sébastien Abis*

*Source : cet article a été publié dans le n° 2 de Sésame Magazine, janvier 2006.*

## Management : l'aigle à deux têtes

On constate actuellement une vague de changements à la tête des groupes industriels et commerciaux. C'est en grande partie l'effet de facteurs démographiques et du passage d'une génération à l'autre. Mais très fréquemment, l'opération s'accompagne d'une transformation statutaire. On passe, en France, du PDG (président-directeur général) à un pouvoir dual : président représentant les actionnaires et porteur de visions stratégiques, et directeur général responsable de la conduite effective des affaires. Ce système a une variante d'origine germanique, celle du conseil de surveillance et du directoire. Dans ce cas, les pouvoirs du président du directoire sont plus importants que dans la formule anglaise,

président d'un côté et directeur général de l'autre. Mais l'objectif final est le même : ne pas confier à une seule personne les responsabilités du capital et celles de la gestion concrète de l'entreprise. Est-ce une mode ? Est-ce un progrès dans la conduite des affaires ?

Plutôt que parler de mode, on peut dire que le duo a l'avantage de permettre, dans d'assez nombreux cas, à un ancien PDG de poursuivre sa carrière tout en assurant la continuité des affaires. L'expérience d'un côté, le regard rajeuni de l'autre. Encore faut-il que la confiance règne entre les deux responsables. C'est plus souvent le cas qu'on pourrait le croire vu de l'extérieur, mais trop d'entente peut conduire à ne pas tirer parti d'une différence de tempérament, de style. La vision doit être une. La mise en œuvre peut être différente.

La dualité à la tête apporte souvent des améliorations dans la conduite de l'entreprise, lorsque les perspectives de développement sont réelles. En revanche, on constate que lorsque le vent porte à la tempête, le commandant unique s'impose. C'est notamment le cas pour des entreprises en forte difficulté (exemple

d'Alstom) ou pour celles qui sont très personnalisées en raison de leur origine (Apple, par exemple, dont le fondateur principal continue d'inspirer les innovations). On constate également que des groupes à deux têtes reviennent à une tête unique lorsque « l'héritier » présomptif a fait ses preuves (Air Liquide).

En réalité, le système de l'aigle à deux têtes, pour réaliser réellement ce qu'on attend de lui, suppose plus qu'un partage des tâches à la tête de la structure. C'est l'esprit de l'entreprise qui est en question. Il repose sur l'esprit d'équipe et la définition précise des rôles (qui peut évoluer). Mais même dans ce cas, *in fine*, il faut bien que quelqu'un tranche. On peut trancher à deux quand on tombe d'accord. Mais quelle que soit la configuration, une tête finit par émerger. En revanche, que la responsabilité soit une ou double, il est important que les dirigeants soient à l'écoute des différents responsables et fassent connaître clairement leur position. Les affaires bien menées sont celles où les décisions paraissent s'imposer d'elles-mêmes.

M.D.

## ANALYSES CRITIQUES



**REYNIÉ Dominique (sous la dir. de)**

***L'Opinion européenne en 2005***

Paris : La Table ronde / fondation Robert Schuman, 2005, 300 p.

Cet ouvrage collectif est issu d'un programme de recherche de Sciences Po Paris, soutenu par la fondation Robert Schuman. Il poursuit une série de publications consacrées depuis 2000, soit à « l'opinion européenne » (2000 à 2002, 2005 et bientôt 2006), soit aux « Européens » (2003 et 2004). Il peut aussi être considéré comme s'appuyant sur un livre de Dominique Reynié, *La Fracture occidentale*<sup>1</sup>, dont le sous-titre « Naissance d'une opinion européenne » indique bien le principal objectif. À l'occasion du débat public mondial sur l'initiative américaine de conflit ouvert avec l'Irak, Dominique Reynié a en effet analysé et quantifié les manifestations de rue qui se sont produites dans le monde — et surtout en Europe — contre cette initiative. Au point de mettre en difficulté certains gouvernements, tels ceux de la Grande-Bretagne et de l'Espagne, qui s'étaient montrés favorables. Ce type d'ana-

lyse conduit maintenant Dominique Reynié à distinguer, au-delà de l'opinion (ou des opinions) européenne(s) les débuts d'expression d'une opinion publique européenne.

Dans l'ouvrage titré sur 2005, paru au printemps, ce sont nécessairement les données de 2004 qui sont principalement traitées. D'où un premier chapitre quasi éditorial d'Alain Lancelot en forme de déclaration vigoureuse et argumentée pour le « oui » au projet de Constitution européenne. Quatre autres chapitres sont également consacrés à la Constitution. On peut y trouver notamment l'énoncé de trois scénarios ayant en commun l'hypothèse de rejet de cette Constitution. Ce sont, à l'échelon de chacun des 25 pays concernés : 1) le statu quo, en fait « l'enlisement et l'isolement plutôt que la crise salutaire » ; 2) un retour aux urnes, avec rappel de deux cas de ce genre au Danemark et en Irlande après Maastricht 1992 ; 3) un retrait de l'Union. Avec, en contraste, le scénario d'une Europe « unie dans la diversité » en cas de succès et de ratification de la Constitution.

1. Paris : La Table ronde, 2004, 207 p. Analyisé dans *Futuribles*, n° 300, septembre 2004, pp. 108-110.

Quant à l'opinion des Européens sur leur appartenance à l'Union européenne (UE), c'est majoritairement « une bonne chose », à l'automne 2004, pour 13 pays sur 25. En revanche, le manque d'enthousiasme affecte 12 pays, avec des scores bien supérieurs à la moyenne européenne en Slovénie, Slovaquie, Pologne, Estonie, Hongrie et Finlande. En contraste avec, selon les mêmes critères, les scores optimistes des futurs « nouveaux » membres de l'UE avant leur entrée dans l'Union.

L'opinion européenne se définit aussi par son attitude vis-à-vis de l'extérieur, singulièrement par rapport aux États-Unis. Les thèmes ici examinés — rôle des États-Unis en ce qui concerne la paix dans le monde, la lutte contre le terrorisme, la croissance économique mondiale et la lutte contre la pauvreté, la protection de l'environnement, la politique internationale... — révèlent une opinion à la fois réaliste et critique. Les Européens (des 25 pays) sont 82 % à se dire plutôt d'accord avec la nécessité pour l'Europe de développer une politique étrangère autonome par rapport aux États-Unis.

En synthèse, un indicateur d'anti-américanisme de 50 % comme moyenne pour l'Europe des 25, révèle

de fortes disparités selon les pays. Les plus anti-américains sont la Grèce (80 %), Chypre (73 %), la Turquie (68 %) et la France (66 %). À l'opposé, les moins défavorables sont les pays baltes (15 % à 28 %), la Roumanie (17 %), la Pologne (25 %), la République tchèque (26 %), la Bulgarie (27 %). Selon un autre chapitre du livre, concernant la sécurité économique des travailleurs, l'image de l'Europe est loin devant celle des États-Unis.

L'ouvrage collectif aborde également des thèmes plus sectoriels comme, au niveau européen, les opinions sur les jeunes et la drogue, le point sur les croyances, les pratiques religieuses et la montée des intolérances, le succès de l'euro, les délocalisations, la corruption, les attitudes vis-à-vis des handicaps.

Enfin, un dernier chapitre, bien documenté et que l'on ne peut trouver nulle part ailleurs, donne les résultats, dans les pays de l'Union et les pays candidats, de certaines élections de 2004, tant européennes que régionales et locales, avec les taux de participation et les nombres de voix des partis, ainsi que des éléments d'analyse.

Jacques Antoine



**RADANNE Pierre**

**Énergies de ton siècle ! Des crises à la mutation**

Paris : Lignes de repères, 2005, 256 p.

Voir l'analyse de cet ouvrage par Dominique Dron, en page 47 de ce numéro.



**FISK Robert**

***La Grande Guerre pour la civilisation. L'Occident à la conquête du Moyen-Orient (1979-2005)***

Paris : La Découverte, 2005, 956 p.

Quiconque s'intéresse au grand reportage et / ou au Moyen-Orient connaît (voire envie quelque peu) Robert Fisk, qui a écumé la région depuis l'âge de 29 ans pour Times, puis The Independent. Son dernier et volumineux ouvrage est disponible en français, ce qui n'était malheureusement pas le cas de *Pity the Nation: Lebanon at War* (Oxford : Oxford University Press, 2001). Cependant, s'il fallait émettre une réserve liminaire à l'endroit de ce nouveau livre, c'est précisément à la traduction que l'on serait tenté de s'attaquer. Elle ne facilite en effet guère la lecture : orthographe fluctuante, bizarreries syntaxiques, omissions pures et simples de déterminants... L'éditeur souhaitait manifestement que la traduction française suive de peu la sortie du livre en anglais. Mille pages — un travail certes énorme — eussent cependant exigé une relecture un peu plus attentive.

À l'exception de la guerre civile libanaise — il fait tout de même de fréquentes références au massacre de Sabra et Chatila — à laquelle est consacré son précédent ouvrage, R. Fisk relate ici les différents événements historiques dont il fut témoin, de la Méditerranée à l'Afghanistan, depuis 1979. C'est l'occasion pour lui d'effectuer des retours historiques troublants pour dresser un tableau fouillé de la politique occidentale équivoque dans la région depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle. Il éclaire notamment les

conflits contemporains en retraçant la participation de son père aux campagnes picardes à la fin de la Première Guerre mondiale, laquelle a joué un rôle décisif dans le tracé de la nouvelle carte du Moyen-Orient. Il invoque également le génocide arménien, l'occupation britannique de l'Irak, celle, française, du Levant, et le coup d'État contre Mossadegh (la guerre d'Algérie fut malheureusement tronquée de la version française, faute de place). Et de belles pages sur la guerre de Suez aident à caractériser la nature douteuse de l'intervention contemporaine « alliée » en Irak.

Si vous avez la bonne idée de vous plonger dans cet ouvrage, préparez-vous à faire des cauchemars, au sens propre du terme. « Mon livre est aussi un livre sur les tortures et les exécutions », avertit l'auteur. De fait, l'horreur des situations humaines et politiques dont il est question, et sa répétition incessante vous donneront plus d'une fois la nausée. En refermant le livre, demeure surtout le sentiment d'un gâchis insensé et macabre, face auquel R. Fisk ne cesse de chercher à comprendre. Loin du traitement convenu et autoproclamé « objectif » des grands médias autorisés, l'auteur, dans la tourmente de l'histoire en train de se faire, ne perd jamais de vue son rôle de journaliste. Celui de chercher le « pourquoi », « que l'on nous demanderait de ne pas poser après les attentats de New York, de Washington et de Pennsylvanie. Nous n'étions pas supposés

donner d'explications relatives à l'explosion à venir, même au cas où cet avertissement nous aurait aidés à l'empêcher. » Le journaliste témoigne du reste que de nombreux médias, surtout outre-Atlantique, se contentent souvent de faire le récit apologétique des armées occidentales ultramodernes en marche vers un avenir démocratique radieux. À travers les yeux de R. Fisk, les champs de bataille, que ce soit à Fao ou à Bagdad, sont beaucoup moins glamour.

On est néanmoins parfois tenté de rire, n'était la signification dramatique des décisions et discours absurdes évoqués dans l'ouvrage. Lorsque R. Fisk relate son agression par une foule de réfugiés afghans près de Kandahar, en décembre 2001, la réaction de certains journaux à son récit frise par exemple le délire ubuesque. Au prétexte que le journaliste explique le bien-fondé de la colère de ces laissés-pour-compte, maintes fois victimes des exactions internes comme des interventions étrangères, il est vite dépeint comme un gauchiste torturé par la haine de soi. Cet argument pseudo-psychologique à l'évidence spéculatif, que l'on voit souvent employé à l'encontre des juifs israéliens critiquant la colonisation, permet, par un tour de passe-passe étonnant, de détourner l'attention du public de la situation politique et sociale. Il n'y aurait donc rien à voir, sinon un dangereux original qui n'a pas compris que les Afghans sont méchants par nature... Comme l'illustre cet ouvrage, on peut à loisir changer le terme « Afghans » par « Palestiniens », « Iraniens » ou « Irakiens » au gré des campagnes et intérêts occidentaux. Et cela dure depuis un siècle.

Robert Fisk décrit, parfois avec humour, le torticolis moral des démocraties occidentales, stigmatisant un grand Satan avant qu'un autre ne le remplace, ce qui permet de faire fi de la complexité des situations et des responsabilités partagées. « En août 1914, les soldats croyaient être rentrés chez eux pour Noël. Aujourd'hui, nous nous battons à jamais. La guerre sera éternelle. L'ennemi est éternel, seul son visage change sur les écrans. Il vécut d'abord au Caire, portant la moustache et nationalisant le canal de Suez. Puis il habita Tripoli, vêtu d'un uniforme militaire ridicule, aidant l'IRA [Armée républicaine irlandaise] et faisant exploser les bars américains à Berlin. Puis il se drapa dans une robe d'imam, mangea du yaourt à Téhéran et prépara la révolution islamique. Il passa ensuite à la robe blanche et vécut dans une grotte en Afghanistan ; en dernier, il redevint moustachu et résida dans une série de palais autour de Bagdad. Terreur, terreur, terreur. »

Il ne faudrait pas croire que Robert Fisk épargne les dictateurs et satrapes moyen-orientaux. Bien au contraire, le talent de narrateur du journaliste britannique donne à voir, récits détaillés et témoignages à l'appui, l'histoire sanglante et liberticide de leurs régimes. Mais il ne s'arrête pas là. Il décrypte l'implication des démocraties libérales dans cette histoire, dans la fabrication de l'ennemi au moyen d'ingérences improbables, de palinodies, mensonges et alliances contre nature. En l'espèce, les pages consacrées à la guerre Iran-Irak et à la fin de la guerre du Golfe sont parmi les plus accablantes.

Quel enseignement prospectif tirer de cet ouvrage ? Essentiellement, si besoin était, un rappel poignant que l'avenir s'inscrit dans l'histoire et que l'ignorer, c'est abdiquer toute respon-

sabilité. Il convient de se souvenir du passé et des réalités sociopolitiques si l'on veut construire l'avenir. À défaut, la destruction risque encore de régner en maître pour longtemps. L'ouvrage engage dès lors le journaliste à se souvenir, et à renouer avec sa mission :

« défier l'autorité, toutes les autorités, surtout quand les gouvernements et les politiciens nous entraînent dans la guerre, quand ils ont décidé de tuer et de laisser mourir ».

Benjamin Delannoy



**PNUD (Programme des Nations unies pour le développement)**

**Rapport mondial sur le développement humain 2005**

Paris : Economica, 2005, 385 p.

**JUSTICE ET PAIX-FRANCE**

**Notre mode de vie est-il durable ? Nouvel horizon de la responsabilité**

Paris : Karthala, 2005, 221 p.

**SAUPER Hubert (réalisation et scénario)**

**Le Cauchemar de Darwin**

Film-documentaire réalisé en 2004, sorti en France en salles le 2 mars 2005 et en DVD le 12 octobre 2005, durée 1 h 47

En 2002, dans *La Grande Désillusion* (Paris : Fayard), Joseph Stiglitz écrivait : « La mondialisation ça ne marche pas. Ça ne marche pas pour les pauvres du monde. Ça ne marche pas pour l'environnement. Ça ne marche pas pour la stabilité de l'économie mondiale. » Trois ans plus tard, le diagnostic de l'ancien économiste en chef de la Banque mondiale demeure plus que jamais d'actualité. Le rapport annuel du PNUD pour 2005, un essai collectif rédigé par Justice et Paix-France intitulé *Notre mode de vie est-il durable ?* et l'édition en DVD du *Cauchemar de Darwin*, documentaire qui avait fait grand bruit lors de sa sortie en salles, nous rappellent tout à la fois les dommages sociaux et environnementaux d'une mondialisation fondée sur la seule recherche du profit et de la puissance, ainsi que la nécessité d'inventer des solutions pour

réconcilier performance économique, justice sociale et préservation de l'environnement.

Le Rapport mondial sur le développement humain dresse un bilan accablant des cinq années qui se sont écoulées depuis la fameuse déclaration du Millénaire adoptée en 2000 par les 189 membres des Nations unies, déclaration où était pris l'engagement d'atteindre, d'ici 2015, huit objectifs allant de la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim à la garantie d'un environnement durable, en passant par l'amélioration de la santé maternelle ou la lutte contre le sida<sup>1</sup>. Abandonnant toute circonlocution diplo-

1. Voir PNUD. *Rapport mondial sur le développement humain 2003. Les objectifs du Millénaire pour le développement : un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté humaine*. Paris : Economica, 2003.

matique, le rapport assène : « la promesse faite aux individus pauvres n'a pas été tenue » (p. 2). Un chiffre parmi les milliers qu'il contient illustre ce diagnostic : toutes les heures 1 200 enfants meurent, pour la plupart en raison du dénuement dans lequel ils vivent. Selon le PNUD, nous sommes désormais confrontés à un choix et une responsabilité : soit faire des 10 prochaines années une véritable décennie du développement, soit opter pour la « voie commerciale » avec, à l'arrivée, un monde encore plus défiguré qu'il ne l'est aujourd'hui par la pauvreté, l'inégalité et l'insécurité.

Le défi qui est lancé aux acteurs politiques et économiques est donc en partie « de nature éthique et morale » (p. 4). C'est sur ce point particulier qu'insiste l'ouvrage de Justice et Paix-France (JPF). À l'évidence, soulignent les auteurs, la notion de développement durable n'est pas une panacée. Elle risque en permanence d'être récupérée de façon intéressée par les entreprises ou d'être naïvement assimilée par certains à une solution magique. En outre, le développement durable ne peut être considéré comme un modèle de développement en soi. Pour autant, il est, et c'est ce qui fait tout son intérêt, porteur d'une nouveauté en ce qu'il constitue une nouvelle façon de regarder le développement. « Il attire l'attention sur des dimensions et sur des interdépendances qui étaient sous-estimées et c'est pourquoi le concept peut être novateur : il appelle à inventer de nouvelles manières de produire, de vivre et de faire société » (JPF, p. 10).

Le livre insiste dans un premier temps sur le fait que la notion de durabilité concerne aussi bien l'environnement naturel que l'environnement social (nous n'étions pas si nombreux,

il y a quelques années, à souligner cela <sup>2</sup>) et qu'il dessine une « utopie positive » (JPF, pp. 79, 80) nous invitant à changer notre manière de concevoir la vie humaine tant dans le rapport aux autres que dans les relations à notre environnement. Mais le point fort de Notre mode de vie est-il durable ? est de proposer une réflexion approfondie sur les enjeux éthiques et théologiques de la durabilité, réflexion qui s'enracine dans les deux « déplacements majeurs » (JPF, p. 97) qu'opère la notion de développement durable. Tout d'abord un déplacement dans la représentation du vivre ensemble puisque l'exigence de durabilité inscrit la vie avec autrui dans un rapport renouvelé à l'espace et au temps. Ensuite, un déplacement dans la manière de concevoir la responsabilité humaine. Le développement durable appelle en effet une nouvelle conception de la responsabilité individuelle et de son articulation avec la responsabilité collective. Comme on l'aura compris, il s'agit de redéfinir le bon et le juste en prenant aussi en compte les générations futures.

De façon plus pragmatique, le PNUD insiste sur trois piliers de la coopération internationale qui doivent être rénovés : l'aide au développement, tout d'abord, qui souffre de deux problèmes : un sous-financement et une mauvaise qualité (PNUD, p. 2), le commerce international qui est structurellement défavorable aux pays les plus pauvres (de fait, rien de significatif n'a été entrepris depuis le lancement, par l'Organisation mondiale du commerce, du cycle du déve-

---

2. MARÉCHAL Jean-Paul. « La dimension sociale du développement durable ». *Alternatives économiques*, n° 191, avril 2001, pp. 80-83.

loppement à Doha en 2001)<sup>3</sup>, la sécurité, enfin, dans la mesure où les conflits violents affectent des centaines de millions de personnes. « La rénovation, insistent les auteurs, doit avoir lieu simultanément sous chaque pilier de la coopération internationale. L'échec dans un des domaines sapera les fondations du progrès futur » (PNUD, p. 3). « Dans notre monde interdépendant, poursuivront-ils, construire l'avenir sur les fondations de la pauvreté de masse au milieu de l'abondance est économiquement inefficace, politiquement insoutenable et moralement indéfendable » (PNUD, p. 5).

Or, l'état de délabrement de ces trois piliers est parfaitement mis en évidence dans *Le Cauchemar de Darwin* d'Hubert Sauper. Ce documentaire, qui a notamment reçu de prix du meilleur film documentaire européen 2004, montre comment l'introduction, au cours des années 1960, de la perche du Nil dans le lac Victoria a provoqué une double catastrophe écologique et humaine. Une catastrophe écologique dans la mesure où la perche du Nil, énorme prédateur de plusieurs dizaines de kilos, a dépeuplé le lac des centaines d'espèces de poissons qui y vivaient et ainsi provoqué un effondrement de la biodiversité. Une catastrophe humaine car si la multiplication des dites perches a permis l'essor d'une industrie subventionnée par l'Union européenne — et l'enrichissement rapide de certains entrepreneurs —, industrie qui expédie chaque année des dizaines de milliers de tonnes de

poisson au Nord (deux millions de Blancs mangent chaque jour de la perche du Nil) dans des avions-cargos réfrigérés, elle s'est également révélée source de misère extrême pour les habitants de Mwanza, petite ville de Tanzanie située sur les bords du lac que le réalisateur prend comme exemple. Exploités par les patrons locaux, les habitants de cette bourgade en sont réduits à manger les restes en décomposition des poissons qu'ils ont vidés et découpés.

Et puis cette confiance d'un des pilotes d'Iliouchine-76 qui raconte que le vol de retour n'est pas direct et que lui comme ses collègues débarquent sur des aéroports africains des caisses dont il prétend ignorer le contenu... avant d'ajouter qu'il préférerait acheminer des jouets pour les enfants. Il est vrai que sur ce continent oublié, les enfants « jouent » aussi avec des armes réelles<sup>4</sup>. Une autre scène d'anthologie : le délégué de la Commission européenne à Dar es-Salaam flanqué d'ambassadeurs et de chargés de mission donnant, après la visite d'une usine « au niveau international », une conférence de presse dans laquelle il insiste sur le bien-fondé et l'impact positif de l'aide européenne à ce type de production. Ni la dévastation de l'écosystème lacustre ni la misère omniprésente ne semblent avoir attiré son attention. Au total, un documentaire bouleversant sur une violence économique dont la plupart des habitants des pays riches n'ont pas la moindre idée.

Jean-Paul Maréchal

3. C'est le point de départ de Joseph Stiglitz et Andrew Charlton dans *Fair Trade for All. How Trade Can Promote Development*. New York : Oxford University Press, 2005.

4. On lira sur ce thème le terrifiant roman d'Ahmadou Kourouma, *Allah n'est pas obligé* (Paris : Seuil, 2000).



**WAGAR Warren W.**

***H.G. Wells: Traversing Time***

Middletown (Conn.) : Wesleyan University Press,  
2004, 334 p.

Selon une distinction classique due à sir Isaiah Berlin, il y a deux types de penseurs : le hérisson, qui sait beaucoup de choses sur un seul sujet, et le renard qui, à l'inverse, sait peu de chose sur beaucoup de sujets. Le critique américain Bernard Bergonzi a appliqué cette dichotomie à H.G. Wells<sup>1</sup> en disant qu'il était l'unique représentant d'une troisième catégorie, celle du hérisson déguisé en renard. Il voulait dire par là que derrière l'abondance (plus d'une centaine de livres !) et la diversité de sa production, Wells n'a cessé d'être obsédé par « l'idéal d'une collectivité mondiale rationnellement et scientifiquement organisée dans laquelle la guerre, la pauvreté et la maladie appartiendraient au passé ».

Le livre du professeur Wagar, paru en 2004 peu avant la mort de l'auteur, raconte bien la vie de Wells<sup>2</sup>, mais il s'agit pour l'essentiel d'une

biographie intellectuelle qui nous fait connaître les multiples facettes de l'œuvre wellsienne. Parmi les quatre catégories envisageables, je ne dirai rien de la première, à savoir les romans de type classique (mainstream novels) bien que Wagar les considère comme très supérieurs à ceux qu'ont écrits des romanciers plutôt surfaits tels que Henry James et Joseph Conrad (sic). On ne retiendra donc ici que trois genres : le merveilleux scientifique (scientific romance), les romans à thèse et les essais prospectifs.

— Le merveilleux scientifique est représenté par des romans (et des nouvelles), dont certains comme *La Machine à explorer le temps* (1895), *L'Homme invisible* (1897) ou *La Guerre des mondes* (1898) ont valu à Wells d'être salué comme l'un des grands précurseurs de la science-fiction. Dans ce groupe, il faut faire une place à part à *La Destruction libératrice* (*The World Set Free*), car il s'agit d'un livre paru en mai 1914, dans lequel il était question de « puissances d'Europe centrale qui venaient d'attaquer la Confédération slave [sic] laquelle avait reçu l'aide de la France et de la Grande-Bretagne » (p. 79). Choix géopolitique impressionnant de précision, mais en fait il s'agit d'un conflit qui est supposé n'éclater qu'en... 1958. Dès 1920, Wells tentera dans une nouvelle préface d'expliquer ce bizarre décalage par la nécessité de laisser s'écouler un temps suffisant pour que des chercheurs aient pu mettre au point la bombe ato-

1. Lorsqu'il a rendu compte dans la *New York Review of Books* (5 novembre 1964) d'une anthologie des écrits journalistiques de Wells établie par le même Warren Wagar.

2. Encore que l'auteur se montre peu disert sur la vive querelle de Wells avec la Fabian Society ou sa controverse avec le romancier Henry James, alors qu'il n'est pas avaro de détails sur la vie amoureuse de Wells, bien complète, comme on dit en bibliophilie, des deux épouses et des six maîtresses (ou sept, si l'on inclut la future Mme Hemingway, Martha Gellhorn, sur laquelle il y a doute). L'une de celles-ci, la baronne Budberg, présente cette particularité d'avoir eu également une liaison avec deux autres écrivains illustres, Maxime Gorki et Ignazio Silone.

mique qui sera abondamment utilisée dans ledit conflit. Jacques van Herp a raison de faire observer dans sa post-face à la traduction française qu'en tant que prophète, Wells a toujours été « en avance d'une guerre » !

— Les romans à thèse : presque tout ce qu'a écrit Wells est certes soutenu par une thèse, mais les trois œuvres rassemblées ici se réfèrent à deux genres bien précis, l'utopie et l'anti-utopie (ou dystopie). Le volet utopien est illustré par deux romans, *Une Utopie moderne* (1905) et *M. Barnstaple chez les hommes-dieux* (1923), qui présentent tous deux la même vision d'un État futur à la fois idéal et couvrant le monde entier. Selon Ian F. Clarke<sup>3</sup>, le premier ouvrage « reste l'utopie la plus importante du XX<sup>e</sup> siècle », mais il ajoute, in cauda venenum, que c'est notamment parce que, « par une cruelle ironie de la fiction, il est devenu le modèle à partir duquel les dystopies dominantes des 50 dernières années ont pris leurs marques ». Ajoutons que c'est dans l'utopie de 1923 qu'Aldous Huxley a puisé l'inspiration satirique de sa célèbre dystopie *Le Meilleur des mondes* (1931). Quant au livre anti-utopique de Wells, *Quand le dormeur s'éveille* (1899), j'ai du mal à croire que l'histoire assez embrouillée qu'il raconte ait pu exercer, comme le soutient Wagar, une influence quelconque sur les deux chefs d'œuvre de la littérature antitotalitaire que sont *Nous autres* (1921) du Russe Zamiatine et *1984* d'Orwell.

— Les essais prospectifs : curieusement, je n'ai trouvé dans Wagar que deux titres, le célèbre *Anticipations*

(1902) et *La Découverte de l'avenir* (1902)<sup>4</sup>. Le contenu du premier de ces deux livres est bien explicité par son sous-titre : « ou de l'influence du progrès mécanique et scientifique sur la vie et la pensée humaines ». Un programme aussi ambitieux développé au tout début du siècle dernier mériterait probablement de faire l'objet d'un « Futur d'antan », mais on n'y trouvera aucun aperçu méthodologique. En revanche, Wells publiera la même année une conférence intitulée « La découverte de l'avenir » où il affirmera : « Je crois que le temps est proche où il sera possible de risquer une exploration systématique de l'avenir. [...] Supposons par exemple qu'un aussi grand nombre de cerveaux donne à l'étude du développement social et politique autant d'attention qu'il en fut donné aux lois des combinaisons chimiques pendant ces derniers 50 ans — que ne devrait-on pas espérer ? » (pp. 57-58). Sa confiance dans les capacités heuristiques de la démarche scientifique était telle qu'il n'hésita pas à affirmer que pour l'homme de science, « les événements de l'an 4000 sont aussi fixés, arrêtés et immuables que les événements de l'an 1600 » (p. 47), ce qui va de pair avec l'idée d'un avenir déjà constitué impliquée par le mot révélateur de « découverte », sur lequel Bertrand de Jouvenel, rappelons-le, avait émis de fortes réserves dans *L'Art de la conjecture*<sup>5</sup>. Dans ce même texte, Wells notait en parallèle la mutation qu'il sentait s'être produite dans la puissance du dévelop-

3. Dans son livre *Pattern of Expectation 1644-2001*. Londres : Jonathan Cape, 1979, p. 213.

4. Auxquels on peut ajouter une intéressante conférence à la BBC (*British Broadcasting Corporation*) de 1932 intitulée « Avis de recherche : professeur en prospective ! » *Futuribles*, n° 212, septembre 1996, pp. 75-77.

5. Monaco : éd. du Rocher, 1964.

pement scientifique : « Il y a cent ans, les inventeurs et les chercheurs étaient de rares individus épars, et maintenant l'invention et la recherche sont l'œuvre d'une armée organisée. [...] Tout semble porter à croire que nous entrons dans un progrès qui se continuera à une allure toujours plus vive et toujours plus confiante » (ibidem, p. 83).

Quel contraste entre ces propos de 1902 et le petit livre désespéré qu'il publia en 1945, peu avant sa mort, sous le titre *À fin de course* : « Une série d'événements a contraint l'observateur intelligent à constater que l'histoire humaine est déjà parvenue à sa fin et que l'Homo sapiens, comme il lui a plu de s'appeler, a, sous sa forme actuelle, fait son temps. » Pourquoi un tel aveu de la part de celui qui avait écrit dans la même conférence de 1902 : « Nous sommes au début de la plus grande transformation que l'humanité ait jamais subie » ? Risquons une hypothèse : Wells n'a semble-t-il jamais cessé de

croire que les guerres étaient le vecteur par lequel les dirigeants obsolètes seraient éliminés et remplacés par une nouvelle classe d'« hommes capables, pratiques, organisateurs » dans le cadre de cet État mondial, rationnel et pacifié dont il pensait la venue inéluctable. L'après-guerre des années 1920 le déçut profondément et il reporta ses espoirs sur la Seconde Guerre mondiale, mais celle-ci se révéla aussi incapable que la précédente de remplir la fonction purificatrice qu'il attendait d'elle. Ajoutons une circonstance aggravante, à savoir que Wells pouvait se tenir pour partiellement responsable des tragédies d'Hiroshima et Nagasaki : n'est-ce pas la lecture de *The World Set Free* qui avait persuadé le physicien hongrois Leo Szilard de la faisabilité d'une bombe atomique et l'avait conduit à faire, avec Einstein, le siège de Roosevelt pour qu'il lance ce qui allait devenir le programme Manhattan ?

Bernard Cazes

## INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

On trouve en traduction, dans le commerce, tous les romans de Wells ressortissant au merveilleux scientifique, y compris *La Destruction libératrice* (Bruxelles : Grama) et *La Guerre dans les airs* (Paris : Gallimard). En revanche, les autres livres cités dans cet article sont maintenant épuisés, à savoir *Anticipations*, *La Découverte de l'avenir*, *Une Utopie moderne* et *Quand le dormeur s'éveille* (Paris : Mercure de France), comme *M. Barnstaple chez les hommes-dieux* (Paris : Albin Michel) et *À fin de course* (Paris : La Table ronde).

Parmi les adaptations cinématographiques, citons, entre autres, *Things to Come* (*La Vie future*) de William Menzies (1936) et dans une veine plus comique, généralement peu cultivée par Wells, *Abbot and Costello Meet the Invisible Man* (*Deux Nigauds et l'homme invisible*) de Charles Lamont (1951).

B.C.



**AZNAR Guy**

**Idées. 100 techniques de créativité  
pour les produire et les gérer**

Paris : éditions d'Organisation, 2005, 331 p.

Dans le monde des idées, Guy Aznar fait figure à la fois de référence et de pionnier (car on pourrait être l'un sans être l'autre...). Dans le milieu des années 1960, il fonda, avec quelques autres, Synapse, la première société de conseil en France qui fit de la créativité un métier. Par ses réflexions, contacts et recherches, mais aussi par ses interventions en entreprise et ses formations, données et reçues, Guy Aznar a, depuis 40 ans, suffisamment enrichi les pratiques et les techniques en la matière pour tenter, dans un livre, le pari de l'exhaustivité. Nul ne peut y prétendre définitivement, bien sûr, mais son plus récent ouvrage, *Idées. 100 techniques de créativité pour les produire et les gérer*, semble provisoirement y parvenir (hormis sans doute pour ce qui peut se faire en Asie ou en Afrique). Et s'il n'y réussit pas, il permet en tout cas des liens, des éclairages et un dialogue entre théories, écoles et chapelles jusque-là inconciliables ou s'ignorant superbement.

Mais il faut alors accepter les limites de la démarche : le livre relève, de ce fait, plus du catalogue ou du guide, intelligent certes, que de la thèse ou de la démonstration. L'innovation sociale et la redistribution du temps de travail, dont Guy Aznar s'est fait chantre et théoricien depuis plus de 20 ans, et qui ont forgé de lui une image forte, ne sont plus, dans cet ouvrage, au cœur de ses préoccupations. Il garde en l'occurrence plutôt

les mains plongées dans la mécanique créative et le moteur à idées : comment les produire, comment les gérer, telles sont les principales questions...

Il ne nous revient pas de détailler l'avantage et l'inconvénient, la pertinence et l'impertinence de chacune des méthodes et techniques, parfois même des ficelles et astuces. Elles sont d'ailleurs toutes valables a priori, et quelques grilles de synthèse et schémas permettent de s'y retrouver commodément : chacun pourra y faire son choix.

Il nous semble en revanche intéressant de signaler ce que souligne l'auteur lui-même :

— le processus créatif (que l'on ne peut grossièrement limiter à un brainstorming) est un processus exigeant et rigoureux, imposant une sérieuse discipline qui contraste paradoxalement avec ce qu'elle propose de produire ;

— ce processus implique et impose une grande faculté de « tolérance à l'ambiguïté », une capacité à d'abord y accepter les idées floues et suspendre son jugement : il suffit de remarquer que l'on n'est jamais aussi créatif que quand on veut tuer une idée (« on a déjà essayé, vous n'y pensez pas ! ») pour mesurer la difficulté d'une telle disposition d'esprit ;

— s'engager dans un processus de créativité est sans conteste un risque générateur d'insécurité ; en revanche, on peut être quasiment assuré qu'une machine créative bien huilée qui produit une énergie idéale mènera au

bon port de la bonne ou des bonnes idées ;

— la créativité est à la fois question de méthode et d'état d'esprit : autant l'une est mécaniquement reproductible et peut s'imposer, autant l'autre est intimement humain et ne peut que se proposer.

L'auteur a mille fois raison d'insister sur la dimension émotionnelle de tous ces processus. La dynamique d'un groupe créatif n'est jamais acquise mais elle est pourtant à chaque fois déterminante pour la compétitivité de la manufacture d'idées...

La deuxième partie du livre est consacrée à la gestion de ces idées : leur évaluation, leur intégration, leur organisation. On y trouvera quelques excellentes suggestions, simples mais efficaces, pour accroître le potentiel créatif des organisations : les Cellules d'innovation collectives, les programmes C3 (créativité, communication, changement) ou encore les Forums créatifs constituent, entre de nombreux autres, de pertinentes recommandations pour tous les mana-

gements européens, petits et grands...  
A mettre en œuvre de toute urgence.

Si l'on en fait bon usage, ce livre est le plus important qui soit en ces périodes où la créativité est vache maigre et l'innovation pain noir. Et même s'il peut sembler s'adresser plus aux experts qu'aux profanes, il est à mettre entre toutes les mains. Nous en recommandons non pas forcément une lecture conventionnelle, du début à la fin, qui pourrait sembler ardue et donner des impressions erronées de redondances, mais tout aussi bien un parcours dispersé de lecture qui se révélera également intéressant. En effet, l'articulation et la succession des parties, chapitres et paragraphes déboussolent parfois : l'auteur reconnaît qu'ils eussent pu être classés différemment. Il est vrai qu'imposer un classement strict, unique et un déroulement conséquent à des techniques de créativité est un exercice imposé, par nature contestable. Mais qui n'enlève heureusement rien à l'évidence du discours.

Éric Winnen

## COMPTES RENDUS



**BOILLOT Jean-Joseph**  
***L'Économie de l'Inde***

Paris : La Découverte (coll. Repères), 2006, 121 p.

L'économie indienne se caractérise par la dualité : océan de pauvreté d'un côté, essor de grands centres tertiaires à vocation mondiale de l'autre... L'Inde est aujourd'hui au quatrième rang mondial en termes de produit intérieur brut (en parité de pouvoir d'achat) ; sa population a franchi le milliard d'habitants en 2000 et devrait dépasser la population chinoise d'ici 2025-2030 pour se stabiliser à près de deux milliards à la fin du XXI<sup>e</sup> siècle.

Longtemps fermée aux échanges, sa stratégie récente d'ouverture s'est traduite par une croissance de 6 % par an en moyenne. Sa main-d'œuvre abondante et qualifiée la met en bonne place pour profiter de la mondialisation des services.

Le livre commence par des repères historiques, y compris très reculés, pour montrer que l'économie indienne a déjà tenu par le passé un rôle important sur la scène mondiale : vers 1700, elle était l'une des deux premières économies mondiales avec la Chine. Dans un deuxième temps, l'auteur se concentre sur les structures internes de l'économie indienne en partant de faits majeurs que représentent la transition démographique et la dynamique sociodémographique en cours ; il analyse ensuite les développements de la quatrième puissance agricole mondiale, la lenteur de l'industrialisation et la révolution des services. Dans un troisième temps, l'ouvrage présente les défis externes de l'émergence de l'Inde, qui adopte désormais une position offensive dans les grandes enceintes internationales. Le dernier chapitre tente de projeter l'Inde dans l'économie mondiale de 2025-2050.

*Céline Laisney*



**CORM Georges**

***La Question religieuse au XXI<sup>e</sup> siècle***  
***Géopolitique et crise de la modernité***

Paris : La Découverte, 2006, 216 p.

Depuis la fin de la guerre froide et les attentats du 11 septembre 2001, le thème du « choc des civilisations », popularisé par Samuel Huntington et renforcé par l'activisme des néoconservateurs américains au pouvoir à Washington, s'est imposé à l'échelle internationale. C'est la grille de lecture la plus couramment répandue pour appréhender les conflits et les complexités du monde. La dimension religieuse y occupe une place de choix : l'appartenance religieuse, au cœur des identités, serait le principal facteur de conflit

entre les peuples et les nations. Le retour du religieux serait ainsi devenu la principale clef de lecture des bouleversements du monde moderne. C'est pour battre en brèche cette thèse simpliste que Georges Corm vient de publier *La Question religieuse*.

Économiste et historien, spécialiste des problèmes de développement dans le monde arabe, il analyse les ressorts philosophiques et politiques de cette représentation du monde (« le retour du religieux »), issue de la pensée révolutionnaire postmoderne, française, allemande et américaine : sous couvert de défendre la liberté, les néoconservateurs américains utilisent cette philosophie politique pour populariser une vision du monde intolérante et autoritaire, ne laissant aucune place à la pensée critique.

S'appuyant sur ses connaissances et une riche documentation, Georges Corm propose une approche originale de l'irruption du religieux dans le champ politique. Prolongeant les analyses de Hanna Arendt sur les ressorts de la violence politique, il décrit l'aggravation de la crise de légitimité des vieilles démocraties, une crise qui affecte les trois religions monothéistes et qui produit les extrémismes religieux. Plus loin, son analyse décrypte non pas un « retour du religieux » mais plutôt « un recours du religieux au service d'intérêts économiques et politiques »...

*Julien Nessi*



**JUVIN Hervé**  
***L'Avènement du corps***

Paris : Gallimard (coll. Le Débat), 2005, 272 p.

L'espérance de vie des Français dépasse 80 ans. Que faire d'une si longue existence ? Trouver un sens à sa vie, s'épanouir dans un corps préservé des durs travaux manuels qui l'usaient prématurément sont devenus des devoirs dans une société qui idéalise la jeunesse. Si la part des *seniors* ne cesse de croître, le troisième âge moderne n'est plus le temps du repos mais celui d'une seconde vie consacrée au plaisir, un temps pour penser à soi. À grand renfort de crèmes de jouvence et de chirurgie esthétique, le corps fait peau neuve. « Ce n'est plus l'âge mais l'absence de projet de vie qui signe la vieillesse. »

Dans son ouvrage, Hervé Juvin, président d'Eurogroup Institute, constate que l'invention du corps est la plus grande invention de ce début de millénaire. « Mon corps est ma propriété. » Chacun est libre d'être et de paraître tel qu'il le veut, d'espérer l'immortalité. Dans la société du risque zéro, le corps s'assure comme une maison, se répare comme une voiture, se crée et se procrée selon l'idéal de chacun. Produit, il se gère, se contrôle, se fabrique, se remplace. Dans une société de la liberté où l'individualisme est le maître mot, on choisit ce que l'on veut faire de sa vie. Cette vie devenue un capital à gérer sur le long terme, une vie pour s'épanouir en valorisant son « corps-patrimoine ». Instrument de plaisir, le corps devient aussi instrument de pouvoir. Face à l'émergence des valeurs modernes — santé, bien-être, sécurité —, les priorités des gouvernements changent. La prévention se renforce et bannit les comportements à risque qui augmentent la facture des contribuables pour qui la notion de communauté perd son sens.

À la survivance de l'âme se substitue celle du corps. Après la programmation de la naissance, d'aucuns rêvent d'une programmation voire d'une éviction de la mort. Les hommes ne craignent plus Dieu, mort de n'être plus prié qu'aux heures de désespoir ou à la veille du trépas, mais le délabrement des corps, la souffrance. L'avènement du corps a donné naissance à une nouvelle condition humaine.

*Pascale Decressac*